



Février 2003 - Des inspecteurs
sous l'égide des Nations unies
recherchent des armes de contre-
bande dans des conteneurs.
(© AP/Leila Gorchev, Pool)

Retour aux sources:

LES TRANSFERTS INTERNATIONAUX D'ARMES LÉGÈRES

4

INTRODUCTION

À la fin de l'année 2003, des organisations de défense des droits de l'homme ont intenté une action en justice contre la vente d'armes (dont des armes légères) à l'Indonésie envisagée par le gouvernement britannique. Elles alléguaient que ces exportations enfreignaient les critères d'exportation britanniques, étant donné l'existence d'un risque «patent» que ces armes soient utilisées à des fins de répression interne (Norton-Taylor et Agionby, 2003). Cet incident illustre qu'une controverse exacerbée entoure toujours la question des ventes d'armes à des pays dont les régimes se rendent coupables de graves violations des droits de l'homme, comme en atteste également le présent chapitre.

Les précédentes éditions du *Small Arms Survey* tentaient d'identifier les principaux exportateurs et importateurs d'armes légères¹, d'examiner le niveau de transparence du commerce des armes légères² et d'explorer les liens entre transferts d'armes licites et illicites. Ce chapitre poursuit l'étude des développements observés dans le commerce des armes légères et de petit calibre et la transparence des États. Toutefois, dans cette édition, cette question sera abordée d'une manière quelque peu différente des années précédentes: pour la première fois, nous présentons dans ce chapitre, des listes des principaux importateurs et exportateurs, complétées de leurs principaux partenaires commerciaux et des principales catégories d'armes vendues. La section consacrée aux principaux exportateurs contient également une comparaison systématique des données extraites de plusieurs sources (données douanières et rapports nationaux sur les exportations d'équipement militaire). La comparaison montre que nous ne disposons pas encore – loin s'en faut – d'une vision claire et cohérente du commerce licite des armes légères. Ce constat rend dès lors nécessaire l'introduction d'une deuxième nouveauté: le **Baromètre de transparence du commerce des armes légères**. Ce baromètre, qui évalue la transparence des principaux États exportateurs en utilisant une échelle en 20 points, deviendra une caractéristique récurrente du *Small Arms Survey*. Il sera dès lors possible, dans le cadre des prochaines éditions, d'évaluer dans le temps le degré de transparence dont feront preuve les États individuels et, partant, l'éventuelle évolution vers une image plus claire du commerce licite. Comme nous l'avons observé dans les éditions précédentes du *Small Arms Survey*, une bonne compréhension du commerce légal (ou autorisé) est un élément crucial de la compréhension du marché illicite.

C'est dans le but de mieux appréhender le commerce licite que ce chapitre ambitionne également d'examiner pour la première fois les relations entre la production et le commerce. L'objectif de cette comparaison est d'évaluer la mesure dans laquelle l'industrie des armes légères dépend du commerce pour sa survie. Les prochaines éditions du *Survey* traiteront de l'autre source essentielle des transferts d'armes légères, à savoir les stocks étatiques préexistants³.

Enfin, dans la foulée du thème de l'édition 2004 du *Small Arms Survey*, nous examinerons également dans ce chapitre, les liens entre les violations des droits de l'homme et les transferts d'armes légères. L'objectif de cette section sera d'examiner les transferts d'armes légères vers les États où sont commises de graves violations des droits de l'homme. En réalité, le nombre de ces transferts est étonnamment élevé.

Nous chercherons à répondre aux questions suivantes:

- Quelles sont les tendances récemment observées dans le commerce international licite d'armes légères?
- Qui sont les principaux exportateurs et importateurs internationaux d'armes légères?
- Quel est le niveau de transparence du commerce licite en ALPC?
- Quel est le niveau de dépendance des fabricants d'armes légères par rapport aux exportations?
- Quels sont les liens entre le commerce d'armes légères et les violations des droits de l'homme?

Plusieurs questions relatives aux transferts sont encore inexplorées. Certaines seront abordées dans le cadre de cet ouvrage, telles que les questions relatives au commerce illicite d'armes légères (COURTAGE) et le commerce de MANPADS (missiles antiaériens portatifs) (MANPADS). Parmi les principaux constats du présent chapitre, citons notamment:

- Si l'on en croit les dernières données et estimations disponibles, les principaux exportateurs d'armes légères sont, en valeur, les Etats-Unis, l'Italie, la Belgique, l'Allemagne, la Russie, le Brésil et la Chine.
- Les principaux importateurs connus d'armes légères sont, en valeur, les Etats-Unis, l'Arabie saoudite, Chypre, le Japon, la Corée du Sud, l'Allemagne et le Canada.
- D'après le Baromètre de transparence du commerce des armes légères, les Etats les plus transparents *parmi les principaux exportateurs d'armes légères et de petit calibre* sont les Etats-Unis, l'Allemagne et la France. Leur transparence n'est cependant pas totale.
- En dépit du moratoire sur les armes légères promulgué par la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), les Etats de cette région importent des quantités significatives d'armes à feu – depuis les pays occidentaux notamment.
- Les fabricants d'armes légères de grands pays producteurs, tels que le Brésil, l'Allemagne et, dans une moindre mesure, la Russie, dépendent des exportations pour leur survie. Aux Etats-Unis, en revanche, les fabricants produisent essentiellement pour leur marché domestique.
- Les exportateurs européens d'armes légères civiles dépendent en grande partie du marché des Etats-Unis.
- La capacité d'importation d'armes par les Etats considérés comme des destinations à risque en termes de respect des droits de l'homme est assez inégale. A un extrême du spectre, la Russie – en dépit de son implication dans la guerre en Tchétchénie, caractérisée par des violations des droits de l'homme – a un accès illimité à tous les types d'armes légères, en provenance de pratiquement tous les Etats; à l'autre extrême, aucun transfert d'armes légères n'a été enregistré dans l'Irak de Saddam Hussein, placé sous embargo.

LE COMMERCE MONDIAL LICITE D'ARMES LÉGÈRES: UNE MISE À JOUR ANNUELLE

Cette section fournit un aperçu actualisé et de nouvelles informations à propos du commerce mondial licite d'armes légères. Elle se consacre aux principaux exportateurs et importateurs mondiaux, leurs partenaires commerciaux et les principaux produits négociés et fournit – lorsqu'ils sont disponibles – des renseignements sur les pièces détachées et les munitions pour armes légères, sans toutefois prendre en considération les grenades et les mines. Il conviendrait cependant d'observer qu'en raison des données lacunaires actuellement disponibles à propos des munitions pour armes de petit calibre, il est pratiquement acquis que le commerce en munitions est sous-estimé (voir encadré 4.1 pour avoir des informations détaillées à propos des efforts entrepris pour contourner cet écueil). Le même constat vaut pour le commerce en armes légères et de petit calibre de type militaire, en raison de la transparence limitée dont font preuve la plupart des Etats.

La valeur des exportations d'armes légères pour l'année 2001, documentée dans les données douanières internationales, est d'environ 2,4 milliards USD⁴. Ce chiffre est légèrement supérieur à celui de 2000, année pour laquelle les exportations documentées représentaient 2,1 milliards USD (Small Arms Survey, 2003, p. 97); cette augmentation s'explique, à tout le moins partiellement, par la prise en compte des pièces détachées dans les calculs, une évolution par rapport aux pratiques antérieures. Il n'y a dès lors aucune raison de modifier la valeur totale estimée du commerce licite en armes légères, qui se chiffre à quelque 4 milliards USD par année. En 2001, les principaux exportateurs en valeur étaient les Etats-Unis, l'Italie, la Belgique, l'Allemagne, la Russie, le Brésil et la Chine. En 2001, les principaux importateurs étaient les Etats-Unis, l'Arabie saoudite, Chypre, le Japon, la Corée du Sud, l'Allemagne et le Canada.

Comme toujours, les données présentées dans les tableaux de cette section devraient être interprétées avec prudence. Les informations (données douanières et rapports nationaux en matière d'exportation) sont fournies par les Etats les plus transparents; les exportations et les importations d'Etats moins transparents sont plus que probablement sous-estimées.

En 2001, les principaux exportateurs, en valeur, d'armes légères étaient les Etats-Unis, l'Italie, la Belgique, l'Allemagne, la Russie, le Brésil et la Chine.

Il est clair que nos efforts pour contourner ce problème à l'aide de techniques d'estimation appliquées aux Etats considérés comme des acteurs majeurs du commerce mondial ne peuvent pas résoudre le problème de l'absence de transparence.

Les exportations d'armes légères

Parmi les multiples sources d'information relatives aux exportations d'armes légères, les deux principales sont, d'une part, les rapports nationaux relatifs aux exportations d'équipement militaire et, d'autre part, les données douanières internationales (telles que déclarées à Comtrade, la base de données de l'ONU sur les statistiques du commerce des produits)⁵. Nous avons tenté, dans ce chapitre, de comparer systématiquement les données extraites de ces deux sources; les données disponibles sont d'ailleurs présentées au tableau 4.1. La comparaison indique que les données douanières internationales et les rapports relatifs aux exportations divergent en règle générale de manière significative. Certaines raisons susceptibles d'expliquer ce constat sont précisées dans la colonne «Remarques» du tableau 4.1. Parmi les raisons essentielles, citons les suivantes: des qualités variables dans les méthodes utilisées (un Etat pourrait publier un rapport d'exportation relativement détaillé, mais taire entièrement ses données douanières internationales); des définitions différentes des armes légères et des armes de petit calibre dans les deux sources et le fait que certains transferts ne passent pas par la douane (transferts directs d'Etat à Etat) et, partant, ne figurent que dans les rapports nationaux relatifs aux exportations. Parmi les autres raisons potentielles, citons les transferts à destination des contingents chargés du maintien de la paix à l'étranger, lesquels passent parfois par les douanes sans être indiqués dans les rapports d'exportation, ainsi que l'insertion, dans les données douanières, des armes renvoyées aux fabricants à des fins de réparation, de révision ou d'entretien. La comparaison souligne la nécessité de disposer de toute urgence d'une normalisation internationale des rapports nationaux relatifs aux exportations. Il est en effet paradoxal de constater que certains rapports nationaux relatifs aux exportations, qui sont essentiellement publiés pour des raisons de transparence, sont parfois moins transparents à propos du commerce des armes légères que les données douanières internationales, qui n'ont pourtant pas été conçues comme un instrument de transparence du commerce des armes.

Cette comparaison indique également que, si tous les Etats ne font pas rapport à propos de leurs importations et de leurs exportations licites par le biais de leurs autorités douanières ou ne publient pas de rapports d'exportation, nous ne pourrions obtenir qu'une image partielle de ce phénomène. La Roumanie illustre parfaitement ce constat. Ce pays a en effet publié un premier rapport d'exportation en 2002 (voir encadré 4.3 et tableau 4.5), dans lequel il dressait la liste de ses principaux partenaires commerciaux en matière d'armes, à savoir les Etats-Unis, Israël, l'Inde, le Pakistan et la Turquie. Les armes légères (y compris les munitions pour armes légères) représentent une part importante des exportations totales d'armes de la Roumanie (environ 63% du total, soit 15,4 millions USD en 2001). Etant donné que la Roumanie n'a pas fourni de données douanières pour 2001 aux bases de données douanières internationales, nous nous fions aux rapports douaniers des pays importateurs traitant de leur commerce en armes légères avec ce pays (pour un total de 4,2 millions USD seulement). Alors que les Etats-Unis demeurent le principal client, la Suisse occupe la deuxième place, suivie par le Sénégal, l'Italie et la République tchèque. Il est parfaitement possible qu'une liste précise ait fait état d'Israël, de l'Inde, du Pakistan ou de la Turquie, mais, de tous ces pays, seule la Turquie fournit des renseignements détaillés à propos de ses importations aux bases de données douanières internationales. Dès lors, si nous devons nous fier aux rapports des importateurs à propos de leur commerce en armes légères avec la Roumanie, nous ne disposerions que d'une image partielle du commerce roumain, dans lequel le rôle d'Etats transparents, tels que la Suisse, le Sénégal, l'Italie et la République tchèque, serait probablement exagéré.

Pour contourner des écueils tels que ceux-ci, nos données en matière d'exportations utilisent, pour la première fois, des estimations relatives à la Chine – qui est un important fabricant d'armes légères (PRODUCTEURS) et qui ne fournit que des informations très parcellaires sur ses exportations⁶. La technique d'estimation est simple et est basée sur les rapports entre exportations d'armes légères et exportations totales d'armes que l'on trouve dans d'autres Etats. Des renseignements détaillés à propos de cette technique d'estimation sont fournis à l'annexe 4.I, disponible sur le site Internet du Small Arms Survey⁷.

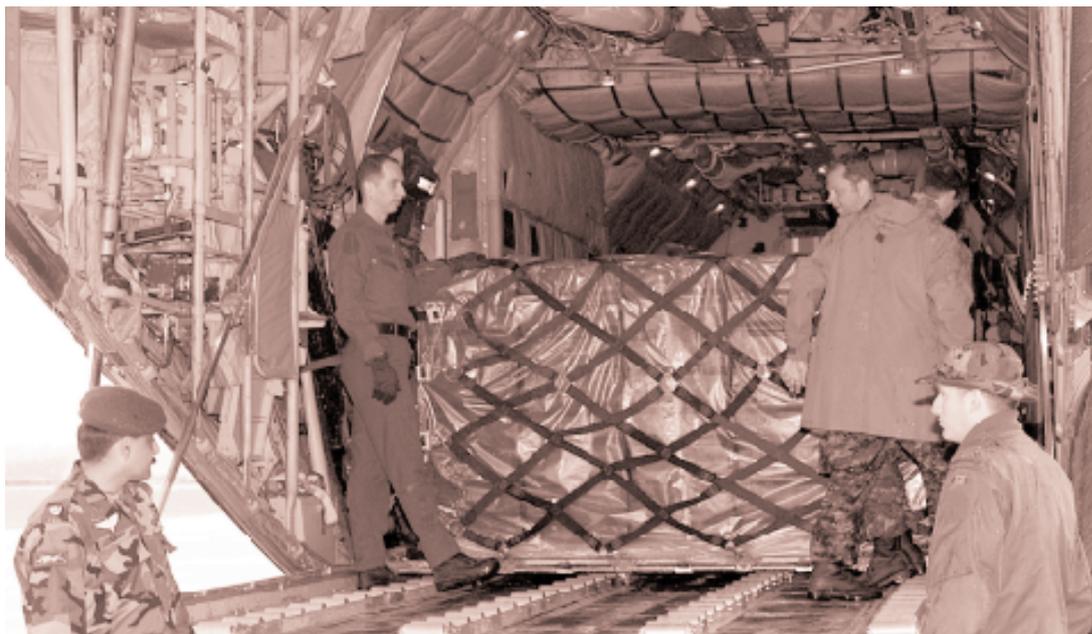
Pour tirer pleinement profit des données douanières internationales, nous avons utilisé à la fois les rapports

Il est paradoxal de constater que certains rapports nationaux relatifs aux exportations, qui sont publiés pour des raisons de transparence, sont moins transparents que les données douanières internationales, qui ne sont pas conçues comme un instrument de transparence du commerce des armes.

Parmi les pays réputés être des fabricants d'armes légères de taille moyenne, mais ne distillant que peu d'informations à propos de leurs exportations, citons l'Iran, le Pakistan et Singapour.

d'exportation établis par les pays exportateurs et les données dites *retournées* (ou données miroirs), c'est-à-dire les déclarations des importateurs à propos des mêmes transactions (ces deux sources devant en principe être identiques). Comme le tableau 4.1 l'indique fort opportunément, les données retournées sont particulièrement importantes pour évaluer les exportations des pays s'abstenant de toute déclaration.

Notre analyse indique qu'au niveau mondial, les Etats-Unis, l'Italie, la Belgique, l'Allemagne, la Russie, le Brésil et la Chine étaient en 2001 les principaux exportateurs, en valeur, d'armes légères et de petit calibre. Parmi les autres exportateurs importants, citons notamment l'Autriche, le Canada, la République tchèque, le Japon (uniquement des armes légères non militaires) et l'Espagne. Parmi les pays réputés être des fabricants d'armes légères de taille moyenne (Small Arms Survey 2003, tableau 3.1), mais ne distillant que peu d'informations à propos de leurs exportations, citons l'Iran, le Pakistan et Singapour. Certains pays, comme le Pakistan, s'efforcent indéniablement d'augmenter leurs exportations d'armes, y compris d'armes légères, même s'il est difficile de dire si, à ce jour, leurs initiatives ont été couronnées de succès (Siddiqi-Agha, 2002).



Un équipage canadien au Pakistan charge, en février 2003, une cargaison de mitrailleuses, de mortiers, de grenades autopropulsées (RPG) et de munitions dans un avion à destination de l'Afghanistan.

Certains enseignements tirés du tableau valent la peine que l'on s'y attarde. L'Arabie saoudite est un acheteur important d'armes légères, importées de pays tels que la Belgique, le Brésil, la Bulgarie, la France, l'Espagne, le Royaume-Uni et les Etats-Unis. Des informations ont fait état en 2003 du vol d'armes légères dans les stocks saoudiens au profit d'organisations terroristes, dont Al-Qaida (STOCKS). En raison de la nature fermée du régime saoudien, il est raisonnable de supposer que de telles informations ne constituent en réalité que le sommet de l'iceberg.

Depuis plusieurs années, les exportations de la République tchèque à destination du Yémen concernent des quantités importantes et font l'objet de nombreuses critiques. Le Yémen est une contrée particulièrement sensible, en raison de son rôle de pivot régional dans le trafic d'armes légères. Dans un récent rapport du Conseil de sécurité de l'ONU consacré aux violations de l'embargo sur les armes décrété à l'encontre de la Somalie (en proie à une interminable guerre civile), le Yémen est qualifié de «supermarché somalien des armes» (Nations unies, Conseil de sécurité, 2003b, p. 19). Le Yémen approvisionnerait également en armes les groupes terroristes opérant en Arabie saoudite. Selon les autorités saoudiennes, les armes et les explosifs utilisés lors des attaques du 12 mai 2003 contre des complexes résidentiels de Riyad, qui se sont soldées par la mort de 35 personnes, sont arrivés en contrebande sur leur territoire à partir du Yémen (*Al-Jazira*, 2003). Depuis lors, les contrôles frontaliers entre les deux pays ont été sensiblement renforcés.

Un autre phénomène qu'il convient de souligner concerne les exportations d'armes légères du Brésil et de la Russie vers l'Algérie, dont la situation en matière de droits de l'homme est l'une des plus préoccupantes au monde, les forces pro-gouvernementales et les mouvements islamistes y étant en effet accusés de graves violations (voir tableau 4.13 pour obtenir des renseignements supplémentaires à propos des autres exportations, en provenance d'autres pays et à destination de l'Algérie au cours de ces dernières années). En outre, les armes légères sont souvent directement impliquées dans ces violations (Amnesty International, 2003b).

Comme nous l'avons signalé ci-dessus à propos des producteurs de taille moyenne comme l'Iran, le Pakistan et Singapour, certains pays «se distinguent» par l'opacité de leurs exportations. La Serbie et le Monténégro, ainsi que la Moldavie/Transnistrie, figurent dans la catégorie des fabricants de moindre envergure. La Serbie est le port d'attache de la célèbre fabrique d'armes Zastava. Même si force est de constater que cette industrie est en crise, les exportations serbes officiellement déclarées sont manifestement sous-estimées. Dans le même temps, des rapports faisant état de la présence d'armes à feu serbes dans des zones de conflit ont commencé à surgir: un courtier en armes de Belgrade a récemment détourné des fusils d'assaut de fabrication serbe (produits en 2001 et en 2002) vers le Liberia. Lorsqu'elles ont eu connaissance des preuves recueillies par les experts de l'ONU enquêtant sur les violations de l'embargo sur les armes décrété à l'encontre du Liberia, les autorités serbes ont retiré la licence délivrée à ce courtier (Nations unies, Conseil de sécurité, 2003a; Vines, 2003). La Moldavie, et notamment la zone sécessionniste de Transnistrie, constituent une autre «zone d'ombre», caractérisée par la présence avérée de grands arsenaux et par une opacité des informations. Dans un récent rapport, Associated Press a affirmé avoir obtenu une copie d'un contrat confidentiel daté de 1998, aux termes duquel «la Russie et la Transnistrie se partageraient les bénéfices de la vente de 40.000 tonnes d'armes et de munitions “excédentaires”, stockées dans un dépôt militaire de cette région sécessionniste». Jusqu'en décembre 2003, ce dépôt abritait également des centaines de missiles portatifs sol-air, que la Russie affirme maintenant avoir retirés en raison des craintes suscitées par leur utilisation par des groupes terroristes (Jahn, 2004; pour obtenir des informations similaires à propos des stocks d'armes excédentaires et de la production, voir BBC Worldwide Monitoring, 2003). En principe, ce même constat serait également valable pour d'autres fabricants de moindre importance, dont les exportations avérées sont peu nombreuses, même si les rapports à propos d'exportations suspectes d'armes en provenance de ces pays ne sont pas légion.

Tableau 4.1 Exportations annuelles autorisées d'armes légères des principaux exportateurs connus, 2001 (données annuelles complètes les plus récentes)

Pays	Données douanières exprimées en USD (Comtrade)*/Rapports sur les exportations ¹ (2001, à défaut d'autre précision)	Principaux destinataires connus (classés par ordre d'importance)	Principaux types connus d'ALPC exportés	Remarques
Afrique du Sud	Au moins 12,5 m* 81 m ZAR (9,5m USD) ¹	Etats-Unis, Colombie, Allemagne, Inde, Mexique*	Munitions, armes militaires, pistolets/revolvers, fusils de sport/de chasse*	La divergence entre les données douanières et les données des rapports d'exportation est malaisée à expliquer. Ne communique pas ses données douanières à Comtrade. Il est dès lors probable que le montant ci-contre soit sous-estimé.
Allemagne	Au moins 156,7 m*	Etats-Unis, Suisse, France, Espagne, Autriche*	Pistolets/revolvers, munitions, fusils de sport/de chasse, pièces détachées pour armes de sport/de chasse, pièces détachées pour pistolets/revolvers*	Ne communique pas à Comtrade ses ventes d'armes militaires. Il est dès lors probable que le montant ci-contre soit sous-estimé. Publie un rapport sur les exportations qui ne contient des informations que sur les licences d'exportation accordées, et non sur les livraisons réelles d'ALPC.
Arabie saoudite	13,2 m*	Allemagne, France, Etats-Unis, Emirats Arabes Unis, Koweït*	Pièces détachées pour armes de sport/de chasse, carabines, munitions, armes militaires, canons de carabine*	Ne fabrique pas de grandes quantités d'armes. La plupart des exportations apparentes sont probablement des transferts dus aux entretiens et aux réparations. Il pourrait également s'agir en partie de ré-exportation ou de transit.
Australie	11,3 m*	Royaume-Uni, Etats-Unis, Japon, Nouvelle-Zélande, Thaïlande*	Munitions, pistolets/revolvers, carabines, fusils de sport/de chasse*	Publie un rapport sur les exportations, mais ne détaille pas la part des ALPC dans les exportations d'armes.

Tableau 4.1 Exportations annuelles autorisées d'armes légères des principaux exportateurs connus, 2001 (suite)
(données annuelles complètes les plus récentes)

Pays	Données douanières exprimées en USD (Comtrade)*/Rapports sur les exportations (2001, à défaut d'autre précision)	Principaux destinataires connus (classés par ordre d'importance)	Principaux types connus d'ALPC exportés	Remarques
Autriche	Au moins 77,7 m*	Etats-Unis, Allemagne, Suède, Venezuela, Canada*	Pistolets/revolvers, munitions, pièces détachées pistolets/revolvers, fusils de sport/de chasse, pièces détachées pour armes de sport/de chasse*	Ne fait pas rapport à Comtrade à propos de ses ventes d'armes militaires et de pistolets et revolvers. Il est par conséquent probable que la valeur afférente à ces catégories (calculée à partir des rapports des importateurs) soit sous-estimée.
Belgique	234,0 m* 82,0 m EUR (73,5 m USD) ^x	Arabie saoudite, Etats-Unis, France, Portugal, Royaume-Uni*	Armes militaires, carabines, pièces détachées pour armes de sport/de chasse, munitions, fusils de sport/de chasse*	La divergence entre les données douanières et les données des rapports d'exportation est malaisée à expliquer. Elle pourrait partiellement être due à la prise en compte, dans les données douanières, des réparations et des révisions. Le rapport sur les exportations ne précise pas les destinataires des armes légères.
Brésil	Au moins 99,1 m*	Etats-Unis, Allemagne, Arabie saoudite, Colombie, Algérie*	Fusils de sport/de chasse, pistolets/revolvers, munitions, carabines*	Ne fait pas rapport à Comtrade à propos de ses ventes d'armes militaires, pistolets, pièces détachées de revolvers et de pistolets, pièces détachées d'armes militaires ou munitions pour armes légères. Il est dès lors probable que le montant ci-contre soit sous-estimé ⁸ .
Bulgarie	Au moins 17,1 m*	Arabie saoudite, Macédoine, Etats-Unis, Autriche, Italie*	Munitions, pièces détachées pour armes de sport/de chasse, armes militaires, carabines*	Ne fait pas rapport à Comtrade à propos de ses ventes d'ALPC. Les chiffres sont calculés à partir des rapports des importateurs. Il est dès lors probable que le montant ci-contre soit sous-estimé.
Canada	53,6 m* CAD 25,8 m (16,7 m USD) ^x	Etats-Unis, Danemark, Pays-Bas, Royaume-Uni, France* Danemark, Royaume-Uni, Pays-Bas, Allemagne, Thaïlande ^x	Armes militaires, munitions, fusils de sport/de chasse, pistolets/revolvers*	Les données douanières internationales et le rapport national divergent sensiblement en raison du fait que ce dernier ne prend pas en compte les exportations vers les Etats-Unis qui, d'après le rapport sur les exportations, «devraient représenter plus de la moitié des exportations d'équipement militaire du Canada» (Canada, 2002, p.8).
Chine	9,0 m* Estimation SAS: 100 m USD	Etats-Unis, Bangladesh, Iran, Allemagne, Canada*	Fusils de sport/de chasse, carabines, pistolets/revolvers, pièces détachées pour armes de sport/de chasse, munitions*	Les données douanières internationales sous-estiment probablement les exportations réelles, étant donné que la Chine ne communique pas de nombreuses exportations; dès lors, les chiffres sont calculés à partir des rapports des importateurs.
Corée du Sud	29,7 m*	Venezuela, Etats-Unis, Ethiopie, Australie, Turquie*	Munitions, armes militaires, pièces détachées pour pistolets/revolvers, pièces détachées pour armes de sport/de chasse, pistolets/revolvers*	
Espagne	Au moins 65,3 m* 42,9 m EUR (38,5 m USD) ^x	Arabie saoudite, Etats-Unis, Portugal, Royaume-Uni, France*	Munitions, carabines, pièces détachées pour pistolets/revolvers, pistolets/revolvers*	Ne signale pas à Comtrade ses ventes d'armes militaires. Il est dès lors probable que le montant ci-contre soit sous-estimé. La divergence entre les données du rapport d'exportation et les chiffres de Comtrade est plus que probablement due à des définitions différentes relatives aux ALPC.
Etats-Unis	741,4 m*	Japon, Corée du Sud, Arabie saoudite, Canada, Italie*	Armes militaires, munitions, pistolets/revolvers, fusils de sport/de chasse*	Publie un rapport sur les exportations, qui ne contient des informations que sur les licences d'exportation accordées, et non sur les livraisons effectives d'ALPC.

Tableau 4.1 Exportations annuelles autorisées d'armes légères des principaux exportateurs connus, 2001
(suite) (données annuelles complètes les plus récentes)

Pays	Données douanières exprimées en USD (Comtrade)*/Rapports sur les exportations (2001, à défaut d'autre précision)	Principaux destinataires connus (classés par ordre d'importance)	Principaux types connus d'ALPC exportés	Remarques
Finlande	30,7 m* 2,9 m EUR (2,6 m USD) ^x	Etats-Unis, Suède, Allemagne, Royaume-Uni, Italie* Suède, Italie, Allemagne, Etats-Unis, Nouvelle-Zélande ^x	Munitions, fusils de sport/de chasse, carabines, pièces détachées pour armes de sport/de chasse, armes militaires*	Les données douanières et les données des rapports d'exportation diffèrent probablement en grande partie en raison de l'exclusion des armes civiles du rapport sur les exportations.
France	Au moins 33,7 m* 18,5 m EUR (16,6 m USD) ^x	Arabie saoudite, Etats-Unis, Norvège, Portugal, Russie* Roumanie, Belgique, Arabie saoudite, Allemagne, Malaisie, Etats-Unis ¹	Armes militaires, munitions, pièces détachées pour armes de sport/de chasse, fusils de sport/de chasse*	La divergence entre les données douanières et les données des rapports d'exportation est malaisée à expliquer. Ne fait pas rapport à Comtrade à propos de ses ventes d'armes militaires, de pistolets, de pièces détachées de revolvers et pistolets. Il est dès lors probable que le montant ci-contre soit sous-estimé. Les données du rapport sur les exportations excluent les munitions et les pièces détachées, mais prennent en compte certaines armes non-ALPC, car certaines catégories ne se composent pas uniquement d'ALPC.
Iran	<i>Producteur de taille moyenne, dont les exportations sont peu connues</i>			
Israël	Au moins 23,2 m*	Etats-Unis, Botswana, Brésil, Guatemala, Allemagne*	Pistolets/revolvers, munitions, armes militaires, pièces détachées pour pistolets/revolvers, pièces détachées pour armes de sport/de chasse*	Les données douanières internationales sous-estiment probablement les exportations réelles, étant donné qu'Israël ne communique pas la plupart de ses exportations; dès lors, les chiffres sont calculés à partir des rapports des importateurs.
Italie	Au moins 298,7 m*	Etats-Unis, Belgique, France, Allemagne, Royaume-Uni*	Carabines, munitions, pistolets/revolvers, pièces détachées pour armes de sport/de chasse*	Ne communique pas à Comtrade ses ventes d'armes militaires. Il est dès lors probable que le montant ci-contre soit sous-estimé. Publie un rapport sur les exportations, qui ne contient des informations que sur les licences et non sur les livraisons d'ALPC.
Japon	70,3 m*	Etats-Unis, Belgique, France, Allemagne, Canada*	Fusils de sport/de chasse, pièces détachées pour armes de sport/de chasse, carabines, canons de carabine, munitions*	Ne fabrique que des armes à feu non militaires.
Mexique	Au moins 14,2 m*	Etats-Unis, Venezuela, Argentine, Paraguay, France*	Pièces détachées pour armes de sport/de chasse, canons de carabine, munitions, carabines*	Ne fait pas rapport à Comtrade à propos de ses ventes d'armes militaires, de pistolets, de certaines pièces détachées. Il est dès lors probable que le montant ci-contre soit sous-estimé.
Norvège	13,7 m* 0,5 m NOK (60.000 USD) ^x	Suisse, Etats-Unis, Italie, Suède, Finlande*	Munitions, armes militaires, carabines, pistolets/revolvers*	Les données douanières et les données des rapports d'exportation diffèrent probablement en grande partie en raison de la difficulté à distinguer clairement les ALPC des non-ALPC (notamment les munitions) dans le rapport sur les exportations.
Pakistan	<i>Producteur de taille moyenne, dont les exportations sont peu connues</i>			
Portugal	Au moins 44,8 m*	Etats-Unis, Belgique, Espagne, Italie, Grèce*	Fusils de sport/de chasse, pièces détachées pour armes de sport/de chasse, carabines, canons de carabine, munitions,*	Ne communique pas à Comtrade ses ventes d'armes militaires. Il est dès lors probable que le montant ci-contre soit sous-estimé. Publie un rapport sur les exportations, mais ne détaille pas la part des ALPC dans les exportations d'armes.

Tableau 4.1 Exportations annuelles autorisées d'armes légères des principaux exportateurs connus, 2001 (suite)
(données annuelles complètes les plus récentes)

Pays	Données douanières exprimées en USD (Comtrade)*/Rapports sur les exportations (2001, à défaut d'autre précision)	Principaux destinataires connus (classés par ordre d'importance)	Principaux types connus d'ALPC exportés	Remarques
République tchèque	52,3 m*	Etats-Unis, Allemagne, Yémen, France, Slovaquie*	Munitions, pistolets/revolvers, fusils de sport/de chasse, pièces détachées pour pistolets/revolvers*	
Roumanie	Au moins 4,2 m* 15,4 m ¹	Etats-Unis, Suisse, Sénégal, Italie, République tchèque*	Fusils de sport/de chasse, armes militaires, munitions, pièces détachées pour armes de sport/de chasse, pistolets/revolvers*	Les données du rapport d'exportation et les données de Comtrade divergent en raison du fait que la Roumanie ne communique pas ses données douanières à Comtrade et que, dès lors, les chiffres sont calculés à partir des rapports des importateurs.
Royaume-Uni	44,8 m*	Etats-Unis, Arabie saoudite, Australie, Danemark, Belgique*	Armes militaires, munitions, carabines, fusils de sport/de chasse*	Publie un rapport sur les exportations, mais ne détaille pas la valeur des exportations d'ALPC. Il fournit en lieu et place des chiffres relatifs à certains types d'ALPC exportées.
Russie	Au moins 42,2 m* Estimation fondée sur des informations officielles: pas plus de 130 m (Pyadushkin, 2003, p. 24).	Etats-Unis, Chypre, Algérie, Allemagne, Liban* Vietnam, Malaisie, Bhoutan, Indonésie, Afghanistan (Alliance du Nord), Ethiopie (Pyadushkin, 2003, p.24)	Carabines, munitions, fusils de sport/de chasse, pistolets/revolvers*	Les données douanières internationales sous-estiment probablement les exportations réelles, étant donné que la Russie ne communique pas ses exportations; dès lors, les chiffres sont calculés à partir des rapports des importateurs. Cela explique la profonde divergence entre les chiffres extraits des données douanières et le chiffre obtenu par le biais des sociétés exportatrices.
Singapour	<i>Producteur de taille moyenne, dont les exportations sont peu connues</i>			
Suède	Au moins 24,1 m* 5 m SEK (0,5 m USD) ¹	Etats-Unis, Norvège, Autriche, Danemark, Finlande*	Munitions, armes militaires, pièces détachées pour armes de sport/de chasse, fusils de sport/de chasse*	Ne signale pas à Comtrade ses ventes d'armes militaires. Il est dès lors probable que le montant ci-contre soit sous-estimé. Les divergences sont probablement dues au fait que la Suède utilise une définition restrictive des ALPC dans son rapport d'exportation (en excluant les armes de petit calibre) et ne distingue pas les munitions pour armes légères des autres types de munitions.
Suisse	48,1 m* 11,7 m CHF (6,9 m USD) ¹	Allemagne, Singapour, Roumanie, Etats-Unis, Canada* Allemagne, Etats-Unis, Malaisie, Italie, France ¹	Munitions, pièces détachées pour armes de sport/de chasse, pistolets/revolvers, armes militaires, fusils de sport/de chasse*	Des divergences entre les exportations totales d'ALPC et les principales destinations peuvent apparaître parce que, dans le rapport sur les exportations, les munitions pour ALPC ne sont pas distinguées des autres types de munitions et ne sont donc pas incluses dans les chiffres du rapport sur les exportations.
Turquie	21,4 m*	Etats-Unis, Italie, Allemagne, Liban, France*	Carabines, pièces détachées pour armes de sport/de chasse, munitions, fusils de sport/de chasse, armes militaires*	

Notes: Seuls les pays dont les ventes annuelles autorisées ou estimées excèdent 10 millions USD figurent dans ce tableau.

Nations unies, Comtrade, chiffres de 2001 (les derniers disponibles); codes douaniers 930100 (armes militaires), 930200 (revolvers et pistolets), 930320 (carabines), 930330 (fusils de sport et de chasse), 930510 (pièces détachées et accessoires pour revolvers et pistolets), 930521 (canons de carabine), 930529 (pièces détachées et accessoires de carabines ou de fusils), 930590 (pièces détachées et accessoires d'armes militaires), 930621 (cartouches pour carabine), 930630 (munitions pour armes légères).

¹ Rapport sur les exportations

Source: NISAT (2003)

Encadré 4.1 Définition et recensement des ALPC: proposition pour une nouvelle approche

Dans des boîtes, sur palettes ou dans des conteneurs, les ALPC sont régulièrement expédiées par des transporteurs commerciaux, en compagnie (voire à l'intérieur) de cargaisons d'autres marchandises plus innocentes, provenant soit des 90 pays, au moins, dans lesquels sont établis les principaux fabricants (PRODUCTEURS), soit des marchés d'occasion. Dans le cadre d'une étude antérieure consacrée à la logistique des transferts d'armes et aux sociétés de transport utilisées dans le cadre des ventes d'armes⁹, nous avons tenté d'évaluer l'ampleur du marché du transport des ALPC et avons élaboré une base de données sur les flux d'ALPC et les canaux commerciaux pour la période 1994-2001. Nous avons fondé les organigrammes sur les dossiers figurant dans Comtrade (base de données de l'ONU sur les statistiques relatives au commerce de produits), en utilisant une méthodologie basée sur l'analyse croisée des déclarations des importateurs et des exportateurs¹⁰. Nous présentons dans cet encadré certains de nos constats et, plus particulièrement, les données relatives aux tendances et aux flux (a) de marchandises relevant des catégories douanières regroupant la plupart du temps les ALPC et les munitions y afférentes (désigné ci-dessous le groupe A9¹¹); (b) de marchandises relevant des catégories douanières regroupant, entre autres choses, les ALPC (le groupe B2¹²); et (c) de marchandises relevant des catégories douanières que nous croyons associées aux ALPC – bien qu'elles ne soient pas, en règle générale, considérées comme telles (C2¹³).

L'ampleur totale du commerce des ALPC dépend manifestement de leur définition; toutefois, en raison de la valeur totale des groupes A9 et C2 et d'une quote-part du groupe B2, sa valeur pourrait osciller, en moyenne annuelle, entre 5 milliards et 7 milliards USD. A titre de comparaison, ce chiffre est proche des ventes de chaussures de sport (entre 5 et 6 milliards USD) ou de poisson surgelé (entre 7 et 8 milliards USD).

Nos constats démontrent qu'entre 1994 et 2001 et en termes constants de 2001¹⁴, les transferts d'ALPC du groupe A9 se sont élevés à 24,9 milliards USD, avec une moyenne annuelle de 3,1 milliards USD. Au cours de la même période, les transferts d'armes du groupe B2 ont atteint la somme de 37,4 milliards USD, avec une moyenne annuelle de 4,7 milliards USD. Les transferts du groupe C2 se sont quant à eux chiffrés à 3,1 milliards USD, avec une moyenne annuelle de 385 millions USD. Le groupe A9 se rapproche le plus de la définition des ALPC utilisée dans ce chapitre. La différence de valeur (2,4 milliards vs 2,8 milliards) est essentiellement due au fait que les deux se composent de catégories d'ALPC légèrement différentes.

Au sein du groupe A9, les transferts de pièces détachées et d'accessoires représentent environ 27% du total; les armes à feu non militaires, 21%; les cartouches et les pièces détachées destinées à ces dernières, près de 20%; et les revolvers et pistolets militaires, 12% supplémentaires. Les Etats-Unis, l'Italie et l'Allemagne sont les principaux exportateurs, avec des ventes se chiffrant respectivement, au cours de la période 1994-2001, à 6,7 milliards, 3 milliards et 2 milliards USD. Figurent également dans le top dix, le Royaume-Uni, la Belgique-Luxembourg (mentionnés ensemble), le Brésil, la France, l'Autriche, la Suisse et le Japon, qui représentent ensemble plus de 70% de ce commerce.

Tableau 4.2 Les groupes A9/B2/C2: valeur des transferts entre 1994 et 2001, en millions USD constants, valeur de 2001

Groupe	1994	1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	Total	Moyenne
A9	3.477	3.515	3.409	2.344	3.097	2.857	2.827	2.839	24.365	3.046
B2	4.787	4.207	4.516	5.175	5.532	4.749	4.935	3.482	37.383	4.673
C2	599	566	804	178	253	209	227	248	3.084	386
Total	8.863	8.288	8.729	7.697	8.882	7.815	7.989	6.569	64.832	8.104

Source: Base de données de l'auteur; voir note de fin 10

Le groupe B2 est composé des armes militaires et des munitions, avec des articles de type ALPC tels que les mitrailleuses, les fusils militaires, les lance-roquettes et les lance-grenades, les mines, les mortiers, ainsi que les missiles guidés portatifs¹⁵ et leurs munitions. Il se compose également des obusiers, des bombes pour avions, des missiles air-air antichar, des torpilles anti-sous-marin, des pièces détachées et des munitions, qui, de toute évidence, ne peuvent être considérés comme des ALPC. Il est impossible de connaître la quote-part des ALPC dans le groupe B2 pour les années en revue mais, dans l'unique décompte séparé disponible (pour l'année 2002)¹⁶, sur un total général de 525,6 millions USD, les transferts de pièces d'artillerie auto-propulsées et non auto-propulsées représentaient un montant de 175,7 millions USD; les transferts de lance-roquettes et de lance-grenades, de tubes lance-torpilles et de pièces similaires représentaient un montant de 159,6 millions USD; et du matériel que les fusils militaires, les carabines et les mitrailleuses s'élevaient au total à 190,3 millions USD. L'absence de prise en compte d'au moins une partie des transferts du groupe B2 en tant que ventes d'ALPC se traduit par une grave sous-estimation de la valeur des ALPC et ne permet pas de prendre en considération des éléments figurant dans la définition des ALPC prônée par l'ONU. Les Etats-Unis (17 milliards USD) et le Royaume-Uni (5,2 milliards USD) occupaient les deux premières places et représentaient pratiquement 60% de ce commerce.

Le groupe C2 se compose des épées, des baïonnettes, etc., ainsi que des armes à air comprimé, des fusils, des pistolets et des matraques. Les premières sont considérées comme des «armes de guerre», les dernières comme des armes non militaires. Aucune d'entre elles ne relève de la définition de l'ONU¹⁷. Cependant, les couteaux et les baïonnettes sont des compléments standard de nombreux fusils d'assaut et sont largement utilisés par les forces spéciales et les insurgés¹⁸, alors que les machettes ont été employées, avec de funestes conséquences, lors de guerres civiles dans des pays tels que l'Algérie, l'Angola, le Liberia, la Sierra Leone et l'Ouganda, pour n'en citer que quelques-uns. Les fusils à air comprimé, les fusils et les pistolets pourraient non seulement s'avérer mortels en tant qu'armes à feu au-delà d'un certain niveau d'énergie¹⁹, mais sont aussi régulièrement utilisés pour les entraînements de type militaire et de maintien de l'ordre²⁰. Il convient en outre de ne pas perdre de vue leur rôle en tant que marché «d'entrée» en croissance rapide pour les principaux fabricants d'ALPC²¹.

Encadré 4.1 (suite) Définition et recensement des ALPC – proposition pour une nouvelle approche

Il semble improbable que des pays tels que l'Algérie, l'Angola, l'Indonésie et le Sri Lanka, tous confrontés à de sanglantes guerres civiles, aient, entre 1994 et 2001, acheté des coutelas et des baïonnettes pour des millions de dollars à des fins pacifiques et que les armes à air comprimé et les pistolets aient été destinés à divertir leur jeunesse. Les importations d'épées et de baïonnettes ont atteint 1,6 million USD en Algérie (1,2 million en provenance de la Chine en 1998) et 14,2 millions USD au Sri Lanka (13,7 millions en provenance de l'Iran en 2000), alors que les importations d'armes à air comprimé se sont élevées à 2,3 millions USD en Algérie (dont 1,8 million en provenance de la Biélorussie en 1998), à 4,5 millions USD en Angola (3,9 millions en provenance de la Biélorussie en 1998), à 9,3 millions USD en Indonésie (en provenance essentiellement de la République de Corée) et à 5,3 millions USD au Sri Lanka (dont 3,8 millions de la République tchèque entre 1997 et 1998). Le fait qu'au cours de la période 1994-2001, les Pays-Bas, l'Allemagne et le Royaume-Uni, notamment, aient classé secret défense des importations et des exportations d'armes du groupe C2 pour des centaines de millions de dollars constitue un dernier témoignage du caractère préoccupant de ces ventes. Entre 1994 et 1998, les Pays-Bas ont notamment couvert par le secret défense l'origine d'importations pour un montant de 633 millions USD et les destinations d'exportations pour un montant de 732 millions USD.

Rédigé par Sergio Finardi et Carlo Tombola

En 2001, les principaux importateurs en valeur étaient les Etats-Unis, l'Arabie saoudite, Chypre, le Japon, la Corée du Sud, l'Allemagne et le Canada.

Les importations d'armes légères

Il est encore plus malaisé de fournir un aperçu complet des importations que des exportations, et ce, pour plusieurs raisons. Tout d'abord, les estimations telles que celles faites ci-dessus pour la Chine ne peuvent être aisément réalisées pour les importations, étant donné qu'il est plus difficile de modéliser la demande que l'offre. La modélisation de la demande nécessiterait une connaissance approfondie à l'échelle planétaire des niveaux d'achat des civils, des forces armées et des organismes chargées du maintien de l'ordre. Deuxièmement, bien que les rapports sur les exportations d'armes soient de plus en plus fréquents, ils ne précisent que très rarement les importations d'armes (cette situation pourrait changer)²². Les sources fiables sont par conséquent moins nombreuses. Nous ne nous appuyons dès lors, au tableau 4.3, que sur les données douanières internationales. De telles données n'enregistrent pas tous les transferts d'Etat à Etat, étant donné que ceux-ci ne passent pas toujours par les douanes. A l'instar des données relatives aux exportations présentées ci-dessus, l'aperçu des importations est incomplet, en raison du fait que certains Etats ne fournissent aucune information sur leurs importations et que d'autres taisent certains renseignements (c'est-à-dire qu'ils ne transmettent des données qu'à propos de certaines catégories d'armes légères). Nous avons dès lors eu à nouveau recours aux données retournées pour compléter les lacunes des rapports sur les importations.

Le tableau 4.3 précise qu'en 2001, le principal importateur d'armes légères en valeur était, sans grande surprise sans doute, les Etats-Unis, suivis par l'Arabie saoudite, Chypre, le Japon, la Corée du Sud, l'Allemagne et le Canada. La structure des importations de ces pays variait considérablement: alors qu'en Arabie saoudite, à Chypre, au Japon et en Corée du Sud, les armes militaires représentaient la principale catégorie d'importation, les carabines étaient les principales armes importées aux Etats-Unis, alors que l'Allemagne et le Canada importaient majoritairement des munitions pour armes légères.

Il est très étonnant d'observer la présence, parmi ces importateurs, de l'île de Chypre. La valeur excessivement élevée des armes importées ne peut pas s'expliquer par la seule demande locale ou par les opérations internationales de maintien de la paix – 1.248 hommes en 2003 (IISS, 2003); elle témoigne dès lors probablement d'un commerce de transit important et opaque. Comme indiqué dans le *Small Arms Survey* (2003, p. 105), Chypre est une destination problématique dans le cadre des transferts d'armes légères, non seulement en raison du statut précaire de cette île, mais également en raison de l'incertitude à propos du sort réservé aux grandes quantités d'armes qui y transitent chaque année. La Russie, l'Italie et l'Espagne exportent de grandes quantités d'armes vers ce pays. Comme nous l'avons observé dans la section précédente, l'Arabie saoudite est un importateur important, en dépit du fait qu'une part de ses importations d'armes légères enregistrées dans les données douanières pourrait être destinée aux troupes américaines encore stationnées dans ce pays jusqu'il y a peu.

Parmi les importateurs de taille moyenne, des pays tels que la Colombie, Israël, le Liban et le Venezuela posent problème en raison de leur situation interne. Dans un communiqué de presse daté d'août 2003, l'organisation latino-américaine *Desarme* (2003) a violemment critiqué les exportations d'armes européennes

vers le Venezuela, sous le titre «Armes à feu européennes au Venezuela: Absence de Code et de Conduite». L'organisation y affirmait que les exportations en provenance de pays communautaires tels que l'Autriche et la Belgique enfreignaient le Code de Conduite de l'UE (UE, 1998), étant donné que les armes à feu détenues par des structures étatiques se retrouvaient fréquemment dans les mains de la milice *Círculos Bolivarianos*, proche du président Hugo Chávez, du *Frente Bolivariano de Liberación*, un mouvement récemment créé, et des *Fuerzas Armadas Revolucionarias de Colombia (FARC)*, le groupe de guérilla colombien. *Desarme* est d'avis que les troubles civils, largement répandus dans le pays, devraient également induire une contraction des exportations d'armes légères.

D'autres éventuels grands importateurs à propos desquels les informations sont éparses et dont les importations seraient davantage illicites que licites (et qui ne figurent pas au tableau 4.3) sont les Etats impliqués dans des conflits (internes ou internationaux), tels que le Liberia, la Côte d'Ivoire, la Russie (Tchéchénie), la République démocratique du Congo, le Népal, le Burundi, l'Algérie, la Sierra Leone, la Somalie, l'Ouganda, le Soudan et le Sri Lanka. Des renseignements détaillés à propos des exportations vers certains de ces pays et vers des groupes d'insurgés sont repris dans la section ci-dessous, consacrée aux relations entre transferts d'armes légères et droits de l'homme.

Tableau 4.3 Importations annuelles licites d'armes légères, par pays – Données annuelles disponibles les plus récentes (2001)

Pays	Valeur en USD	Cinq principaux fournisseurs connus	Principaux types connus d'ALPC importées	Remarques
Allemagne	104,2 m	Etats-Unis, Italie, Suisse, Arabie saoudite, Belgique	Munitions, pièces détachées pour armes de sport/de chasse, carabines, pistolets/revolvers, fusils de sport/de chasse	Ne fait pas rapport à propos de ses importations d'armes militaires et de carabines par le biais des données douanières internationales. Il se peut dès lors que le montant ci-contre soit sous-estimé.
Arabie saoudite	261,3 m	Belgique, Etats-Unis, Espagne, Bulgarie, France	Armes militaires, munitions, pièces détachées pour pistolets/revolvers, carabines	
Argentine	13,8 m	Etats-Unis, Brésil, Italie, Suisse, Espagne	Munitions, pistolets/ revolvers, fusils de sport/de chasse, carabines	
Australie	62,8 m	Etats-Unis, Belgique, Italie, Royaume-Uni, Allemagne	Munitions, armes militaires, carabines, pistolets/revolvers, fusils de sport/de chasse	
Autriche	22,9 m	Allemagne, Suède, Belgique, Italie, Suisse	Munitions, carabines, fusils de chasse/de sport, pièces détachées de fusils de chasse/de sport, armes militaires	Ne fait pas rapport à propos de ses importations d'armes militaires et de pistolets/ revolvers par le biais des données douanières internationales. Il se peut dès lors que le montant ci-contre soit sous-estimé.
Belgique	64,3 m	Italie, Portugal, Etats-Unis, Japon, Allemagne	Carabines, munitions, fusils de chasse/de sport, pistolets/revolvers	Ne fait pas rapport à propos de ses importations d'armes militaires et de pistolets/ revolvers par le biais des données douanières internationales. Il se peut dès lors que le montant ci-contre soit sous-estimé. Une certaine part des importations pourrait être des renvois pour réparation.
Brésil	11,3 m	Etats-Unis, Israël, Chili, Italie, France	Armes militaires, munitions, carabines, fusils de chasse/de sport, pièces détachées pour pistolets/revolvers	Ne fait pas rapport à propos de ses importations d'armes militaires par le biais des données douanières internationales (d'après les données retournées). Il se peut dès lors que le montant ci-contre soit sous-estimé.
Canada	99,9 m	Etats-Unis, Suisse, Autriche, Italie, Allemagne	Munitions, pièces détachées pour armes de sport/de chasse, fusils de sport/de chasse, pistolets/revolvers,	

Tableau 4.3 (suite) Importations annuelles licites d'armes légères, par pays - Données annuelles disponibles les plus récentes (2001)

Pays	Valeur en USD	Cinq principaux fournisseurs connus	Principaux types connus d'ALPC importées	Remarques
Chypre	159,8 m	Pays non spécifié, Russie, Italie, Espagne, Japon	Armes militaires, carabines, munitions, fusils de chasse/de sport	«Pays non spécifié» signifie que le nom de l'exportateur est tenu secret.
Colombie	21,6 m	Etats-Unis, Brésil, Italie, Afrique du Sud, République tchèque	Armes militaires, munitions, pistolets/revolvers, carabines	Ne fait pas rapport à propos de ses importations de carabines par le biais des données douanières internationales (d'après les données retournées). Il se peut dès lors que le montant ci-contre soit sous-estimé.
Corée du Sud	105,7 m	Etats-Unis, Italie, Allemagne, Russie, Espagne	Armes militaires, munitions, pistolets/revolvers, carabines	
Danemark	20,5 m	Allemagne, Canada, Royaume-Uni, Suède, Italie	Munitions, pièces détachées pour armes de sport/de chasse, carabines, fusils de chasse/de sport	
Emirats arabes unis	32,4 m	Etats-Unis, Suisse, Allemagne, Brésil, République tchèque	Armes militaires, munitions, pistolets/revolvers, fusils de sport/de chasse	Ne fait pas rapport à propos de ses importations par le biais des données douanières internationales (d'après les données retournées). Il se peut dès lors que le montant ci-contre soit sous-estimé.
Espagne	36,7 m	Italie, Etats-Unis, Allemagne, Belgique, Portugal	Carabines, fusils de chasse/de sport, pistolets/revolvers, munitions	Ne fait pas rapport à propos de ses importations d'armes militaires par le biais des données douanières internationales. Il se peut dès lors que le montant ci-contre soit sous-estimé.
Etats-Unis	602,5 m	Italie, Brésil, Japon, Autriche, Allemagne	Carabines, pistolets/revolvers, fusils de sport/de chasse, munitions, pièces détachées pour armes de sport/de chasse	
Finlande	14,0 m	Italie, Allemagne, Suède, Etats-Unis, Norvège	Munitions, carabines, pièces détachées pour armes de sport/de chasse, fusils de chasse/de sport	
France	72,5 m	Italie, Belgique, Allemagne, Etats-Unis, Arabie saoudite	Carabines, fusils de chasse/de sport, munitions, pièces détachées pour armes de sport/de chasse	Ne fait pas rapport à propos de ses importations d'armes militaires et de pistolets/revolvers par le biais des données douanières internationales. Il se peut dès lors que le montant ci-contre soit sous-estimé. La présence de l'Arabie saoudite en tant que fournisseur s'explique probablement par des activités de réparation/révision.
Grèce	48,2 m	Etats-Unis, Italie, Allemagne, Portugal, Espagne	Armes militaires, carabines, munitions, pistolets/revolvers	Ne fait pas rapport à propos de ses importations d'armes militaires et de pistolets/revolvers par le biais des données douanières internationales. Il se peut dès lors que le montant ci-contre soit sous-estimé.
Honduras	10,8 m	Italie, Etats-Unis, Uruguay, Israël, Argentine	Armes militaires, pistolets/revolvers, munitions, fusils de sport/de chasse	Ne fait pas rapport à propos de ses importations par le biais des données douanières internationales (d'après les données retournées). Il se peut dès lors que le montant ci-contre soit sous-estimé.
Israël	18,7 m	Etats-Unis, Italie, Corée du Sud, République tchèque, Espagne	Armes militaires, pièces détachées pour armes de sport/de chasse, munitions, pièces détachées pour pistolets/revolvers	Ne fait pas rapport à propos de ses importations par le biais des données douanières internationales (d'après les données retournées). Il se peut dès lors que le montant ci-contre soit sous-estimé.
Italie	74,3 m	Etats-Unis, Allemagne, Belgique, Turquie, Suisse	Armes militaires, munitions, fusils de sport/de chasse, pièces détachées pour armes de sport/de chasse, pistolets/revolvers	Ne fait pas rapport à propos de ses importations d'armes militaires par le biais des données douanières internationales (d'après les données retournées). Il se peut dès lors que le montant ci-contre soit sous-estimé.

Tableau 4.3 (suite) Importations annuelles licites d'armes légères, par pays - Données annuelles disponibles les plus récentes (2001)

Pays	Valeur en USD	Cinq principaux fournisseurs connus	Principaux types connus d'ALPC importées	Remarques
Japon	151,0 m	Etats-Unis, Allemagne, Italie, Espagne, Australie	Armes militaires, munitions, carabines, pistolets/revolvers	
Koweït	11,8 m	Etats-Unis, Espagne, Italie, Chypre, Australie	Armes militaires, munitions, pièces détachées pour pistolets/revolvers, carabines	Ne fait pas rapport à propos de ses importations par le biais des données douanières internationales (d'après les données retournées). Il se peut dès lors que le montant ci-contre soit sous-estimé.
Liban	12,3 m	Italie, Chypre, Russie, Turquie, France	Carabines, fusils de chasse/de sport munitions, pièces détachées pour armes de sport/de chasse	Ne fait pas rapport à propos de ses importations d'armes militaires par le biais des données douanières internationales (d'après les données retournées). Il se peut dès lors que le montant ci-contre soit sous-estimé.
Mexique	20,0 m	Etats-Unis, Grèce, Italie, Espagne, Belgique	Munitions, pistolets/revolvers, armes militaires, carabines	
Norvège	23,3 m	Suède, Etats-Unis, Allemagne, Italie, France	Munitions, fusils de chasse/ de sport, carabines, pièces détachées pour armes de sport/de chasse	
Pays-Bas	12,1 m	Etats-Unis, Canada, Suisse, Allemagne, Belgique	Munitions, pièces détachées pour armes de sport/de chasse, armes militaires, carabines	Ne fait pas rapport à propos de ses importations d'armes militaires et de pistolets/revolvers par le biais des données douanières internationales. Il se peut dès lors que le montant ci-contre soit sous-estimé.
Portugal	33,6 m	Belgique, Espagne, Italie, Etats-Unis, Allemagne	Pièces détachées pour armes de sport/de chasse, carabines, canons de carabine, munitions, fusils de chasse/de sport	
Royaume-Uni	78,3 m	Etats-Unis, Italie, Belgique, Espagne, Allemagne	Carabines, armes militaires, munitions, fusils de chasse/de sport	
Suède	22,2 m	Finlande, Etats-Unis, Allemagne, Autriche, Italie	Munitions, carabines, fusils de chasse/de sport, pièces détachées pour armes de chasse/de sport, armes militaires	Ne fait pas rapport à propos de ses importations d'armes militaires par le biais des données douanières internationales (d'après les données retournées). Il se peut dès lors que le montant ci-contre soit sous-estimé.
Suisse	36,0 m	Allemagne, Norvège, Etats-Unis, Italie, Autriche	Munitions, pistolets/revolvers, pièces détachées pour armes de sport/de chasse, armes militaires, carabines	
Taiwan	19,7 m	Etats-Unis, Corée du Sud, Italie, Espagne, Allemagne	Armes militaires, munitions, carabines, pistolets/revolvers, pièces détachées pour pistolets/revolvers	
Thaïlande	18,7 m	Etats-Unis, République tchèque, Allemagne, Singapour, Grèce	Pistolets/revolvers, munitions, armes militaires, carabines	Ne fait pas rapport à propos de ses importations d'armes militaires par le biais des données douanières internationales (d'après les données retournées). Il se peut dès lors que le montant ci-contre soit sous-estimé.
Turquie	20,1 m	Italie, Singapour, Pologne, Slovaquie, Espagne	Armes militaires, munitions, pistolets/revolvers, pièces détachées pour armes de sport/de chasse	
Venezuela	31,0 m	Corée du Sud, Etats-Unis, Autriche, Italie, Espagne	Munitions, pistolets/revolvers, carabines, fusils de sport/de chasse	

Source: NISAT (2003)

Encadré 4.2 Les affaires continuent? Le moratoire de la CEDEAO et les transferts licites

Le 31 octobre 1998, les chefs d'Etat de la CEDEAO ont promulgué un moratoire sur l'importation, l'exportation et la production de toutes les armes légères et de petit calibre dans la région²³. Ce moratoire, d'une durée d'application initiale de trois ans, a été prorogé pour une nouvelle période de trois années en 2001 et devrait être à nouveau prolongé à l'automne 2004. La portée de cette interdiction est vaste: non seulement les sociétés privées mais aussi les gouvernements des Etats membres de la CEDEAO désireux d'importer des armes légères doivent solliciter une exemption à cette fin. Le *Programme de coordination et d'assistance pour la sécurité et le développement* (PCASED) de l'ONU a été chargé de soutenir la mise en œuvre de ce moratoire. Le soutien international en faveur de cette mesure a été généralisé, en particulier lors de son lancement. Plusieurs Etats membres de l'UE (dont la France et le Royaume-Uni), ainsi que le Canada, ont en outre apporté un soutien financier au moratoire (Ogunbanwo, 2002); l'ONU et ses diverses agences spécialisées ont également fourni un support actif (Nations unies, Conseil de sécurité, 2000b, p. 31).

Indépendamment de ce moratoire, des responsables régionaux «reconnaissent l'existence d'un vaste commerce d'armes informel, en grande partie incontrôlé, ainsi que d'un véritable trafic illicite» allant «bien au-delà des niveaux normaux du commerce informel» (cité dans Nations unies, Conseil de sécurité, 2000b, p. 31). Ce commerce illicite est probablement le mieux documenté dans une série de rapports du Conseil de sécurité de l'ONU consacrés aux violations de l'embargo au Liberia, en Sierra Leone et en Angola (Nations unies, Conseil



© Reuters/Mian Khurshed

Les dirigeants d'Afrique de l'Ouest écoutent solennellement l'hymne de la CEDEAO lors d'une réunion au Ghana en septembre 2002.

Il est difficile de dire si le moratoire a eu un impact sur les transferts licites dans la région de la CEDEAO.

de sécurité 2000a, 2000b, 2001, 2002), ainsi que dans des rapports de Global Witness (2001, 2003) et de Human Rights Watch (2001a, 2003). Ces rapports démontrent l'existence de réseaux bien organisés, spécialisés tout à la fois dans les armes, les diamants, le bois et d'autres produits de base, et qui tirent profit de réglementations laxistes en ce qui concerne la surveillance des systèmes de transport. En mars 2003, le Conseil de sécurité a fait part de «ses vives inquiétudes quant à l'impact de la prolifération des armes légères et de petit calibre et des mercenaires sur la paix et la sécurité en Afrique de l'Ouest» (Nations unies, Conseil de sécurité, 2003c).

Toutefois, nous observons également entre les pays concernés par le moratoire de la CEDEAO et le monde extérieur, un commerce licite permanent qui n'a pas été mentionné dans les évaluations du moratoire notamment établies par Ebo et Mazal (2003) et Ogunbanwo (2002). Pour qu'un transfert vers la région soit conforme au moratoire, l'importateur doit solliciter une exemption auprès des autres gouvernements de la CEDEAO avant d'importer des armes légères. Certains pays exportateurs ont mis sur pied un système leur permettant d'obtenir l'assurance de l'octroi des exemptions avant d'autoriser des exportations vers des pays de la CEDEAO. Le tableau 4.4 énumère les transferts vers les pays de la CEDEAO mentionnés dans les données douanières internationales, lesquelles montrent que le commerce licite en armes légères et en munitions avec les Etats de la CEDEAO est assez important. Les données relatives aux transferts ne recoupent pas les informations disponibles à propos des exemptions accordées (Ebo et Mazal, 2003, p. 20; Ogunbanwo 2002, p. 14).

Le tableau 4.4 ne se veut pas exhaustif: la véritable dimension du commerce licite est selon toute vraisemblance supérieure, étant donné que de nombreux Etats de la CEDEAO ne publient pas leurs données douanières internationales. D'autres sources parmi lesquelles les rapports d'exportation britanniques et le rapport de Berman, par exemple (2003), font mention de transferts licites supplémentaires. Il est dès lors malaisé de préciser les éventuels impacts que le moratoire a générés sur les transferts licites dans la région.

Encadré 4.2 Les affaires continuent? Le moratoire de la CEDEAO et les transferts licites (suite)

Tableau 4.4 Importations licites d'ALPC vers les pays de la CEDEAO, 1999-2002

Pays de la CEDEAO importateur	Principaux pays exportateurs, valeur en USD, années	Commentaires (types d'ALPC négociées, quantités/valeurs)
Bénin	Burkina-Faso: 21.840 en 1999-2001 France: 10.900 en 1999-2001	Importations déclarées, composées essentiellement de revolvers et de pistolets du Burkina-Faso Revolvers et pistolets, fusils de sport et carabines de France.
Burkina-Faso	Italie: 856.315 pour 1999-2002 République tchèque: 155.384 pour 1999-2001 France: 75.982 en 1999-2002 Espagne: 66.645 en 1999-2001 Sénégal: 55.394 en 2002	L'Italie a déclaré des exportations composées principalement de cartouches, mais également de revolvers, de pistolets et de fusils de sport.
Cap Vert	République tchèque: 27.595 en 2001 Portugal: 13.101 en 1999-2001	Importations déclarées de revolvers et de pistolets.
Côte d'Ivoire	Afrique du Sud: 1.225.081 en 1999 Espagne: 76.391 en 2001 Italie: 60.550 en 1999-2001 Etats-Unis: 48.889 en 1999-2001 République tchèque: 38.051 en 2001-2002 France: 27.886 en 1999-2001 Suisse: 12.104 en 1999-2001	L'Afrique du Sud a déclaré des exportations composées principalement de cartouches, mais également d'armes militaires, de revolvers/pistolets et de carabines. L'Espagne et la République tchèque ont déclaré des exportations composées uniquement de cartouches. Des revolvers/pistolets et des carabines ont été déclarés d'Italie. Des armes militaires et des cartouches ont été déclarées des Etats-Unis. La France a déclaré des exportations composées principalement de carabines et la Suisse, de revolvers/pistolets.
Gambie	Royaume-Uni: 449.145 en 1999 République tchèque: 120.961 en 1999-2002 Russie: 31.134 en 1999 Pologne: 28.107 en 2000 Liban: 10.760 en 2001	Le Royaume-Uni a déclaré des exportations composées de pièces détachées et d'accessoires pour armes militaires, et de cartouches. Importations déclarées de cartouches de la République tchèque, de la Russie et de la Pologne. Le Liban a déclaré des exportations de fusils de sport.
Ghana	Espagne: 7.249.315 pour 1999-2001 Etats-Unis: 2.823.245 en 1999-2002 Royaume-Uni: 2.156.203 en 1999-2001 Chypre: 2.093.385 en 1999-2001 Afrique du Sud: 1.473.985 en 1999 Allemagne: 131.099 en 1999-2000 France: 52.909 en 1999	Les exportations déclarées de l'Espagne et de la France se composent de cartouches et celles du Royaume-Uni essentiellement de cartouches. Les Etats-Unis ont déclaré des exportations composées essentiellement de carabines, de cartouches et d'armes militaires. Chypre et l'Allemagne déclarent des exportations composées essentiellement de carabines. L'Afrique du Sud déclare des exportations composées de cartouches, d'armes militaires et de carabines.
Guinée	France: 3.342.698 en 1999-2001 Espagne: 1.563.183 en 1999-2001 Royaume-Uni: 325.601 en 1999 Croatie: 258.949 en 2000 Portugal: 231.845 en 1999-2001 Allemagne: 83.358 en 1999-2000 Brésil: 42.731 en 1999 Sénégal: 20.580 en 2000 République tchèque: 15.391 en 1999 Géorgie: 12.000 en 2000	La France a exporté des cartouches, des fusils de sport, des armes militaires, des carabines et des pièces détachées et accessoires. L'Espagne et le Royaume-Uni n'ont exporté que des cartouches. La Croatie a déclaré des exportations d'armes militaires. Le Portugal a déclaré des exportations de cartouches et de carabines. Uniquement des carabines de l'Allemagne. Uniquement des cartouches du Brésil et du Sénégal. La République tchèque a déclaré des exportations de cartouches. La Géorgie a déclaré des exportations de pièces détachées et d'accessoires.
Guinée-Bissau	Portugal: 332.054 en 1999-2001 Espagne: 168.912 en 2000-2001 France: 104.620 en 1999-2002	Le Portugal a déclaré des exportations de cartouches, carabines, revolvers/pistolets et fusils de sport. L'Espagne et la France ont déclaré des exportations de cartouches.
Liberia	<i>Sous embargo de l'ONU; aucune importation autorisée</i>	
Mali	France: 72.327 en 1999-2002	La France a déclaré des exportations composées principalement de pièces détachées et d'accessoires.
Niger	Corée du Sud: 492.500 en 1999 France: 92.134 en 1999-2002 Italie: 60.643 en 1999-2001	La Corée du Sud a déclaré des exportations d'armes militaires. Importations déclarées de revolvers, carabines, pièces détachées et accessoires, et cartouches de France; la France a déclaré des exportations de fusils de sport, de cartouches et de carabines. Importations déclarées de carabines d'Italie; l'Italie a déclaré des exportations de revolvers.

Tableau 4.4 Importations licites d'ALPC vers les pays de la CEDEAO, 1999-2002 (suite)

Pays de la CEDEAO importateur	Principaux pays exportateurs, valeur en USD, années	Commentaires (types d'ALPC négociées, quantités/valeurs)
Nigeria	Inde: 2.799.653 en 2001 Israël: 2.385.595 en 1999 Corée du Sud: 1.056.356 en 1999-2001 Indonésie: 597.500 en 1999 Etats-Unis: 246.007 en 1999-2002 Brésil: 126.793 en 2000-01 Royaume-Uni: 90.953 en 1999-2002 Italie: 49.074 en 2001 Australie: 20.243 en 2001 Allemagne: 13.062 en 1999	L'Inde a déclaré des exportations de cartouches. Importations déclarées de carabines d'Israël. Importations déclarées d'armes militaires et de revolvers de Corée du Sud; la Corée du Sud a déclaré des exportations d'armes militaires. Les Etats-Unis ont déclaré des exportations composées principalement de cartouches. L'Allemagne et l'Indonésie ont déclaré des exportations de revolvers/pistolets. Le Brésil a déclaré l'exportation de fusils de sport et de cartouches. Le Royaume-Uni a déclaré l'exportation de carabines, de cartouches et de pièces détachées. L'Italie a déclaré l'exportation de revolvers et de carabines. L'Australie n'a déclaré l'exportation que de revolvers.
Sénégal	France: 2.246.810 en 1999-2002 Etats-Unis: 959.420 pour 1999-2002 Espagne: 426.508 pour 2000-2002 Italie: 232.992 pour 1999-2002 Brésil: 203.754 pour 1999-2002 Allemagne: 116.770 pour 1999-2002 République tchèque: 81.996 en 2001-02	Uniquement des cartouches d'Espagne. Principalement des revolvers et des cartouches d'Allemagne. Importations diverses de France, des Etats-Unis, d'Italie et du Brésil. Cartouches, revolvers/pistolets et carabines de la République tchèque.
Sierra Leone (seuls les rebelles sont sous embargo de l'ONU)	Liban: 196.949 en 2001 Etats-Unis: 29.542 en 2001 Espagne: 13.398 en 2001 Royaume-Uni: 10.139 en 2000	Le Liban a déclaré des exportations d'armes militaires. Les Etats-Unis ont déclaré des exportations de pièces détachées et d'accessoires. L'Espagne et le Royaume-Uni ont déclaré des exportations de cartouches.
Togo	Espagne: 41.212 en 2000	L'Espagne a déclaré des exportations de cartouches.

Note: Il est probable que ces chiffres sont sous-estimés par rapport au volume total des transactions, étant donné que certains exportateurs importants et certains Etats de la CEDEAO ne fournissent aucun renseignement à propos de leurs commerce; nous avons dès lors dû nous fier à des données retournées. Valeur minimale pour l'inclusion dans le tableau: 10.000 USD pour la période couverte de quatre années.
Source: Nations unies, Comtrade, date de téléchargement: juillet-août 2003

ÉVOLUTION DE LA TRANSPARENCE: MISE À JOUR ANNUELLE

La transparence dans le commerce des armes est une donnée tridimensionnelle: elle recouvre la transparence intergouvernementale, la transparence parlementaire et la transparence publique (Bauer, 2003). La transparence intergouvernementale se compose d'échanges d'information entre gouvernements, tels que les échanges d'information sur les importations et les exportations d'armes légères et de petit calibre entre les Etats membres de l'Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (OSCE) ou les échanges d'information sur différents types d'armements dans le cadre de l'Arrangement de Wassenaar. Aucune de ces organisations ne publie les informations échangées, même si les différents Etats peuvent décider de publier leurs contributions à cet échange (ce qui est arrivé). La transparence parlementaire signifie que le gouvernement communique les informations relatives à ses décisions d'exportation et d'importation à ses parlementaires nationaux. Ces deux formes de transparence peuvent être combinées avec la transparence publique, ce qui veut dire que les informations à propos des transferts d'armes sont transmises au grand public.

La transparence relative aux ventes d'armes légères peut devenir un instrument important d'alerte précoce et de renforcement de la confiance, notamment dans les contextes où seules sont disponibles quelques armes majeures (par exemple, dans certaines contrées d'Afrique et dans le cadre de nombreux conflits internes). Elle est importante pour permettre au grand public de vérifier que les Etats respectent les conventions et les directives internationales, ainsi que les lois et les réglementations domestiques régissant les exportations et les importations d'armes légères. Le manque de transparence empêche les citoyens, les parlementaires, les ONG et les autres gouvernements de vérifier le respect effectif de leurs engagements internationaux (Bauer, 2002), ainsi que de contrôler l'absence de corruption lors des transactions d'armes (Courtney, 2002)²⁴. Plus généralement, sans transparence, il est impossible d'obtenir une image précise du commerce des armes légères²⁵.

L'importance de la transparence dans les ventes d'armes légères et de petit calibre est de plus en plus fréquemment reconnue dans les forums multilatéraux. En décembre 2003, les Etats signataires de l'Arrangement de Wassenaar ont complété la liste des marchandises stratégiques à propos desquelles ils échangent des informations en y incluant les armes légères et les armes de petit calibre, y compris les MANPADS (Arrangement de Wassenaar, 2003).

Des voix se sont également élevées – notamment sur le continent africain – pour inclure les armes légères dans le Registre des armes conventionnelles de l'ONU, lorsque ces types d'armes sont des armes de guerre décisives. Au cours de l'été 2003, un Groupe d'experts gouvernementaux issus de plus de 20 pays, chargé de l'examen périodique du fonctionnement du Registre, a proposé d'élargir la catégorie de l'artillerie de gros calibre pour y inclure des pièces d'artillerie de plus petit calibre, de 75 mm au moins (telles que les mortiers de 81 mm et de 82 mm, très courants). Ce Groupe d'experts a également proposé d'inclure les MANPADS dans la catégorie des missiles/lanceurs. Cette proposition a été avalisée par l'Assemblée générale de l'ONU en décembre 2003 (Nations unies, Assemblée générale, 2003a). Cela signifie que certaines armes légères relèvent désormais de l'échange d'information, alors que cette obligation ne concerne pas les armes légères (en vertu de la définition de l'ONU). Toutefois, le Groupe d'experts a recommandé un partage volontaire d'information entre les Etats membres de l'ONU à propos des transferts de toutes les armes légères et de petit calibre «fabriquées ou modifiées en fonction de spécifications militaires et destinées à un usage militaire» (Nations unies, Assemblée générale, 2003b, para. 113(e)). Le principal argument sous-tendant ces efforts est l'importance de disposer, en ce qui concerne la vente des ALPC, de niveaux de transparence identiques à ceux observés pour les principaux systèmes d'armement conventionnel. Tel est déjà le cas dans certains forums régionaux. Comme nous l'avons déjà indiqué, les Etats membres de l'OSCE échangent chaque année, depuis 2002 déjà, des informations à propos de certaines questions inhérentes aux armes légères, dont les transferts²⁶.

Dans ce cadre, des informations capitales à propos des niveaux de transparence des grands exportateurs d'armes légères (et non de tous les Etats) ont été compilées dans le Baromètre de transparence du commerce des armes légères (tableau 4.5). L'examen de la transparence relative aux armes légères en général est effectué dans un autre chapitre de cet ouvrage (MESURES).

Le Baromètre de transparence du commerce des armes légères

L'évaluation et la comparaison des rapports nationaux sur les exportations sont complexes, car loin d'être homogènes, leurs formes varient de quelques pages de statistiques à plusieurs centaines de pages de texte et de tableaux. La question fondamentale relative à la structure du Baromètre de transparence du commerce des armes légères est la suivante: quelle est l'utilité du rapport sur les exportations pour la compréhension du commerce d'armes légères d'un pays? Le baromètre est subdivisé en deux catégories principales: (a) l'accès, la clarté et l'exhaustivité des données; et (b) les informations à propos des licences accordées et refusées et des livraisons. La première catégorie évalue la facilité d'obtention et de compréhension des données fournies par un Etat, ainsi que leur exhaustivité en termes généraux. L'hypothèse sous-jacente est que les données difficiles d'accès (en raison de leur rédaction dans une langue moins usitée, de leur indisponibilité sur Internet et/ou de leur non-gratuité), difficiles à décrypter (en l'absence de méthodologie, d'informations à propos des utilisateurs finaux et de distinction entre les armes légères et les munitions pour armes légères et les autres types d'armes et de munitions) ou incomplètes (en raison de l'omission de certains types de transactions ou de certains types d'armes légères et de pièces détachées), ne sont que d'une utilité limitée pour la compréhension du commerce en armes légères d'un pays.

Le deuxième groupe de critères concerne le niveau de précision des renseignements fournis dans un rapport à propos des licences octroyées, des licences refusées et des livraisons effectivement réalisées. L'analyse des licences octroyées et refusées est subdivisée de la même manière: les valeurs et les volumes décomposés par type d'arme, ainsi que par pays et par type d'arme. Les données sont décomposées par type d'arme si la quote-part des exportations d'armes de différentes catégories est précisée (le rapport sur les exportations de la Roumanie, par exemple, ventile les exportations d'armes: 15% pour les avions et l'équipement connexe; 13% de bombes, roquettes et missiles, etc.).

Les données sont décomposées par pays et par arme s'il s'avère possible d'extraire, pour chaque catégorie, la quantité ou la valeur des armes transférée à des destinataires individuels (par exemple, le rapport de la Suisse

L'Arrangement de Wassenaar et le Registre des armes conventionnelles de l'ONU prévoient tous deux des échanges d'information sur les armes de petit calibre depuis 2003.

indique qu'en 2002, ce pays a exporté des *armes de petit calibre* en Egypte pour un montant de 880.000 CHF, ou 570.000 USD)²⁷. En règle générale, un point par critère rempli est attribué à un rapport sur les exportations²⁸; un critère partiellement rencontré ne donne droit qu'à un demi-point. C'est ainsi que dans le cadre du système de classification de l'Arrangement de Wassenaar, la première catégorie d'armes se compose uniquement des armes de petit calibre, alors que la deuxième catégorie se compose à la fois d'armes légères et de petit calibre et de systèmes d'armement plus lourds. Il n'est dès lors que partiellement possible de distinguer les armes légères et les armes de petit calibre des autres types d'armes et un demi-point seulement est dès lors attribué à ce critère particulier.

Il est capital de souligner que le baromètre évalue les méthodes utilisées dans les rapports et ne peut vérifier de manière indépendante la véracité des informations fournies. En d'autres termes, le baromètre évalue la quantité, la précision et l'utilité des données rendues publiques, à l'exclusion de leur véracité.

Un nombre sans cesse croissant de pays fournissent des données publiques à propos de leurs exportations d'armes. Les pays qui établissent des rapports à propos de leurs exportations d'armes fournissent en règle générale les informations les plus complètes, mais d'autres qui ne publient pas (encore) de tels rapports fournissent de précieuses informations sur les transactions en armes légères par le biais de la transmission au niveau international de leurs données douanières. Bien que les données douanières internationales ne soient pas nécessairement considérées comme un instrument de transparence, elles fournissent des renseignements appréciables en matière commerciale et sont dès lors intégrées dans l'analyse relative à la transparence figurant dans cette section.

Les données douanières comblent certaines lacunes observées dans de nombreux rapports relatifs aux exportations, telles que les statistiques non normalisées et celles, trop générales, ne mentionnant pas les armes légères. Elles comportent néanmoins leurs propres lacunes²⁹. Premièrement, les codes douaniers n'ont manifestement pas été conçus en tenant compte de la définition des armes légères et des armes de petit calibre et certains de ces codes regroupent à la fois des armes légères et d'autres armes (de plus gros calibre). C'est ainsi que le code 9301 regroupe les armes légères militaires et des éléments tels que les tubes lance-torpilles et les gros mortiers. En revanche, d'autres armes légères et de petit calibre, telles que les MANPADS, ne se retrouvent dans aucune catégorie. Toutefois, la plupart des catégories d'armes à feu et de munitions sont assez bien couvertes par les codes douaniers (Marsh, 2003). Deuxièmement, tous les transferts d'Etat à Etat ne transitent pas par les douanes, ce qui fausse bien évidemment les données. Troisièmement, les exportateurs et les responsables douaniers n'interprètent pas toujours les codes douaniers de la même manière. C'est ainsi que pour le code douanier «pistolets et revolvers», le Brésil indique invariablement la mention «néant», bien que les données d'importation d'autres pays laissent à penser que le Brésil en exporte effectivement de grandes quantités. Force est dès lors de constater en l'espèce que les armes de poing doivent être (erronément) classifiées sous d'autres rubriques (Lessing, 2003). Indépendamment de ces difficultés, les données douanières sont probablement l'outil le plus important pour donner une image complète du commerce des armes légères. C'est la raison pour laquelle, contrairement aux précédentes éditions du *Small Arms Survey*, cette forme de transparence devient, en sus des rapports relatifs aux exportations, une composante du Baromètre de transparence du commerce des armes légères.

Ce baromètre s'appuie dès lors (a) sur les rapports relatifs aux exportations et (b) sur les données douanières internationales. Le tableau complet et désagrégé figure à l'annexe 4.4, disponible sur le site Internet du *Small Arms Survey*. Il est essentiel d'observer qu'en raison de l'accent mis sur les exportations d'armes légères, le baromètre ne peut pas être utilisé comme une mesure générale de la transparence des exportations d'armes. Il ne concerne que les pays qui sont des exportateurs significatifs d'armes légères et d'armes de petit calibre (voir tableau 4.1) et exclut dès lors des pays relativement transparents, comme, par exemple, le Danemark et les Pays-Bas. Cela signifie aussi nécessairement que l'accent est essentiellement (mais pas exclusivement) mis sur des pays d'Europe occidentale et orientale, ainsi que sur les Etats d'Amérique du Nord, étant donné que c'est principalement parmi eux que se trouvent les principaux exportateurs. Comme précisé dans le baromètre, les pays exportateurs les plus transparents sont les Etats qui publient à la fois des rapports en matière d'exportation et leurs données douanières internationales. L'Allemagne, les Etats-Unis et le Royaume-Uni occupent les premières places du «hit-parade de la transparence». Le score moyen de transparence est de 8,5 (sur 20); cette moyenne relativement faible signifie que les Etats en général – même ceux figurant dans le peloton de tête du baromètre – ont encore beaucoup de chemin à parcourir avant que leurs méthodes de rapport ne soit totalement transparentes³⁰.

La moyenne
relativement faible
(8,5 sur 20)
obtenue au
Baromètre de
transparence du
commerce des
armes légères
signifie que les
Etats ont encore
beaucoup de
chemin à parcourir
avant que leurs
méthodes de
rapport ne soient
totalement
transparentes.

Tableau 4.5 Baromètre de transparence du commerce des armes légères, couvrant les principaux exportateurs connus ou supposés, sur la base de leur dernier rapport publié relatif aux exportations et des données douanières internationales pour 2001 (Nations unies, Comtrade)³¹

Pays et source(s) disponible(s) (E = rapport d'exportation, D = données douanières)		Total des points (20 points max.) Le score actualisé est suivi du score précédent du Baromètre, indiqué entre parenthèses	Accès (2 points max.)	Clarté (4 points max.)	Exhaustivité (4 points max.)	Informations sur les livraisons (décomposées par type d'armes, ainsi que par pays et par type d'armes). Valeur des livraisons (V) Quantité d'armes (Q) (4 points max.)	Informations sur les licences octroyées (décomposées par type d'armes, ainsi que par pays et par type d'armes). Valeur des licences (V) Quantité d'armes (Q) (4 points max.)	Informations sur les licences refusées (décomposées par type d'armes, ainsi que par pays et par type d'armes). Valeur des licences (V) Quantité d'armes (Q) (2 points max.)
Allemagne	E D	15,5 (13,5)	2	3	4	2	4	0,5
Etats-Unis	E D	14	2	3	3	2	4	0
Royaume-Uni	E D	13,5 (13)	2	3,5	4	4	0	0
France	E D	13	2	3,5	3,5	4	0	0
Italie	E D	12	2	3	3	2	2	0
Rép. tch.	E D	11,5	2	2,5	4	3	0	0
Canada	E D	10,5	2	3	3,5	2	0	0
Norvège	E D	10,5 (9)	2	3	3,5	2	0	0
Espagne	E D	10,5	2	3	3,5	2	0	0
Finlande	E D	10	2	3	3	2	0	0
Belgique	E D	9,5	2	2,5	3	2	0	0
Suède	E D	9,5 (8,5)	2	2	3,5	2	0	0
Suisse	E D	9 (8,5)	2	2,5	2	2	0	0,5
Australie	E D	8,5	2	2	2,5	2	0	0
Portugal	E D	7,5	2	2	1,5	2	0	0
Turquie	D	7,5	1,5	2	2	2	0	0
Roumanie	E	7	2	1,5	2,5	1	0	0
Autriche	D	6,5	1,5	2	1	2	0	0
Brésil	D	6,5	1,5	2	1	2	0	0
Japon	D	6,5	1,5	2	1	2	0	0
Féd. de Russie	D	6,5	1,5	2	1	2	0	0
Corée du Sud	D	6,5	1,5	2	2	1	0	0
Chine	D	6	1,5	2	0,5	2	0	0
Mexique	D	6	1,5	2	0,5	2	0	0
Israël	D	5,5	1,5	2	0	2	0	0
Afrique du Sud	E	5 (5,5)	2	1	0	2	0	0
Bulgarie		0	0	0	0	0	0	0

Sources: Nations unies, Comtrade, date de téléchargement: le 31 octobre 2003, Australie (2003), Belgique (2003), Canada (2002), République tchèque (2003), Finlande (2002), France (2003), Allemagne (2002, 2003), Italie (2003), Norvège (2003, 2004), Portugal (2002), Roumanie (2002, 2003), Afrique du Sud (2002), Espagne (2003, 2004), Suède (2003), Suisse (2003, 2004), Royaume-Uni (2003, 2004), département d'Etat des Etats-Unis (2003)

Notes:

- (a) Total des points: Les mises à jour traduisent les informations figurant dans les rapports sur les exportations d'armes disponibles depuis décembre 2003.
- (b) Accès: L'information est: disponible sur Internet (un demi-point); disponible dans une langue officielle de l'ONU (1 point); gratuite (un demi-point).
- (c) Clarté: Les données rapportées sont collectées dans le respect d'une méthodologie (1 point); les armes légères et les armes de petit calibre peuvent être distinguées des autres types d'armes (1 point); les munitions des ALPC peuvent être distinguées des autres types de munitions (1 point); les données rapportées incluent des informations à propos des catégories d'utilisateur final (militaires, police, autres forces de sécurité, à destination directe des civils, détaillants civils) (1 point).
- (d) Exhaustivité: Les données rapportées incluent: les transactions négociées par les pouvoirs publics et par le secteur privé (1 point); les ALPC civiles et militaires (1 point); des informations à propos des pièces détachées pour ALPC (1 point); un résumé des lois et réglementations régissant les exportations, ainsi que des engagements internationaux (1 point).

Encadré 4.3 Quand la transparence progresse par bonds: les rapports roumains sur les exportations d'armes



© Agence nationale roumaine pour le contrôle des exportations stratégiques et l'interdiction des armes chimiques/image: Nicolae Ungurescu

Le premier rapport de la Roumanie sur les exportations d'armes.

Les rapports sur les exportations des pays ayant adhéré à l'Union européenne le 1er mai 2004³² sont de qualité très variable, bien que certains Etats ne renâclent pas à partager leurs données douanières.

En réalité, la Roumanie – qui ne devrait adhérer à l'Union européenne qu'en 2007 au plus tôt – semble jusqu'à présent être l'un des pays les plus ambitieux à cet égard. Le rapport roumain sur les exportations a été publié pour la première fois à la fin du premier semestre 2002 et est disponible en ligne en langue anglaise (Roumanie, 2002). Les défis auxquels a été confronté l'auteur sont très ouvertement précisés dans l'avant-propos. Il cite notamment une «véritable "confrontation" entre la nécessité de transparence et l'approche conservatrice de certains experts roumains de haut niveau» (Roumanie, 2002, p. iv).

Ce rapport examine à la fois les exportations du secteur privé et les exportations du secteur public. Il énumère les sociétés autorisées à commercialiser les différentes catégories d'armes. Les informations fournies sur les licences d'exportation sont assez claires. Alors que le nombre total de demandes de licence, de refus et d'approbations est indiqué et que – contrairement à la plupart des autres rapports sur les exportations – des valeurs sont précisées pour ces trois catégories, ces renseignements ne sont ventilés que par région, et non par pays ou par type d'arme. La partie consacrée à la délivrance des licences quantifie les autorisations octroyées pour des opérations non commerciales. ML1, ML2, et ML3 constitueraient les principales catégories de ces opérations.

En réalité, le rapport utilise les catégories d'armes prévues dans l'Arrangement de Wassenaar. La première catégorie, ML1, couvre «les armes et les armes automatiques d'un calibre de 12,7 mm maximum, ainsi que les accessoires ... et les composants spécialement conçus pour ces armes», alors que la deuxième, ML2, concerne «l'armement ou les armes d'un calibre supérieur à 12,7 mm, les systèmes optiques

et les accessoires ... ainsi que les composants spécialement conçus pour ces armes». La catégorie ML3 regroupe quant à elle «les munitions et les composants spécialement conçus pour ces munitions, pour les armes contrôlées par ML1, ML2 ou ML12». En principe, la catégorie ML1 est la seule catégorie relevant purement d'ALPC, car les ML2 et ML3 se composent de nombreux équipements qui ne concernent pas des ALPC. Toutefois, le rapport affirme que «dans la structure des exportations d'armes roumaines, les armes de petit calibre (ML1) représentent le segment principal, [avec] les armes légères (ML2) et les munitions y afférentes (ML3)» (Roumanie, 2002, p. 35). Cette précision semble indiquer que, dans le cas de la Roumanie, les catégories ML1, ML2 et ML3 se composent uniquement, ou essentiellement, d'ALPC.

Ce rapport précise en outre qu'en 2000, les ML1 et ML2 (présentées ensemble) constituaient 34% des exportations, alors que la ML3 en représentait 36%. Sur la base des exportations totales d'armes (soit 37,8 millions USD selon le rapport), les ML1 et ML2 représenteraient 12,85 millions USD, et la ML3, 13,61 millions USD. Les totaux pour 2001 s'élevaient à 55% pour les catégories ML1 et ML2 et seulement 8% pour la ML3, soit des valeurs respectives de 13,48 millions USD et 1,96 million USD (les exportations totales s'élevant à 24,5 millions USD). Le rapport ne détaille pas les expéditions par pays.

Bien qu'il soit loin d'être parfaitement transparent, le rapport fournit davantage d'informations à propos des ALPC que, par exemple, les rapports australien et portugais (le classement inférieur de la Roumanie sur le Baromètre de transparence du commerce des armes légères par rapport à ces deux pays s'explique par l'absence de transmission des données douanières internationales).

Dans l'ensemble, ce rapport est un exemple positif de l'émergence d'une mesure de transparence des exportations, dont la préparation a nécessité des efforts significatifs. Reste cependant à connaître dans quelle mesure cette pratique résistera à l'usure du temps. La République tchèque a publié en 2001 un rapport spécial sur les exportations d'armes légères à l'occasion de la Conférence de l'ONU sur les armes légères (voir *Small Arms Survey 2002*, p. 118) et a continué à en produire depuis. Sans volonté politique suffisante, nous ne pourrions malheureusement pas en dire autant de la Roumanie.

Source: Kytömäki (2003)

EXPORTATION D'ARMES LÉGÈRES: UNE QUESTION DE VIE OU DE MORT POUR LES FABRICANTS?

De nombreux analystes ont observé une transformation de la production des armes au cours des dernières décennies. Il ne s'agit plus d'un secteur industriel répondant aux besoins domestiques et exportant de manière sélective (en s'appuyant sur des considérations politiques) mais, comme de nombreux autres, d'un secteur à vocation lucrative, tourné vers l'exportation (Naylor, 1998). Les exportations plus massives sont considérées comme essentielles pour maintenir un avantage technologique et assurer la viabilité économique.

Dans quelle mesure ce constat s'applique-t-il à la production d'armes légères et de petit calibre militaires (et non militaires)? Le fait que les Etats-Unis soient le principal exportateur (voir section précédente) signifie-t-il que son industrie des armes légères dépend des exportations pour sa viabilité à long terme? Pour répondre à de telles questions, l'exportation doit être examinée dans le contexte de la production.

Les principaux pays producteurs d'armes légères ont été énumérés dans les précédentes éditions de *Small Arms Survey*. En se concentrant sur deux des trois principaux producteurs (la Russie et les Etats-Unis), ainsi que sur quelques producteurs moyens (l'Allemagne et le Brésil), cette section démontre que le niveau de dépendance vis-à-vis des exportations varie entre les différents pays et entre les différentes entreprises.

Etats-Unis: dépendance limitée, sauf pour les armes militaires³³

En général, le chiffre d'affaires des fabricants américains d'armes légères ne dépend guère des exportations car, selon les données du Bureau of Alcohol, Tobacco, Firearms and Explosives (BATF) des Etats-Unis (voir tableau 4.6), les fabricants exportent à peine 5 à 6% en moyenne de leur production totale d'armes légères³⁴. L'utilisation des données douanières entraîne une légère majoration de cette quote-part, pour atteindre 9,7% de toutes les armes légères produites en 2001. Toutefois, le recours aux données extraites de deux sources pose problème, en raison des méthodologies différentes utilisées. Quelles que soient les sources, la dépendance aux exportations de l'industrie américaine d'armes légères est inférieure à 10%.

Tableau 4.6 Quantité totale d'armes à feu produites et exportées par les fabricants des Etats-Unis, 1998-2001

Année	Quantité produite	Quantité exportée	% exporté
1998	3.724.546	215.873	5,8
1999	4.070.237	242.573	6,0
2000	3.840.941	184.346	4,8
2001	2.989.022	182.632	6,1
Total 1998-2001	14.624.746	825.424	Moyenne: 5,6

Source: Etats-Unis, BATF (1998, 1999, 2000, 2001)

La situation est toutefois différente lorsque nous examinons certaines années, certaines sociétés ou certains types d'armes. La dépendance vis-à-vis des exportations varie fortement d'une société à l'autre. En 2001, la dernière année pour laquelle nous disposons de données, le fabricant de pistolets Davis Industries a exporté 100% de sa production, alors qu'un important producteur de pistolets tel que Bryco Arms n'a pas exporté la moindre arme. Parmi les principaux fabricants, Smith and Wesson était en 2001 celui qui, de loin, dépendait le plus des exportations, car cette société exportait 15,5% de sa production de pistolets et 28,6% de sa production de revolvers. Son concurrent Sturm Ruger & Co, en revanche, n'a exporté au cours de cette même année qu'une part de sa production totale comprise entre 1,5 (pistolets) et 3,8% (fusils) (pour obtenir plus de précisions, voire l'annexe 4.2 disponible sur le site Internet du Small Arms Survey).

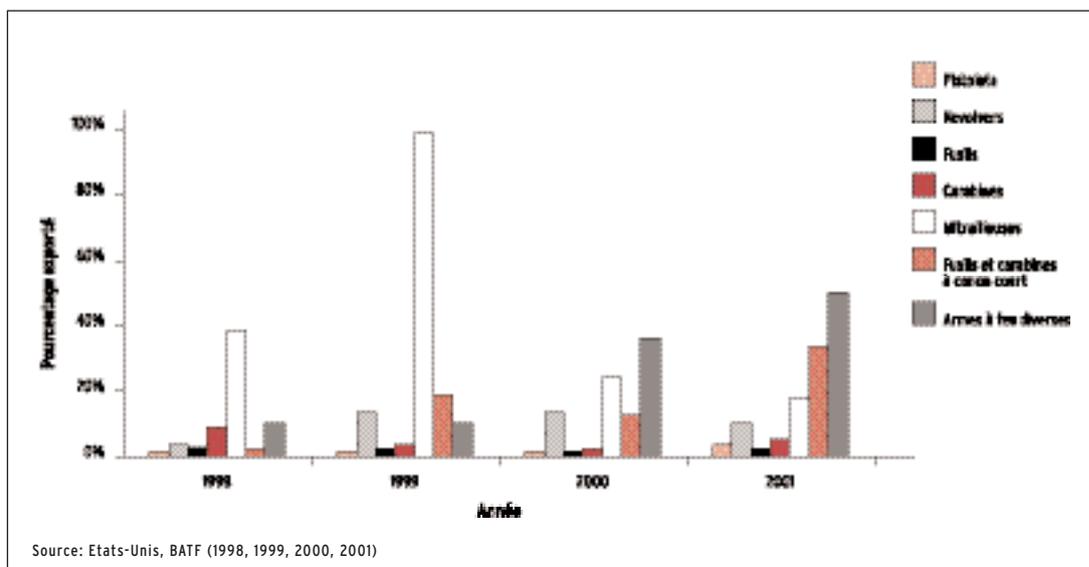
En outre, certains types d'armes légères sont plus massivement exportés que d'autres, comme en atteste la figure 4.1 ci-dessous. La part des mitrailleuses, des fusils et carabines à canon court, et des «armes à feu diverses» (généralement de type à chargement par la bouche) est nettement supérieure à la part exportée des autres types d'armes légères (pistolets, revolvers, fusils et carabines), bien que les données varient d'une année à l'autre (les pourcentages exacts sont présentés à l'annexe 4.3, disponible sur le site Internet du Small Arms Survey).

Un examen attentif des données du tableau 4.6 ci-dessus révèle que les niveaux de production et d'exportation aux Etats-Unis ont connu une évolution parallèle. C'est ainsi qu'en 1998, une production de 3,7 millions d'armes allait de pair avec une exportation de 0,22 million (5,8%); trois ans plus tard, en 2001, la production avait chuté à 3,0 millions d'unités et les exportations avaient suivi le mouvement, atteignant 0,18 million d'unités. La quote-part en pourcentage est demeurée plus ou moins constante, soit 6,1% d'ALPC exportées en 2001 (la moyenne pour 1998-2001 s'élève à 5,6%).

Aux Etats-Unis, la dépendance aux exportations varie fortement d'une société à l'autre.

Les baisses des exportations américaines d'armes légères militaires et civiles, observées au cours de ces dernières années, devraient dès lors être interprétées dans le contexte de la baisse de la production domestique totale: la baisse des exportations en chiffres absolus ne signifie pas nécessairement que la dépendance des Etats-Unis aux marchés à l'exportation diminue.

Figure 4.1 Dépendance à l'exportation des fabricants d'armes légères des Etats-Unis, par type d'arme, 1998-2001



Bien qu'en général, ils ne dépendent pas particulièrement des exportations, les exportateurs américains ont tendance à se concentrer sur une poignée de marchés seulement: sur les 115.950 carabines de sport et les ensembles carabines-fusils exportés en 2002, 32% ont été importés par le Royaume-Uni, 15% par l'Espagne et 9% par le Canada; ces trois principaux importateurs représentaient dès lors 56% des exportations américaines de ces armes (Etats-Unis, département du Commerce, 2003). Le Royaume-Uni était également le principal importateur de carabines militaires, avec 36% du marché, suivi par la Nouvelle-Zélande avec 23%. S'agissant des fusils militaires, les Etats-Unis en ont exporté 73% en 2002 vers des pays du Moyen-Orient; le Koweït était la principale destination avec 35%, suivi par Israël avec 21%. Le Népal, avec ses 10%, était lui aussi grand importateur. La Corée du Sud était le principal acheteur de mitrailleuses américaines, avec des importations égales à 48% des 21.465 mitrailleuses exportées par les Etats-Unis en 2002. Ce pays était suivi par la Colombie (23%) et la Malaisie (18%) (Etats-Unis, département du Commerce, 2003). Les exportations américaines de pistolets et de revolvers (soit 73.262 armes en 2002) sont moins concentrées; toutefois, les cinq principaux importateurs représentent environ 50% du marché américain à l'exportation. La Belgique arrive en tête avec 19%, suivie par le Japon (12%), l'Allemagne (8%), la Thaïlande (6%) et le Venezuela (5%). En ce qui concerne les fusils de sport/de chasse d'une valeur unitaire inférieure à 50 USD, le Royaume-Uni est le principal importateur, avec 63% des 17.721 armes de ce type exportées par les Etats-Unis en 2002. Pour les fusils de sport/de chasse d'une valeur unitaire supérieure à 50 USD, le Canada est le premier importateur avec 34% des 72.025 fusils exportés dans le monde (Etats-Unis, département du Commerce, 2003).

Comme nous l'avons précisé par ailleurs dans ce chapitre, ces données doivent être examinées avec circonspection. En effet, le passage des armes à la douane ne permet pas toujours d'affirmer qu'elles sont arrivées à destination. Dans certains cas, des armes sont renvoyées au fabricant pour réparation ou révision, et réexpédiées lorsque les réparations ont été effectuées. Cela pourrait expliquer pourquoi le taux d'importation de la Belgique est élevé, car il s'agit d'un gros exportateur d'armes de poing aux Etats-Unis.

De même, des armes passant par la douane peuvent être utilisées par des forces militaires déployées à l'étranger. Il se peut dès lors que certaines armes expédiées au Moyen-Orient soient fournies aux troupes américaines qui y sont actuellement stationnées. Enfin, les Etats-Unis et le Canada fabriquent ensemble certains types d'armes légères et une partie du commerce entre ces pays, qui se retrouve dans les données douanières, pourrait être constituée d'armes traversant la frontière en vue d'être parachevées au Canada.

Bien que les exportations américaines dépendent de quelques destinations, force est cependant de constater que la «clientèle» varie au fil du temps. Le tableau 4.7 montre des baisses brutales des exportations de pistolets et de revolvers vers la Thaïlande et les Philippines depuis 1995; de même, ces deux pays ont massivement acheté des fusils militaires à la fin des années 1990 et, depuis, leurs importations ont sensiblement diminué. Bien que nous ayons assisté, ces dernières années, à une baisse constante des exportations de fusils militaires des Etats-Unis vers Israël, l'année 2002 a infirmé cette tendance.

Tableau 4.7 Nouveaux clients et clients en baisse pour les exportations des Etats-Unis (quantité d'armes exportées), 1995-2003

Année	Thaïlande (pistolets et revolvers)	Thaïlande (fusils militaires)	Philippines (pistolets et revolvers)	Philippines (fusils militaires)	Israël (fusils militaires)	Népal (fusils militaires)
1995	43.595	0	17.407	0	740	0
1996	20.362	510	18.860	0	62.277	0
1997	7.066	685	9.640	6.054	32.625	4.000
1998	7.962	10.100	2.817	20.256	40.350	0
1999	7.330	19.428	5.410	924	10.055	0
2000	6.003	16.645	50	0	2.843	0
2001	6.553	1	1.046	328	3.442	0
2002	4.230	0	1.883	76	6.375	3.000
2003*	1.437	102	788	184	40	3.400

* janvier-juillet

Source: Etats-Unis, BATF, plusieurs années

Russie: l'importance des exportations³⁵

Depuis le début des années 1990, les fabricants russes d'armes légères ont restructuré leur production de manière draconienne (PRODUCTEURS). Depuis la fin des années 1980 et jusqu'il y a quelques années, les forces armées russes n'avaient pratiquement plus acheté aucune arme neuve et les commandes publiques en munitions s'étaient effondrées (Pyadushkin, 2003). Dans le même temps, les réglementations légales russes interdisaient, aux citoyens russes ordinaires, l'achat légal de grandes quantités d'armes légères (Pyadushkin, 2003). Ces constats expliquent que, de nos jours, la plupart des sociétés de production d'armes légères russes ne fonctionnent pas à leur pleine capacité et que la production en série d'armes légères militaires a pratiquement cessé (Pyadushkin, 2003, p. 3). De plus, les sociétés se sont massivement tournées vers la production de voitures, de machines-outils, d'instruments et d'autres produits entièrement civils.

En dépit de tous ces problèmes liés au marché domestique, la Russie demeure un producteur de premier ordre d'armes légères et de petit calibre grâce, notamment, à une orientation réussie vers l'exportation. Les renseignements actuellement disponibles à propos de l'industrie russe des armes légères suggèrent qu'environ la moitié de la production est exportée (tableau 4.8; les principaux destinataires sont énumérés au tableau 4.1). Toutefois, les informations relatives aux deux sociétés publiques, KBP et Kolomna MBDB, ne sont délivrées qu'au compte-gouttes.

Tableau 4.8 Exportations d'ALPC civiles et de combat de la Russie en 2002, par fabricant

Société (produits)	Volume de vente/ production d'ALPC, en m. USD	Volume d'exportation, en m. USD	Exportations en % du total de ventes/ production
Fabrique d'armes Izhevsk (Izhmash) (fusils automatiques de précision, carabines et fusils de chasse et de sport)	13,1	3,2	24
IMZ (carabines de chasse et de sport)	52	15,7	30,2
TOZ (armes de poing, fusils automatiques et de précision, missiles antichar guidés, carabines et fusils de chasse et de sport)	29,2*	1,2**	(chiffre plus que 4 probablement sous-estimé)
Usine mécanique de Kovrov (mitrailleuses, lance-grenades, missiles antichar guidés (ATGM))	2,5	Aucune donnée disponible	
Usine V.A. Degtyaryov (MANPADS, mitrailleuses)	108,5	86,8***	80
Molot (ATGM, armes de chasse)	16,4	1,2	7,3
Total	221,7	108,1	

Note: Etant donné que des informations plus détaillées font actuellement défaut, les volumes d'exportation pourraient concerner des produits autres que les ALPC.
* Ventes totales, y compris les ALPC de combat et civiles, ainsi que les marchandises civiles.
** Uniquement armes à feu civiles.
*** Calculé sur la base de la corrélation entre différents types de production en 2001. Production militaire: 50% du total, 80% de la production militaire est exportée. Voir Interfax (2003).
Source: CAST (2003)

Il est intéressant d'observer que les fabricants russes d'armes légères sont moins dépendants des exportations que nous ne le pensions précédemment.

Il est intéressant d'observer que les fabricants russes d'armes légères sont moins dépendants des exportations que nous ne le pensions précédemment (Pyadushkin, 2003), des citoyens russes achetant en effet des fusils de sport et de chasse. C'est ainsi que, par exemple, si l'on en croit les chiffres (imparfaits) actuellement disponibles, 70% des armes civiles d'IMZ sont vendues à des chasseurs russes, plus que probablement dans les grandes villes. La Fabrique d'armes Izhevsk a exporté 24% de sa production d'armes à feu civiles en 2002, le reste étant écoulé sur le marché domestique. Le principal client étranger était les Etats-Unis, où ont été écoulées environ 23% des exportations. Les armes légères de combat semblent également avoir récemment conquis des clients domestiques (dont le ministère russe de la Défense). Alors que la Fabrique d'armes Izhevsk avait exporté 71,3% de sa production d'armes légères de combat en 2000 et 88,3% en 2001, ce chiffre a chuté à 26,5% en 2002. Toutefois, il est probablement prématuré de parler d'un revirement de tendance vers la production à destination de l'armée russe.

Tableau 4.9 Exportation d'armes légères de combat par la Fabrique d'armes Izhevsk, 2000-2002

Année	2000	2001	2002
Valeur des exportations (en millions USD)	3,4	1,7	0,85
% de la production totale d'armes légères de combat	71,3	88,3	26,5

Note: Calculé sur la base de la corrélation entre différents types de production en 2001. Production militaire: 50% du total, 80% de la production militaire est exportée. Voir Interfax (2003).
Source: CAST (2003)

D'autres gros producteurs: l'importance d'exporter

Comme nous l'examinons en détail dans un autre chapitre de cet ouvrage (PRODUCTEURS), le Brésil⁶⁶ est le principal fabricant d'armes légères et de petit calibre (munitions comprises) d'Amérique latine et sa production est, après les Etats-Unis, la plus diversifiée de tout le continent. Ce pays dépend fortement des exportations; selon les statistiques du gouvernement brésilien pour 2001, les ventes totales d'armes à feu non militaires produites au niveau national (y compris les munitions et les pièces détachées) s'élevaient à environ 100,3 millions USD (IBGE, 2002)³⁷. Les exportations totales pour cette même année se sont chiffrées à 62,5 millions USD, soit 62,3% des ventes totales³⁸. La part réelle des exportations pourrait excéder ce pourcentage, étant

donné que les statistiques commerciales disponibles ne prennent pas en compte les transferts d'Etat à Etat. Toutes les sociétés brésiliennes ne dépendent pas de la même manière des exportations. C'est ainsi que les exportations de la société Companhia Brasileira de Cartuchos (CBC, qui fabrique des munitions, des carabines et des fusils) se sont élevées à environ 34% des ventes totales de 2002, alors que Taurus, le principal exportateur brésilien d'armes et important fournisseur d'armes de poing aux Etats-Unis, a fait état d'exportations de quelque 38,1 millions USD en 2002, soit 74% de ses ventes. Quant à Amadeo Rossi, un petit fabricant (de carabines et de fusils), sa part s'élevait à 77%³⁹.

Le Brésil dépend en grande partie des exportations vers un marché: celui des Etats-Unis. En 2000 et en 2001, les exportations vers les Etats-Unis ont respectivement représenté 54% (37,6 millions USD) et 59% (37 millions USD) des exportations totales d'armes légères⁴⁰. En 2002, ces exportations ont atteint la somme de 55,7 millions USD. Cette hausse n'est probablement pas due à l'accroissement de l'importance des Etats-Unis pour les exportateurs brésiliens, mais à une hausse générale des exportations résultant de la dévaluation de la devise brésilienne, le *real*. Parmi les autres destinataires importants d'armes brésiliennes au cours de ces dernières années, citons l'Algérie, la Colombie et l'Allemagne (voir tableau 4.10).

A titre de comparaison, l'Argentine, le seul autre fabricant et exportateur significatif d'Amérique latine (dont les exportations frôlaient les 6 millions USD en 2001 et les 7 millions en 2002) dépend tout autant des exportations vers les Etats-Unis pour sa survie. Les deux principales sociétés privées productrices d'armes légères – Bersa S.A. et Lasserre S.A. (également connue sous le nom de Rexio) – dépendent très fortement de l'exportation de leur production (essentiellement des pistolets). Bersa, par exemple, a exporté 70% de sa production en 2002 – avec pour principale destination, les Etats-Unis⁴¹.

En 2000 et 2001, les exportations brésiliennes vers les Etats-Unis représentaient environ 55 à 60% des exportations totales d'armes légères.

Tableau 4.10 Exportations commerciales d'équipement de type ALPC au départ du Brésil - dix principaux destinataires, 1998-2002, en USD

1998	1999	2000	2001	2002
Etats-Unis 27.621.389	Etats-Unis 36.258.797	Etats-Unis 37.645.729	Etats-Unis 36.959.632	Etats-Unis ⁴² 55.687.807
Belgique 3.380.755	Allemagne 2.677.782	Emirats arabes unis 7.245.303	Colombie 3.858.170	Colombie 5.911.905
Argentine 3.128.677	Argentine 2.622.543	Argentine 2.662.638	Algérie 2.781.100	Allemagne 2.489.520
Pérou 2.816.820	Pérou 1.773.674	Venezuela 2.165.468	Allemagne 2.312.778	Algérie 2.486.360
Venezuela 2.611.164	Chili 1.397.566	Allemagne 2.077.718	Argentine 2.123.972	Singapour 2.107.306
Arabie saoudite 2.153.441	Angola 1.321.800	Angola 2.001.841	Belgique 1.864.062	Belgique 1.889.635
Allemagne 2.147.762	Philippines 977.809	Pérou 1.919.267	Emirats arabes unis 1.341.302	Pakistan 1.873.940
Colombie 2.128.483	Norvège 889.069	Colombie 1.493.883	Yémen 1.096.240	Botswana 1.832.855
Paraguay 2.085.896	Paraguay 857.460	Chili 1.116.986	Angola 887.000	Royaume-Uni 1.758.934
Afrique du Sud 1.651.543	Afrique du Sud 704.627	Nouvelle-Zélande 1.010.384	Malaisie 816.312	Argentine 1.067.541

Source: base de données SECEX (Secretaria de Comércio Exterior)

L'Allemagne est un des principaux producteurs européens d'armes légères et également un des principaux exportateurs. Sa quote-part à l'exportation est encore plus impressionnante que celle du Brésil: 92% de tous les pistolets et revolvers produits ont en effet été exportés en 2001, alors qu'en 2002, 86% des armes de cette catégorie ont été vendus à l'étranger (voir tableau 4.12). En ce qui concerne les fusils de sport et de chasse, les exportations semblent tout aussi importantes pour ce secteur.

En revanche, les importations allemandes de pistolets et de revolvers sont assez limitées. En 2001, l'Allemagne a en effet importé un peu plus de 35.000 pistolets et revolvers, contre 37.000 environ en 2002. Cela signifie que, même si l'Allemagne établissait des restrictions sur les importations, les sociétés allemandes ne pourraient pas continuer à produire aux niveaux actuels. En revanche, les importations et les exportations d'armes de sport et de chasse atteignent des niveaux similaires. Les importations de fusils de sport et de chasse ont porté en 2001 sur un peu plus de 68.000 unités, contre plus de 60.000 en 2002.

Encadré 4.4 La dépendance des exportations européennes par rapport aux marchés civils américains

Le marché américain des armes à feu, qui est le plus grand du monde, n'a eu de cesse de progresser au cours de ces dernières années, passant de 754.102 armes à feu (armes de poing, fusils et carabines) au cours de l'exercice fiscal 1980 à 843.809 en 1990, 1.096.782 en 2000 et 1.957.563 en 2002. Toutes les catégories d'importations d'armes à feu ont connu une embellie, la croissance la plus spectaculaire étant l'apanage des armes de poing (International Firearms Trade, 2003, p. 2, 10).

Une part importante de ces importations provient d'Etats membres de l'Union européenne (voir également tableau 4.3 ci-dessus). Par exemple, sur les quelque 950.000 armes de poing importées en 2002, environ 470.000 – soit 50% – provenaient de l'UE (Etats-Unis, département du Commerce, 2003). L'ironie veut que, en dépit d'une tendance des Européens à réprover la culture et les politiques permissives américaines en matière de détention d'armes⁴³, de nombreuses firmes européennes rencontrent de toute évidence des difficultés à survivre en l'absence du marché civil américain. Le tableau 4.11 nous montre qu'environ la moitié de la production communautaire d'armes de poing, de fusils et de carabines est exportée vers les Etats-Unis. Alors qu'une partie de ces armes – dont les armes de poing – est incontestablement destinée aux organes de maintien de l'ordre et aux forces armées des Etats-Unis, une importante quantité est probablement écoulee sur le marché civil américain. Des cinq principaux exportateurs d'armes à feu de l'UE (l'Autriche, la Belgique, l'Allemagne, l'Italie et l'Espagne), l'Autriche est la plus dépendante des marchés américains (72% des armes de poing, carabines et fusils autrichiens sont en effet vendus aux Etats-Unis). L'Italie arrive en deuxième position, avec un peu plus de la moitié des exportations totales de ces trois catégories d'armes vers les Etats-Unis. La Belgique est la moins dépendante des marchés américains, avec seulement 19% d'armes de ces trois catégories exportées vers les Etats-Unis.

Ce tableau est cependant incomplet, en raison de l'absence d'un élément: il s'agit bien évidemment de la production totale (et non des exportations totales) d'armes de poing, de fusils et de carabines dans les Etats membres. De tels chiffres permettraient de déterminer la dépendance générale des fabricants par rapport aux exportations vers les Etats-Unis. Les informations relatives à l'Allemagne, présentées ci-dessus, laissent à penser que la dépendance vis-à-vis des exportations est élevée, même si des données similaires font défaut pour d'autres pays européens. La production outre-mer d'entreprises européennes telles que Heckler & Koch et Beretta n'est du reste pas disponible.

Tableau 4.11 Pourcentage des exportations d'armes légères non militaires (en valeur) de l'UE destinées aux Etats-Unis, en 2001, classées par quote-part totale des exportations (trois catégories) à destination des Etats-Unis

Pays de l'UE	Pistolets	Carabines	Fusils de chasse	Toutes les trois catégories d'armes
Autriche	78	21	6	72
Royaume-Uni	2 *	71	63	65
Italie	40	60	35	56
Suède	65 *	29 *	32 *	41
Espagne	68	34	44	41
Finlande	4 *	0 *	43	40
Grèce	0 *	44 *	0*	38*
Allemagne	44	25	16	34
Portugal	53	2	43	30
Pays-Bas	0 *	90 *	24 *	26*
Belgique	59	4	34	19
Danemark	90 *	0 *	1 *	14
France	12 *	2	4	4
Irlande	0 *	0 *	0 *	0*
Luxembourg	0 *	Pas d'export. dans cette cat.	0 *	0 *
Total	58	48	31	48

Note:* Les ventes totales dans cette catégorie sont inférieures à 1 million USD.

Source: NISAT 2003

Tableau 4.12 Production et exportations allemandes d'armes civiles sélectionnées, 2001-2002 (nombres d'armes)

	2001			2002		
	Production	Exportation	% exporté	Production	Exportation	% exporté
Pistolets et revolvers	159.571	147.379	92	197.688	169.029	86
Carabines de chasse et de sport	48.400*	43.751	90	52.300*	50.264	96

* Les volumes de production d'une catégorie (sur quatre) d'armes de chasse et de sport - «autres armes de chasse et de sport» - ont été estimés à partir des valeurs de production.

Source: Données de production du Statistisches Bundesamt (2003), chiffres des ventes du Verband der Hersteller von Jagd-, Sportwaffen und Munition, communication privée (compilées à partir des données du Statistisches Bundesamt)

LIER TRANSFERTS D'ARMES LÉGÈRES ET DROITS DE L'HOMME

Un certain nombre de conventions régionales et multilatérales mentionnent explicitement les droits de l'homme⁴⁴ comme critère de décision pour autoriser les exportations d'armes. Bien que la plupart de ces conventions – dont le *Code de Conduite sur les exportations d'armes* de l'Union européenne (UE, 1998), les *Principes régissant les Transferts d'armes classiques* de l'OSCE (OSCE 1993), le *Document* de l'OSCE *sur les armes légères et de petit calibre* (OSCE, 2000) et les *Lignes directrices des Meilleures Pratiques pour les Exportations d'armes légères et de petit calibre (ALPC)* de l'Arrangement de Wassenaar (2002) – ne soient pas légalement contraignantes, elles commencent à donner lieu à des engagements légalement contraignants. C'est ainsi que les règles stipulées dans le Code de Conduite de l'UE ont été insérées dans le droit belge, afin de les rendre obligatoires en Belgique (Belgique, 2003, p. 2)⁴⁵.

Certaines législations et réglementations nationales précisent en outre des critères relatifs aux droits de l'homme, comme la «Loi Leahy» aux Etats-Unis et les lignes directrices suédoises pour les exportations d'armes. Elles ne constituent cependant pas la panacée. En outre, les Etats interprètent différemment les critères relatifs aux droits de l'homme. Un exemple qui est pratiquement devenu un classique est la décision prise par la Belgique en 2002 d'accorder une licence d'exportation au Népal, laquelle avait été antérieurement refusée par l'Allemagne. Le ministre belge des Affaires étrangères estimait que la vente était «éminemment éthique», car elle permettrait à une démocratie affaiblie de lutter contre le terrorisme (BICC, 2003, encadré U.18).

Les juristes et les activistes internationaux prétendent que les Etats sont liés par les lois internationales existantes sur les droits de l'homme lorsqu'ils statuent à propos d'un transfert. Un Etat autorisant un transfert assume dès lors une responsabilité indirecte pour les violations du droit international commises par le destinataire, étant donné que le premier cité est au fait de la situation prévalant dans ce dernier (voir Gillard, 2000, et *Small Arms Survey 2003*, p. 224-5 pour des compléments d'information).

Plus particulièrement, nous distinguons au moins deux modes d'interprétation du critère des droits de l'homme dans le cadre des transferts d'armes, qui est illustré dans plusieurs documents précités. C'est ainsi que le deuxième critère du Code de Conduite de l'UE précise dans son premier paragraphe que les Etats membres «ne délivreront pas d'autorisation d'exportation s'il existe un risque manifeste que le bien dont l'exportation est envisagée serve à la répression interne»⁴⁶. Dans le deuxième paragraphe, il est précisé que les Etats membres «feront preuve, dans chaque cas et en tenant compte de la nature de l'équipement en question, d'une prudence toute particulière en ce qui concerne la délivrance d'autorisations aux pays où de graves violations des droits de l'homme ont été constatées par les organismes compétents des Nations unies, du Conseil de l'Europe ou par l'Union européenne» (UE, 1998). Le principe essentiel est dès lors de *ne pas fournir l'équipement qui, de manière prévisible, pourrait être utilisé dans le cadre de violations des droits de l'homme*. Toutefois, le libellé pointe également un deuxième principe régissant les exportations vers les

régimes violant les droits de l'homme, à savoir que *toutes les exportations d'armes à destination de régimes coupables de graves violations des droits de l'homme doivent être réalisées avec la plus grande prudence*. Ces deux critères sous-tendent, implicitement ou explicitement, une grande partie du débat général à propos des transferts d'armes et des violations des droits de l'homme.

Dans les pages suivantes, nous vous donnerons des exemples d'exportations d'armes légères vers des pays dans lesquels des violations extrêmement graves des droits de l'homme ont été constatées; nous examinerons également l'utilisation de certaines armes à feu importées dans le cadre des violations des droits de l'homme.

Tracer les armes du fournisseur au malfaiteur: des progrès appréciables

Plusieurs tentatives ont été entreprises en vue de tracer l'utilisation d'armes légères importées et impliquées dans des violations des droits de l'homme. Récemment, Jürgen Grässlin (2003) a retracé dans le détail le rôle joué par les fusils allemands Heckler & Koch G-3 dans les destinées individuelles d'une femme dans le Somaliland et d'un Kurde en Turquie – destinées marquées au sceau des violations des droits de l'homme.



Un enfant dans les bras, une habitante du Timor oriental montre du doigt les clichés de violations des droits de l'homme commises par les forces indonésiennes dans cette région.

Amnesty International a mis en exergue plusieurs cas dans lesquels les droits de l'homme ont été bafoués au moyen d'armes importées. L'un des premiers cas signalés concernait des balles finlandaises utilisées au Timor oriental. A la suite d'une attaque perpétrée par une milice paramilitaire dans la capitale du Timor oriental, Dili, le 17 avril 1999, les enquêteurs d'Amnesty ont collecté les douilles de balles vraisemblablement tirées par les miliciens lors de l'attaque. Amnesty a ultérieurement découvert que ces douilles avaient été fabriquées en Finlande par Patria Lapua Oy. Ce récit a fait beaucoup de bruit en Finlande (Amnesty International, 1999). Amnesty a depuis lors poursuivi ses activités de traçage des armes utilisées lors des violations des droits de l'homme. Elle a notamment tracé des munitions utilisées lors de combats entre des forces ougandaises et rwandaises pour le contrôle de Kisangani dans le nord-est de la République démocratique du Congo en 2000, au cours desquels de nombreux civils avaient trouvé la mort. Les enquêteurs d'Amnesty ont recueilli, entre autres choses, des cartouches de 14,5 mm de fabrication russe ou nord-coréenne (pour des mitrailleuses lourdes), des cartouches de 12,7 mm de fabrication chinoise (également pour des mitrailleuses lourdes), des cartouches de fabrication russe pour revolvers Nagant, des munitions de 7,62 mm d'Afrique du Sud (Armcor, date éventuelle: 1981), ainsi qu'une cartouche chinoise (Norinco) d'une munition de 37 mm du type arme antiaérienne 55 (Amnesty International, 2002; Amnesty International et Oxfam, 2003, p. 10). Des cas similaires ont impliqué des pistolets Glock de fabrication autrichienne au Timor oriental et des armes de poing Browning de 9 mm en Jamaïque (Amnesty International, 2003c, 2003d).

Human Rights Watch a également documenté l'origine des armes utilisées dans des cas de violations des droits de l'homme, tant en situation de conflit qu'en l'absence de conflit. A la suite d'un incident marqué par l'usage excessif de la force par la police zambienne en 1997, cette organisation a tracé l'origine de la balle utilisée pour blesser grièvement le leader de l'opposition Rodger Chongwe et est remontée jusqu'au pays de fabrication, l'ancienne Yougoslavie. Selon plusieurs sources, cette balle aurait été tirée sans sommation préalable alors que le leader de l'opposition quittait une manifestation pacifique ayant été interrompue par la police (HRW, 1998a, p. 12-13). Lors d'un cas plus récent, l'organisation a tracé l'origine de fragments d'obus de mortier trouvés à Monrovia, au Liberia, après le massacre aveugle de civils par des rebelles lors de combats en 2003. Elle a découvert que les obus de mortier (81 mm et 60 mm, produits en 2001 et en 2002) avaient été achetés en Iran par la Guinée (qui, à cette époque, siégeait au Conseil de sécurité de l'ONU) au cours de cette même année, et transférées au Liberia, lequel était cependant sous embargo de l'ONU (HRW, 2003). Dans d'autres cas, les inventaires d'armes des forces gouvernementales soudanaises, notamment, ont été analysés en détail (dans son rapport de 1998, Human Rights Watch a découvert que les armes légères provenaient de très nombreux pays, dont la Chine, la France, la Hongrie, Iran, Israël, la Russie, l'Afrique du Sud, la Suède, le Royaume-Uni et l'ancienne Yougoslavie) (HRW, 1998b) ainsi que des munitions utilisées lors d'exécutions extrajudiciaires commises au Kosovo en 1998.

De même, dans un article d'investigation, le journaliste Paul Salopek du *Chicago Tribune* a été le premier à décrire les conditions de vie extrêmement précaires d'un salarié roumain travaillant dans une usine de Kalachnikov. Il a ensuite décrit les activités de Grace Ikombi, un rebelle congolais coupable de violations des droits de l'homme et possédant l'une des armes roumaines, un AKM-47, au numéro de série DA0889 1995 (Salopek, 2001, p. 1).

Jusqu'à présent, tous ces efforts⁴⁷, pourtant révélateurs, ont fait appel à diverses techniques d'investigation et normes d'établissement de la preuve. Ils n'ont cependant pas encore permis de comprendre de manière systématique quels sont les types d'armes (de quels pays, de quelles firmes) utilisés pour commettre les violations des droits de l'homme dans le monde entier, bien que des progrès évidents aient été accomplis. Le Rapporteur spécial des Nations unies sur les armes légères et les droits de l'homme, Barbara Frey, a exhorté les personnes chargées d'enquêter sur les violations des droits de l'homme d'identifier les outils au moyen desquels de tels abus sont commis (Frey, 2002, para. 31-4). La communauté des droits de l'homme semble tenir compte de cet appel: des rapports sans cesse plus nombreux du type décrit ci-dessus ont été établis ces dernières années.

Transferts d'armes légères vers des Etats où se commettent de graves violations des droits de l'homme

Amnesty International, Human Rights Watch, l'International Peace Information Service, NISAT et plusieurs groupes d'experts de l'ONU enquêtant à propos des violations des embargos sur les armes décrétés par l'ONU publient, depuis plusieurs années déjà, des informations circonstanciées à propos des transferts d'armes vers des Etats où ont lieu de graves violations des droits de l'homme. Cette évolution suit également la logique de certains exportateurs qui, comme indiqué ci-dessus, s'engagent à limiter les exportations vers des pays peu soucieux du respect des droits de l'homme.

Le tableau 4.14 se concentre uniquement sur les cas de violations des droits de l'homme les plus graves, mesurés en application de l'Echelle de la terreur politique (c'est-à-dire les pays dans lesquels les meurtres, les disparitions et la torture sont fréquents). Il existe divers systèmes de classement des violations des droits de l'homme, mais tous sont controversés, en raison notamment du fait qu'une telle classification de la souffrance humaine est sujette à discussion et que certains classements sont considérés comme politiquement biaisés. L'Echelle de la terreur politique, mise à jour chaque année par un universitaire américain, utilise, pour étayer son classement, les rapports d'Amnesty International et les Rapports nationaux sur les pratiques en matière de droits de l'homme du département d'Etat américain. Ces deux sources sont largement utilisées au sein de la communauté des droits de l'homme. Les classements prennent en compte la situation générale en matière de droits de l'homme dans le pays concerné, sans se limiter aux abus commis par les gouvernements.

Le tableau 4.14 énumère les exportations connues à destination des Etats (et des acteurs non étatiques opérant dans ces Etats) dans lesquels de graves violations des droits de l'homme présentent un caractère systématique. Il montre que, même si certains d'entre eux sont assez isolés et ne reçoivent des armes que

Alors que certains pays ont tendance à importer des armes légères en provenance d'un nombre limité d'Etats, d'autres par contre semblent être en mesure d'en importer assez aisément auprès de nombreuses sources.

de la part de quelques Etats, d'autres, par contre, semblent être en mesure d'importer assez aisément des armes légères, des munitions et des pièces détachées auprès de nombreuses sources. L'Irak de Saddam Hussein, le Myanmar et la Corée du Nord sont des exemples de la première catégorie, alors que l'Algérie, la Chine, la Colombie, l'Indonésie et la Russie relèvent de la deuxième.

Seuls quelques-uns de ces Etats étaient sous embargo obligatoire de l'ONU au cours de la période sous revue (1998-2002, c'est-à-dire la dernière période quinquennale pour laquelle des données sont disponibles), à savoir l'Afghanistan des Talibans à partir de 1999, l'Angola (UNITA) 1993-2002, l'Ethiopie 2000-01, l'Irak à partir de 1990, le Liberia depuis 1992, le Rwanda (groupes armés non étatiques) depuis 1994, la Sierra Leone (groupes armés non étatiques) dès 1997, la Somalie à partir de 1992 et l'ancienne Yougoslavie entre 1998 et 2001. D'autres étaient sous embargo de l'UE. La Chine, par exemple, a été sous embargo de l'UE depuis la répression du mouvement pro-démocratique de la place Tiananmen en 1989. Il pourrait dès lors sembler surprenant que l'Autriche, la Finlande, l'Allemagne, l'Italie, l'Espagne et le Royaume-Uni aient tous exporté des armes légères vers la Chine. La raison de cette apparente contradiction réside dans le fait que l'UE n'avait pas initialement défini la notion des «armes» visées par l'embargo (SIPRI, aucune date). En décembre 1995, une interprétation commune a été édictée, laquelle restreignait l'embargo aux seules «armes létales» (France, ministère de la Défense, 2003, p. 72). Les Britanniques ont dès lors justifié leurs exportations en soulignant que «les munitions énumérées sont en réalité des munitions pour armes de sport (non couvertes par l'interprétation britannique de l'embargo sur les armes de l'UE) et que les pièces détachées et accessoires d'armes militaires concernent des dispositifs de mise à feu militaires à utiliser dans le cadre d'activités relatives à la Neutralisation des explosifs et munitions» (communication personnelle, 12 février 2004). Un raisonnement similaire pourrait sous-tendre les exportations de l'Autriche, de la Finlande, de l'Allemagne, de l'Italie et de l'Espagne.

Il conviendrait d'observer que la portée de cette discussion est assez restrictive – car seuls les pays connaissant de très graves problèmes des droits de l'homme y ont été inclus. Un pays tel que l'Arabie saoudite, par exemple, n'est pas concerné, bien que sa situation en matière de droits de l'homme soit plutôt sombre et que son image dans le cadre de la lutte contre le terrorisme international soit de plus en plus ambiguë. L'Arabie saoudite est le principal client de grands pays exportateurs européens tels que la Belgique, la France et l'Espagne et figure parmi les cinq principaux clients de nombreux autres fabricants – exportateurs importants, dont les Etats-Unis. A l'échelle planétaire, l'Arabie saoudite fait partie du «quintet de tête» des importateurs connus d'armes légères.

Comme toujours, il convient cependant d'interpréter ces données avec circonspection. Il est vrai que les données douanières, utilisées dans le tableau 4.14, ne précisent pas la raison de l'exportation. Les exportations allemandes vers la RDC sont, selon toute vraisemblance, destinées à la mission de l'ONU mise sur pied après les accords de paix en 2001; toutefois, toutes les données douanières enregistrées figurent dans ce tableau. Il importe également d'observer que ce tableau ne se veut pas exhaustif; il permettrait plutôt d'illustrer que les exportations d'armes légères – licites et illicites – vers des Etats où sont commises de graves violations des droits de l'homme sont encore fréquentes.

Tableau 4.13 Exportations répertoriées d'armes légères (en USD) vers des Etats où sont commises de graves violations des droits de l'homme, 1998-2002⁴⁸

Pays	Exportateurs, années et valeurs en USD
Afghanistan (gouv. des Talibans)	Le Pakistan, ⁴⁹ l'Arabie saoudite ont fourni des fonds pour des achats d'armes (fonds publics; après les protestations des Etats-Unis, fonds privés uniquement) ⁵⁰
Afghanistan (Alliance du Nord)	Inde ⁵¹ , Iran ⁵² , Russie ⁵³ , Etats-Unis ⁵⁴ , approvisionnement non étatique du Tadjikistan ⁵⁵
Algérie	<p>1998: Chine (3,0 m, essentiellement des fusils de chasse), France (14.000, essentiellement des carabines), Italie (0,5 m, essentiellement des armes de poing), Russie (3,5 m, carabines), Royaume-Uni (0,2 m, munitions)</p> <p>1999: France (18.000, essentiellement des carabines), Italie (0,5 m, essentiellement des armes de poing), Russie (6,4 m, essentiellement des carabines, pièces détachées et accessoires), Afrique du Sud (11,1 m, armes militaires), Suisse (28.000, armes de poing, pièces détachées et accessoires)</p> <p>2000: France (29.000, essentiellement des carabines), Russie (0,6 m, essentiellement des munitions), Royaume-Uni (24.000, munitions)</p> <p>2001: Brésil (2,8 m, munitions), France (0,1 m, essentiellement des carabines), Italie (0,3 m, essentiellement des armes de poing et carabines), Russie (3,5 m, essentiellement des carabines)</p> <p>2002: Brésil (2,5 m, munitions), France (0,9 m, essentiel. des carabines), Italie (USD 1,5 m, essentiel. des armes de poing)</p>

Tableau 4.13 (suite) Exportations répertoriées d'armes légères (en USD) vers des Etats où sont commises de graves violations des droits de l'homme, 1998-2002

Pays	Exportateurs, années et valeurs en USD
Angola	<p>1998: Portugal (71.000, essentiellement des carabines) 1999: Brésil (1,3 m, essentiellement des cartouches de carabine), Portugal (16.000, essentiellement des carabines), Slovaquie (0,5 m, essentiellement des armes militaires), Afrique du Sud (11.000, essentiellement des armes militaires) 2000: Brésil (2 m, essentiellement des cartouches de carabine), Portugal (50.000, essentiellement des carabines), Russie (2,4 m, munitions), Slovaquie (29.000, pistolets et revolvers) 2001: Brésil (0,9 m, cartouches de carabine), Namibie (16.000, essentiellement des munitions et des fusils de chasse), Pologne (0,6 m, armes militaires), Portugal (42.000, essentiellement des pistolets et des revolvers) 2002: Portugal (74.000, essentiellement des cartouches de carabine, des pistolets et revolvers et des carabines), Espagne (49.000, munitions), France⁵⁶, Russie⁵⁷</p>
Angola (UNITA)	A la fin des années 1990, des approvisionnements illicites en provenance de Bulgarie , Roumanie et Ukraine ont été fournis à l'UNITA. Des armes chinoises et russes ont également été retrouvées dans les stocks de l'UNITA ⁵⁸ .
Burundi	2000: Pologne (1,0 m, munitions)
Chine	<p>1998: Autriche (26.000, essentiellement des fusils de chasse), Biélorussie (0,2 m, pièces détachées et accessoires d'armes militaires), Canada (0,1 m, munitions), Allemagne (0,2 m, essentiellement des fusils de chasse et des munitions), Hong Kong (11.000, pistolets et revolvers), Italie (99.000, essentiellement des carabines), Mexique (64.000, munitions), Espagne (56.000, carabines), Suisse (61.000, essentiellement des munitions et des carabines), Etats-Unis (60.000, essentiellement des cartouches de carabine) 1999: Canada (0,1 m, munitions), Finlande (17.000, munitions), Allemagne (0,3 m, essentiellement des fusils de chasse et des munitions), Hong Kong (28.000, essentiellement des armes militaires), Italie (71.500, essentiellement des cartouches de carabine), Mexique (11.000, pièces détachées et accessoires d'armes militaires), Russie (8,0 m, munitions et pièces détachées et accessoires pour armes militaires), Afrique du Sud (10.000, munitions), Suisse (0,2 m, pièces détachées et accessoires d'armes militaires), Royaume-Uni (0,2 m, munitions), Etats-Unis (0,1 m, essentiellement des cartouches de carabine) 2000: Canada (52.000, munitions), Finlande (0,1 m, munitions), Allemagne (0,2 m, essentiellement des fusils de chasse), Hong Kong (26.500, essentiellement des carabines), Italie (0,1 m, essentiellement des pistolets et des revolvers, ainsi que des cartouches de carabine), Russie (9,0 m, essentiellement des munitions), Suisse (1,8 m, essentiellement des pièces détachées et accessoires pour armes militaires), Royaume-Uni (0,45 m, munitions), Etats-Unis (23.000, munitions) 2001: Australie (11.000, pistolets et revolvers), Canada (94.000, munitions), Finlande (76.000, munitions), Allemagne (0,3 m, essentiellement des munitions et fusils), Italie (57.000, essentiellement des cartouches de carabine), Serbie et Monténégro (0,6 m, pièces détachées et accessoires d'armes militaires), Singapour (0,6 m, pièces détachées et accessoires d'armes militaires), Suisse (4,0 m, essentiellement des pistolets et revolvers), Royaume-Uni (0,4 m, munitions), Etats-Unis (0,2 m, essentiellement des munitions) 2002: Australie (0,1 m, essentiellement des carabines), Autriche (24.000, essentiellement des pièces détachées et des accessoires pour armes militaires) Canada (57.000, essentiellement des pièces détachées et accessoires pour armes militaires) Allemagne (0,5 m, essentiellement des fusils de sport et de chasse), Hong Kong (58.000, essentiellement des pistolets et revolvers), Italie (0,35 m, essentiellement des carabines), Russie (44.000, pièces détachées et accessoires d'armes militaires), Corée du Sud (29.000, pièces détachées et accessoires pour armes militaires), Espagne (18.000, munitions), Suisse (0,9 m, essentiellement des pièces détachées et accessoires pour armes militaires), Royaume-Uni (1,0 m, pièces détachées et accessoires d'armes militaires et munitions), Etats-Unis (0,2 m, essentiellement des pièces détachées et accessoires pour armes militaires)</p>
Colombie	<p>1998: Autriche (0,3 m, pistolets et revolvers), Belgique-Luxembourg (0,2 m, essentiellement des pièces détachées et accessoires pour carabines et fusils), Brazil (3,0 m, essentiellement des cartouches de carabine), Bulgarie (1,9 m, armes militaires), Croatie (1,2 m, armes militaires), République tchèque (0,5 m, essentiellement des pistolets et des revolvers), France (78.000, essentiellement des pièces détachées et accessoires d'armes militaires), Allemagne (14.000, essentiellement des munitions et carabines), Israël (6,3 m, essentiellement des pièces détachées et accessoires pour armes militaires), Italie (1,2 m, essentiellement des pistolets et revolvers), Portugal (0,1 m, pièces détachées et accessoires pour armes militaires), Afrique du Sud (3,3 m, essentiellement des armes militaires), Espagne (75.000, essentiellement des pièces détachées et accessoires pour armes militaires), Royaume-Uni (0,2 m, essentiellement des pièces détachées et accessoires pour armes militaires), Etats-Unis (24,0 m, essentiellement des armes militaires) 1999: Autriche (0,4 m, essentiellement des pistolets et revolvers), Brazil (1,0 m, essentiellement des cartouches de carabine et munitions), Croatie (1,0 m, armes militaires), République tchèque (0,4 m, essentiellement des pistolets et revolvers), Allemagne (0,1 m, essentiellement des pistolets et revolvers), Israël (3,6 m, essentiellement des pièces détachées et accessoires pour armes militaires), Italie (3,8 m, essentiellement des pièces détachées et accessoires pour armes militaires), Singapour (12.000, armes militaires), Afrique du Sud (1,0 m, essentiellement des armes militaires), Espagne (0,3 m, essentiellement des pièces détachées et accessoires pour armes militaires), Royaume-Uni (0,1 m, essentiellement des pièces détachées et accessoires pour armes militaires), Etats-Unis (9,0 m, essentiellement des armes militaires et munitions) 2000: Belgique (1,5 m, armes militaires), Brazil (1,9 m, essentiellement des cartouches de carabine), Bulgarie (75.000, pièces détachées et accessoires pour armes militaires), République tchèque (0,9 m, essentiellement des pistolets et revolvers), Allemagne (0,2 m, essentiellement des pistolets et revolvers), Israël (2,8 m, essentiellement des pièces détachées et accessoires pour armes militaires), Italie (0,9 m, essentiellement des pistolets et revolvers), Portugal (31.000, munitions), Afrique du Sud (0,6 m, essentiellement des armes militaires), Espagne (38.000, essentiellement des fusils de sport et de chasse), Royaume-Uni (27.000, essentiellement des munitions), Etats-Unis (8,5 m, essentiellement des munitions et armes militaires)</p>

Tableau 4.13 (suite) Exportations répertoriées d'armes légères (en USD) vers des Etats où sont commises de graves violations des droits de l'homme, 1998-2002

Pays	Exportateurs, années et valeurs en USD
	<p>2001: Belgique (23.000, essentiellement des pièces détachées et accessoires pour armes militaires), Brésil (4,4 m, essentiellement des cartouches de carabine), République tchèque (0,9 m, essentiellement des pistolets et revolvers), Allemagne (0,2 m, pistolets et revolvers), Israël (3,3 m, essentiellement des pièces détachées et accessoires pour armes militaires), Italie (1,3 m, essentiellement des pistolets et revolvers), Portugal (49.000, munitions), Afrique du Sud (1,3 m, essentiellement des armes militaires), Espagne (0,2 m, essentiellement des carabines), Royaume-Uni (0,1 m, essentiellement des munitions), Etats-Unis (16,0 m, essentiellement des armes militaires)</p> <p>2002: Argentine (40.000, pistolets et revolvers), Brésil (6,4 m, essentiellement des cartouches de carabine), République tchèque (1,3 m, essentiellement des pistolets et revolvers), Allemagne (0,4 m, pistolets et revolvers), Israël (5,9 m, essentiellement des armes militaires et des pièces détachées et accessoires pour armes militaires), Italie (0,4 m, essentiellement des fusils de sport et de chasse et des cartouches de carabine), Pakistan (13.000, armes militaires), Portugal (26.000, munitions), Russie (37.500, fusils de sport et de chasse), Afrique du Sud (2,7 m, essentiellement des armes militaires), Espagne (60.500, armes militaires), Royaume-Uni (0,2 m, essentiellement des pièces détachées et accessoires pour armes militaires), Etats-Unis (12,1 m, essentiellement des armes militaires et des pièces détachées et accessoires pour armes militaires)</p>
Colombie (AUC, ELN, FARC)	<p>AUC: Approvisionnements illicites provenant du Nicaragua⁵⁹, du Panama⁶⁰</p> <p>FARC, ELN: Approvisionnements illicites provenant de: Brésil, Costa Rica, Equateur, El Salvador, Honduras, Nicaragua, Panama, Paraguay, Pérou, Surinam, Venezuela⁶¹. L'IRA aurait fourni des armes aux FARC dans les années 1990, voire au-delà⁶².</p>
Congo (Rép. du Congo)	<p>1999: Italie (83.000, pistolets et revolvers), Pologne (1,0 m, munitions), Afrique du Sud (15.000, fusils)</p> <p>2000: Autriche (20.500, fusils), France (0,1 m, essentiellement des cartouches de carabines et carabines), Géorgie (0,6 m, munitions)</p> <p>2001: France (0,1 m, carabines), Italie (0,2 m, munitions)</p> <p>2002: Italie (0,4 m, munitions)</p>
Congo (RDC)	<p>1998: Chine (19,0 m, essentiellement des armes militaires et munitions)</p> <p>2000: République tchèque (0,15 m, munitions)</p> <p>2001: Allemagne (30.000, pistolets et revolvers)</p> <p>Chine⁶³, Italie⁶⁴, Libye⁶⁵, Namibie⁶⁶, Zimbabwe⁶⁷</p>
Congo (RDC, insurg.)	Rwanda ⁶⁸ , Ouganda ⁶⁹
Corée du Nord	<p>1998: Chine (0,7 m, essentiellement des munitions et armes militaires)</p> <p>1999: Chine (1,9 m, essentiellement des fusils de chasse)</p> <p>2000: Chine (81.000, essentiellement des pièces détachées et accessoires pour armes militaires)</p> <p>2002: Royaume-Uni (13.000, fusils de chasse)</p>
Ethiopie	<p>1998: Chine (0,9 m, munitions)</p> <p>1999: Russie (6,5 m, essentiellement des munitions)</p> <p>2000: Russie (83.000, pièces détachées et accessoires pour armes militaires)</p> <p>2001: Corée du Sud (3,7 m, armes militaires)</p> <p>2002: Chine (0,3 m, essentiellement des armes militaires et des pièces détachées et accessoires pour armes militaires), Russie (5,15 m, pièces détachées et accessoires pour armes militaires), Danemark (0,2 m, pièces détachées et accessoires pour armes militaires), Pays-Bas (12.500, pièces détachées et accessoires pour armes militaires), Corée du Sud (0,1 m, essentiellement des fusils de chasse)</p>
Indonésie	<p>1998: Brésil (0,1 m, essentiellement des pièces détachées et accessoires pour revolvers et pistolets), Chine (12.000, armes militaires et pièces détachées et accessoires pour carabines ou fusils), République tchèque (16.000, essentiellement des pistolets et revolvers), France (55.000, munitions), Allemagne (0,7 m, essentiellement des pièces détachées et accessoires pour armes militaires), Inde (43.000, essentiellement des cartouches de carabine), Italie (29.000, essentiellement des pistolets et revolvers), Pays-Bas (0,3 m, pièces détachées et accessoires pour revolvers et pistolets, et pièces détachées et accessoires pour carabines ou fusils de chasse), Singapour (15.000, essentiellement des pièces détachées et accessoires pour carabines ou fusils de chasse), Corée du Sud (1,7 m, essentiellement des pièces détachées et accessoires pour armes militaires), Espagne (14.000, pistolets et revolvers), Suède (0,2 m, essentiellement des cartouches de carabine), Thaïlande (71.000, pièces détachées et accessoires pour revolvers ou pistolets), Turquie (0,4 m, essentiellement des armes militaires), Royaume-Uni (0,5 m, essentiellement des pièces détachées et accessoires pour armes militaires), Etats-Unis (70.000, essentiellement des munitions)</p> <p>1999: Belgique (13.000, pièces détachées et accessoires pour armes militaires), Brésil (0,2 m, essentiellement des fusils de chasse), Chine (0,2 m, essentiellement des pièces détachées et accessoires pour revolvers ou pistolets), République tchèque (0,1 m, essentiellement des pièces détachées et accessoires pour armes militaires), France (11.000, pièces détachées et accessoires pour armes militaires), Allemagne (0,2 m, essentiellement des pièces détachées et accessoires pour armes militaires), Inde (35.000, pièces détachées et accessoires pour armes militaires et munitions), Italie (37.000, essentiellement des pistolets et revolvers), Japon (12.000, essentiellement des armes militaires), Malaisie (0,1 m, pièces détachées et accessoires pour revolvers ou pistolets), Pays-Bas (19.000, pièces détachées et accessoires pour revolvers ou pistolets), Singapour (76.000, essentiellement des canons de carabine), Corée du Sud (4,4 m, essentiellement des pièces détachées et des accessoires pour armes militaires), Espagne (91.000, essentiellement des pistolets et revolvers), Suède (55.000, essentiellement des pièces détachées et accessoires pour armes militaires), Royaume-Uni (1,35 m, essentiellement des pièces détachées et accessoires pour carabines ou fusils de chasse), Etats-Unis (0,1 m, essentiellement des munitions)</p>

Tableau 4.13 (suite) Exportations répertoriées d'armes légères (en USD) vers des Etats où sont commises de graves violations des droits de l'homme, 1998-2002

Pays	Exportateurs, années et valeurs en USD
	<p>2000: Autriche (35.000, essentiellement des fusils de chasse), Brésil (79.000, essentiellement des fusils de chasse), Chine (0,5 m, essentiellement des armes militaires et des canons de carabine), Allemagne (80.000, essentiellement des pistolets et revolvers), Italie (38.000, essentiellement des armes militaires), Japon (0,1 m, pistolets et revolvers), Pakistan (0,1 m, pièces détachées et accessoires pour revolvers ou pistolets), Singapour (0,2 m, essentiellement des pièces détachées et accessoires pour armes militaires), Slovaquie (9,0m, essentiellement des munitions), Corée du Sud (0,1 m, essentiellement des cartouches de carabines), Suède (93.000, essentiellement des pièces détachées et accessoires pour armes militaires), Turquie (75.000, essentiellement des pièces détachées et accessoires pour armes militaires), Royaume-Uni (0,3 m, essentiellement des pièces détachées et accessoires pour armes militaires), Etats-Unis (49.000, essentiellement des carabines)</p> <p>2001: Autriche (30.000, fusils de chasse et pièces détachées et accessoires pour revolvers ou pistolets), Brésil (0,2 m, essentiellement des fusils de chasse), Hong Kong (14.000, munitions), République tchèque (0,1 m, essentiellement des munitions), France (21.000, pièces détachées et accessoires pour armes militaires), Allemagne (0,1 m, essentiellement des munitions), Italie (15.000, essentiellement des carabines), Japon (30.000, pistolets et revolvers), Malaisie (13.000, armes militaires), Singapour (0,3 m, essentiellement des armes militaires), Espagne (50.000, essentiellement des pistolets et revolvers), Suède (0,2 m, pièces détachées et accessoires pour armes militaires), Turquie (98.000, essentiellement des pièces détachées et accessoires pour armes militaires), Royaume-Uni (57.000, munitions), Etats-Unis (29.000, essentiellement des pièces détachées et accessoires pour carabines ou fusils de chasse)</p> <p>2002: Autriche (0,2 m, essentiellement des armes militaires), Brésil (0,6 m, essentiellement des fusils), Chine (0,2 m, essentiellement des pièces détachées et accessoires pour armes militaires), République tchèque (34.000, essentiellement des pistolets et revolvers), Hongrie (11.000, pistolets et revolvers), Italie (45.000, essentiellement des carabines), Philippines (0,4 m, pièces détachées et accessoires pour armes militaires), Russie (17.000, armes militaires), Singapour (4,4 m, essentiellement des armes militaires), Afrique du Sud (85.000, armes militaires), Corée du Sud (0,3 m, essentiellement des munitions), Sri Lanka (13.000, pistolets et revolvers), Suède (87.000, pièces détachées et accessoires pour armes militaires), Suisse (14.000, essentiellement des pistolets et revolvers, et des pièces détachées et accessoires pour pistolets ou revolvers), Turquie (66.000, essentiellement des pièces détachées et accessoires pour carabines ou fusils)</p>
Indonésie (insurg.)	Membres de l'ethnie Aceh vivant en Malaisie ⁷⁰ , approvisionnements illicites en provenance de Thaïlande ⁷¹
Irak	Aucune information disponible à propos des transferts d'ALPC
Liberia	Approvisionnement illicites en provenance de Serbie ⁷²
Liberia, (LURD)	Approvisionnement illicites en provenance de Guinée, Côte d'Ivoire ⁷³
Myanmar	<p>1998: Chine (3,4 m, armes militaires)</p> <p>1999: Chine (0,1 m, pièces détachées et accessoires)</p> <p>2001: Chine (0,1 m, pièces détachées et accessoires)</p> <p>Chine⁷⁴, Israël⁷⁵, Pakistan⁷⁶, Russie⁷⁷, Vietnam⁷⁸</p>
Myanmar (insurg.)	Allégations d'approvisionnement illicites en provenance de Thaïlande, Laos, Cambodge et Chine ⁷⁹ .
Pakistan	<p>1998: Chine (3,5 m, essentiellement des munitions), République tchèque (64.000, essentiellement des pistolets et revolvers), Allemagne (51.000, essentiellement des pistolets et revolvers, et des carabines), Italie (0,1 m, essentiellement des carabines), Turquie (0,4 m, munitions), Royaume-Uni (18.000, essentiellement des munitions), Etats-Unis (0,1 m, essentiellement des pièces détachées et accessoires pour carabines ou fusils de chasse)</p> <p>1999: Chine (0,2 m, essentiellement des pièces détachées et accessoires pour armes militaires), France (34.000, pièces détachées et accessoires pour armes militaires), Allemagne (16.000, essentiellement des cartouches de carabine), Italie (92.000, essentiellement des carabines), Afrique du Sud (0,9 m, essentiellement des munitions), Suisse (0,1 m, pièces détachées et accessoires pour armes militaires), Royaume-Uni (0,1 m, essentiellement des pièces détachées et accessoires pour armes militaires), Etats-Unis (60.000, essentiellement des armes militaires)</p> <p>2000: Brésil (12.000, fusils de chasse), Chine (0,5 m, essentiellement des pièces détachées et accessoires pour armes militaires), République tchèque (40.000, essentiellement des munitions), Allemagne (84.000, essentiellement des munitions), Italie (22.000, essentiellement des carabines), Corée du Sud (5,4 m, munitions), Suisse (70.000, essentiellement des pièces détachées et accessoires pour armes militaires), Royaume-Uni (57.000, essentiellement des pièces détachées et accessoires pour armes militaires et des munitions)</p> <p>2001: Chine (0,3 m, essentiellement des carabines), République tchèque (0,1 m, essentiellement des munitions), France (22.000, pièces détachées et accessoires pour carabines ou fusils de chasse), Allemagne (29.000, essentiellement des munitions), Italie (54.000, essentiellement des carabines), Suisse (57.000, pièces détachées et accessoires pour armes militaires)</p> <p>2002: Brésil (1,9 m, cartouches de carabine), Chine (0,1 m, essentiellement des pièces détachées et accessoires pour carabines ou fusils de chasse), France (74.000, pièces détachées et accessoires pour armes militaires), Italie (27.000, essentiellement des carabines), Royaume-Uni (17.000, essentiellement des munitions), Etats-Unis (12.000, munitions)</p>

Tableau 4.13 (suite) Exportations répertoriées d'armes légères (en USD) vers des Etats où sont commises de graves violations des droits de l'homme, 1998-2002

Pays	Exportateurs, années et valeurs en USD
Russie	<p>1998: Autriche (0,7 m, essentiellement des fusils de sport et de chasse), Biélorussie (12.500, essentiellement des cartouches de carabine), Belgique-Luxembourg (0,5 m, essentiellement des carabines), Chypre (0,3 m, essentiellement des carabines), République tchèque (40.000, essentiellement des fusils de sport et de chasse), Finlande (0,1 m, essentiellement des carabines), France (2,4 m, essentiellement des carabines), Allemagne (1,0 m, essentiellement des carabines, fusils de sport et de chasse, et munitions), Italie (1,1 m, essentiellement des carabines), Kazakhstan (0,9 m, essentiellement des pièces détachées et accessoires pour armes militaires), Lettonie (11.000, essentiellement des pièces détachées et accessoires pour armes militaires), Portugal (13.000, carabines), Corée du Sud (11.500, fusils de sport et de chasse), Espagne (0,9 m, essentiellement des munitions), Turquie (29.000, essentiellement des pièces détachées et accessoires pour armes militaires), Royaume-Uni (0,3 m, essentiellement des cartouches de carabine), Ukraine (0,1 m, essentiellement des cartouches de carabine), Etats-Unis (1,0 m, essentiellement des fusils de sport et de chasse)</p> <p>1999: Autriche (0,5 m, essentiellement des fusils de sport et de chasse), Belgique (0,2 m, essentiellement des carabines), Chypre (15.500, essentiellement des carabines), République tchèque (85.000, essentiellement des fusils de sport et de chasse), Finlande (0,3 m, essentiellement des carabines), France (0,7 m, essentiellement des fusils de sport et de chasse), Géorgie (16.000, essentiellement des munitions et armes militaires), Allemagne (0,5 m, essentiellement des carabines et fusils de sport et de chasse), Italie (0,9 m, essentiellement des carabines), Nicaragua (0,1 m, cartouches de carabine), Suisse (76.000, essentiellement des fusils de sport et de chasse), Turquie (0,2 m, pièces détachées et accessoires pour carabines ou fusils), Ukraine (18.000, essentiellement des pièces détachées et accessoires pour armes militaires), Emirats arabes unis (11.000, munitions), Etats-Unis (57.000, essentiellement des carabines et des pièces détachées et accessoires pour armes militaires)</p> <p>2000: Australie (11.000, munitions), Autriche (0,7 m, essentiellement des fusils de sport et de chasse), Belgique (0,3 m, essentiellement des carabines), Bulgarie (88.000, munitions), Chypre (11.000, essentiellement des carabines), République tchèque (0,2 m, essentiellement des fusils de sport et de chasse), Finlande (0,1 m, essentiellement des carabines), France (1,2 m, essentiellement des fusils de sport et de chasse et des carabines), Géorgie (1,4 m, essentiellement des armes militaires), Allemagne (1,5 m, essentiellement des carabines), Italie (1,2 m, essentiellement des carabines), Kazakhstan (65.000, armes militaires et pièces détachées et accessoires pour armes militaires), Espagne (46.000, essentiellement des munitions), Turquie (0,15 m, pièces détachées et accessoires pour carabines ou fusils), Royaume-Uni (0,1 m, essentiellement des carabines), Ukraine (0,1 m, essentiellement des pièces détachées et accessoires pour armes militaires), Etats-Unis (57.000, essentiellement des fusils de sport et de chasse et des munitions)</p> <p>2001: Autriche (1,5 m, essentiellement des fusils de sport et de chasse), Belgique (0,5 m, essentiellement des carabines), République tchèque (0,3 m, essentiellement des fusils de sport et de chasse), Finlande (0,3 m, essentiellement des fusils de sport et de chasse, et des carabines), France (1,2 m, essentiellement des fusils de sport et de chasse), Allemagne (2,8 m, essentiellement des carabines et des fusils de sport et de chasse), Italie (1,8 m, essentiellement des carabines), Japon (15.000, essentiellement des carabines), Portugal (64.000 carabines), Espagne (0,5 m, essentiellement des pièces détachées et accessoires pour armes militaires), Suède (36.000, munitions), Suisse (51.000, essentiellement des fusils de sport et de chasse), Turquie (50.000, essentiellement des pièces détachées et des accessoires pour carabines ou fusils), Royaume-Uni (0,2 m, essentiellement des carabines), Ukraine (40.000, pièces détachées et accessoires pour carabines ou fusils), Etats-Unis (0,7 m, essentiellement des munitions)</p> <p>2002: Autriche (1,7 m, essentiellement des fusils de sport et de chasse), Belgique (0,7 m, essentiellement des carabines), Chypre (11.000, cartouches de carabines), République tchèque (0,4 m, essentiellement des fusils de sport et de chasse), Finlande (0,3 m, essentiellement des fusils de sport et de chasse), France (1,1 m, essentiellement des fusils de sport et de chasse et des carabines), Allemagne (0,4 m, essentiellement des fusils de sport et de chasse), Italie (2,9 m, essentiellement des carabines), Japon (85.000, carabines), Portugal (0,1 m, essentiellement des carabines), Corée du Sud (0,1 m, munitions), Espagne (0,3 m, essentiellement des cartouches de carabine), Suède (39.000, essentiellement des munitions), Suisse (69.000, fusils de sport et de chasse), Royaume-Uni (45.000, essentiellement des carabines), Ukraine (0,7 m, pièces détachées et accessoires pour armes militaires), Etats-Unis (82.000, essentiellement des fusils de sport et de chasse)</p>
Russie (insurgés tchéchènes)	Approvisionnement illicites en provenance de responsables militaires russes ⁸⁰ , de Géorgie ⁸¹ , des Talibans ⁸² , de divers acteurs islamistes non étatiques ⁸² , de Turquie ⁸⁴
Rwanda	<p>1998: Chine (13.000, essentiellement des carabines)</p> <p>2000: Russie (0,8 m, pièces détachées et accessoires pour armes militaires)</p> <p>2002: Turquie (37.500, munitions), Arabie saoudite (11.000, armes militaires)</p> <p>Etats-Unis⁸⁵, même s'il est difficile de savoir si l'aide militaire américaine concerne les ALPC</p>
Sierra Leone	<p>2000: Royaume-Uni (10.000, munitions)</p> <p>2001: Liban (0,2 m, armes militaires), Etats-Unis (29.500, pièces détachées et accessoires), Espagne (13.000, munitions)</p>
Sierra Leone (R-U)	Liberia ⁸⁶ , Burkina-Faso ⁸⁷ , Niger ⁸⁸ , Ukraine ⁸⁹
Soudan	<p>1998: Chine (40.000, fusils)</p> <p>1999: Chypre (22.000, essentiellement des cartouches de carabine), Iran (0,8 m, munitions)</p> <p>2000: Chypre (17.000, essentiellement des cartouches de carabine), Iran (2,5 m, pièces détachées et accessoires pour carabines et fusils de chasse, ainsi que munitions)</p> <p>2001: Autriche (26.000, essentiellement des carabines), Chypre (11.000, essentiellement des cartouches de carabine), Royaume-Uni (10.000, pistolets et revolvers), Equateur (10.500, pièces détachées et accessoires pour revolvers et pistolets)</p>

Tableau 4.13 (suite) Exportations répertoriées d'armes légères (en USD) vers des Etats où sont commises de graves violations des droits de l'homme, 1998-2002

Pays	Exportateurs, années et valeurs en USD
	2002: Chine (1,0 m, essentiellement des pièces détachées et accessoires pour carabines ou fusils de chasse), Egypte (14.000, essentiellement des pistolets et des revolvers), Iran (5,4 m, essentiellement des munitions, armes militaires et cartouches de carabine), Arabie saoudite (65.000, essentiellement des armes militaires), Suisse (4,3 m, armes militaires), Royaume-Uni (0,2 m, pièces détachées et accessoires pour revolvers et pistolets), Russie ⁹⁰ , même si aucune certitude quant à la fourniture d'ALPC par la Russie. <i>Un rapport de Human Rights Watch (1998b) montre que les approvisionnements dans la première moitié des années 1990 étaient extrêmement variés.</i>
Soudan (insurgés)	Nous observons un trafic illicite important d'ALPC entre l' Ouganda , le Soudan et le Kenya ⁹¹ .
Yougoslavie	Les allégations pour la période 1998-2002 ne concernent pas des armes légères.
Yougoslavie (UCK)	Approvisionnements illicites en provenance d' Albanie , Croatie , Allemagne , Iran , Suisse ⁹² , Bosnie Herzégovine ⁹³ , Monténégro ⁹⁴

Note: Point limite pour inclusion dans le tableau: 10.000 USD par année.

Source: Nations unies, Comtrade, sauf autre précision. Date de téléchargement: 23 janvier 2004

Encadré 4.5 Le droit international pour réduire les transferts vers des pays qui violent les droits de l'homme

A l'automne 2003, une coalition d'ONG (Amnesty International, RAIAL/IANSA et Oxfam) a lancé une campagne destinée à contrôler le commerce international d'armes, et notamment les ventes d'armes légères, et a demandé l'adoption du Traité sur le commerce des armes (ou «Convention-cadre sur les transferts internationaux d'armes»).

Le premier avant-projet de Traité sur le commerce des armes a été rédigé en 2000-2001. Il s'agissait d'un effort commun impliquant plusieurs ONG internationales, la Commission des lauréats du prix Nobel de la Paix et des juristes internationaux. Ce traité bénéficie du support informel de plusieurs Etats; de plus, au début de décembre 2003, sept pays ont expressément apporté leur soutien à un traité de ce type: il s'agissait du Brésil, du Cambodge, du Costa Rica, de la Finlande, de la Macédoine, du Mali et des Pays-Bas (Control Arms, 2003).

Dans sa forme actuelle, il couvre tous les transferts d'armes et pas uniquement les armes légères. Ce traité est concis (dix articles en tout et pour tout) et stipule (a) que les Parties contractantes n'autoriseront pas de transferts internationaux d'armes susceptibles de violer leurs obligations expresses en matière de droit international (telles que les décisions du Conseil de sécurité de l'ONU, les traités internationaux et le droit coutumier); (b) que les Parties contractantes n'autoriseront pas de transferts d'armes lorsque l'Etat «a connaissance ou devrait raisonnablement avoir eu connaissance» que les transferts d'armes du type envisagé sont «susceptibles» d'être utilisés en violation des interdictions portant sur la menace ou l'usage de la force, ou pour commettre de graves violations des droits de l'homme ou du droit humanitaire international; (c) qu'il devrait y avoir une «présomption contre la licence» quand les armes à exporter sont susceptibles d'être utilisées pour commettre des crimes violents ou pourraient avoir des conséquences négatives sur la stabilité politique, sur la sécurité régionale ou sur le développement économique; et (d) que les Parties contractantes établiront un registre international des transferts internationaux d'armes pour permettre la surveillance du respect du traité⁹⁵.

Les auteurs et les partisans du Traité sur le commerce des armes ont affirmé que ce document synthétise et consolide les limitations à la liberté des Etats de transférer des armes, découlant des conventions et des normes internationales existantes et légalement contraignantes régissant les droits de l'homme, le droit humanitaire international, ainsi que la paix et la sécurité. Certains opposants de ce Traité arguent que, en réalité, certaines dispositions de la convention-cadre vont au-delà du droit international contraignant actuel. D'autres, en revanche, critiquent son «manque d'ambition». Les nombreux partisans de ce projet ont, de leur côté, affirmé que ce Traité et sa structure constituent un grand pas en avant, étant donné qu'il serait légalement contraignant (contrairement à un document politique tel que le Programme d'action de l'ONU), valable au niveau international (en empêchant dès lors qu'une vente irresponsable, refusée par un Etat, soit acceptée par un autre) et souple (ce document est conçu sous la forme d'une convention-cadre, qui peut être complétée par des dispositions légales plus spécifiques, notamment en matière de courtage ou d'agents de transport).

En décembre 2003, le Brésil, le Cambodge, le Costa Rica, la Finlande, la Macédoine, le Mali et les Pays-Bas ont marqué leur accord en faveur d'un traité régissant le contrôle du commerce des armes.

CONCLUSION

Ce chapitre introduit quelques nouveautés dans l'examen du commerce mondial licite des armes légères. Pour la première fois, il fournit des informations non seulement à propos des principaux pays exportateurs et importateurs, mais également à propos de leurs principaux partenaires commerciaux et des principales catégories d'armes négociées. Cette approche a dès lors permis de mettre le doigt sur certains cas problématiques qui n'avaient pas encore fait l'objet d'une grande attention: des pays connus pour être des producteurs de taille moyenne ne disposant d'aucune donnée à propos de leurs exportations autorisées (Iran, Pakistan et Singapour) et dont les activités d'exportation demeurent donc des «trous noirs»; les exportations tchèques d'armes légères vers le Yémen; les exportations brésiliennes et russes vers l'Algérie; les importations massives par Chypre et l'Arabie saoudite (principalement au départ de pays occidentaux) et les importations significatives effectuées par la Colombie, Israël, le Liban, le Venezuela et d'autres. Les prochaines éditions du *Small Arms Survey* tenteront de répertorier les transferts illicites de la même manière.

L'analyse des principaux exportateurs et importateurs s'appuie sur des données douanières internationales et sur des rapports d'exportation. La comparaison entre ces deux sources montre que nous ne disposons pas encore – loin s'en faut – d'une vision claire et cohérente du commerce mondial d'armes légères autorisé. Ce constat rend dès lors nécessaire l'introduction d'une deuxième nouveauté: le **Baromètre de transparence du commerce des armes légères**, qui évalue la transparence des exportations des Etats au moyen d'une échelle en 20 points. Ce baromètre se fonde sur les informations fournies par les principaux Etats exportateurs (c'est-à-dire les rapports d'exportation et les données douanières internationales). Le baromètre deviendra une caractéristique récurrente du *Small Arms Survey*. Dans les prochaines éditions, il sera possible d'évaluer si la transparence des Etats individuels, ainsi que de la communauté internationale dans son ensemble, s'améliore ou se détériore au fil du temps. Ce chapitre a montré, qu'avec une moyenne de 8,5 sur 20, de tels développements seraient assurément les bienvenus. Une autre question qu'il conviendra d'aborder est la transparence des Etats importateurs.

C'est dans le but de mieux appréhender le commerce licite que ce chapitre ambitionne également d'examiner pour la première fois les relations entre la production et le commerce. Nous avons montré que, pour certains producteurs majeurs d'armes légères, les exportations sont l'élément essentiel de leur survie. Jusque récemment, pratiquement toute la production d'armes légères militaires russes dépendait des commandes internationales. Même si sa production civile est moins dépendante des exportations, il n'en reste pas moins qu'une quote-part considérable est également écoulée à l'étranger. Ce même constat vaut pour le Brésil, où plus de 60% de la production est exportée. Le même schéma s'applique à l'Allemagne, un des principaux producteurs européens. L'exception à ce qui ressemble, de prime abord, à un secteur industriel uniformément dépendant des exportations, est constituée par les Etats-Unis, qui exportent moins de 10% de leur production (même si la quote-part des armes militaires est supérieure). Les prochaines éditions du *Small Arms Survey* traiteront de l'autre source essentielle des transferts d'armes légères, à savoir les stocks étatiques préexistants.

Enfin, dans la foulée du thème de l'édition 2004 du *Small Arms Survey*, ce chapitre examine les liens entre les violations des droits de l'homme et les transferts d'armes légères. Lors de l'examen des transferts vers des pays connaissant de graves problèmes en matière de droits de l'homme, il s'avère que bien des gouvernements ont encore fort à faire pour créer une harmonie entre leurs divers objectifs de politique étrangère; en effet, un nombre relativement important d'Etats connaissant des violations généralisées des droits de l'homme ne sont confrontés à aucune difficulté en termes d'approvisionnement en armes.

4. LISTE DES ANNEXES

Les annexes 4.1 à 4.4 sont disponibles sur le site Internet du Small Arms Survey à l'adresse www.smallarmssurvey.org/publications/yb_2004.htm.

4. LISTE DES ABRÉVIATIONS

ALPC	Armes légères et armes de petit calibre
ATGM	Missile guidé antichar (anti-tank guided missile)
BATF	Bureau de l'alcool, du tabac, des armes à feu et des explosifs des Etats-Unis (Bureau of Alcohol, Tobacco, Firearms and Explosives)
BRL	Real brésilien
CAD	Dollar canadien
CEDEAO	Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest
CHF	Franc suisse
CTCI	Classification type pour le commerce international
EUR	Euro
FARC	Fuerzas Armadas Revolutionarias de Colombia
HRW	Human Rights Watch
IBGE	Instituto Brasileiro de Geografia e Estatística
LURD	Union des Libériens pour la réconciliation et la démocratie (Liberians United for Reconciliation and Democracy)
MANPADS	Missiles antiaériens portatifs
NOK	Couronne norvégienne
OSCE	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe
PCASED	Programme de coordination et d'assistance à la sécurité et au développement
RAIAL/IANSA	Réseau d'action international sur les armes légères – International Action Network on Small Arms
RDC	République démocratique du Congo
SEK	Couronne suédoise
SH	Système harmonisé UCK – Armée de libération du Kosovo (Ushtria Çlirimtare e Kosovës)
UE	Union européenne
USD	Dollar américain
ZAR	Rand sud-africain

4. NOTES DE FIN

- ¹ Dans ce chapitre, les termes «armes légères», «armes», «armes à feu» et «armes légères et armes de petit calibre» sont utilisés de façon interchangeable, à moins qu'il ne soit explicitement indiqué autrement.
- ² Dans ce chapitre, les termes «commerce» et «transferts» sont utilisés de façon interchangeable, à moins qu'il ne soit explicitement indiqué autrement.
- ³ En langage technique, la production et les stocks d'armes légères pré-existants sont appelés niveaux primaire et secondaire d'offre. Nous distinguons également un niveau d'approvisionnement tertiaire, qui reprend les fournitures d'armes de groupes au sein de la population plus large (insurgés, anciens combattants, délinquants, etc.) (Naylor, 1998, p. 232).
- ⁴ Dans l'encadré 4.1, Sergio Finardi et Carlo Tombola parviennent à un chiffre légèrement supérieur, soit 2,8 milliards USD, en s'appuyant également sur les données douanières, car ils prennent en considération des catégories légèrement différentes dans leur définition des armes légères.
- ⁵ La base de données douanière internationale utilisée dans ce cadre est la Comtrade de l'ONU. Pour un examen plus détaillé de cette source, voir le Small Arms Survey (2001, ch. 4; 2003, encadré 3.1).
- ⁶ Un problème important lié à l'estimation des exportations est leur fluctuation d'une année à l'autre. En ce qui concerne plus particulièrement les petits exportateurs, les exportations dépendent parfois d'une seule transaction et peuvent dès lors fluctuer à la hausse ou à la baisse de plusieurs centaines de pour cent d'une année à l'autre. Les estimations ne concernent dès lors que les grands fabricants, pour

lesquels de telles fluctuations devraient être relativement limitées.

⁷ <www.smallarmssurvey.org/publications/yb_2004.htm>

⁸ Le Brésil pourrait également enregistrer ses exportations d'armes à feu d'une manière assez peu orthodoxe, en incluant ses exportations de pistolets et de revolvers dans la catégorie douanière «autres fusils de sport, de chasse ou de tir sur cible». Si c'est le cas, comme le laisserait penser une enquête préliminaire menée par Dreyfus et Lessing (2003), les chiffres précités surestiment l'ampleur réelle de ce commerce.

⁹ Les projets de recherche (Adriane's Thread: The Transport Networks of Arms Trade; et The Matchmakers: How Legal and Illegal Business Meet at Ports and Airports) ont été financés par le Programme de sécurité et de durabilité mondiales de la *John D. and Catherine T. MacArthur Foundation* en 1999 et en 2001.

¹⁰ Nous avons examiné toutes les déclarations afférentes aux 51.358 exportations et 56.442 importations d'ALPC figurant dans la Rév. 3 du code 891 du CTCI (la «Classification type pour le commerce international» est un système de codage différent des codes SH utilisés dans d'autres sections de ce chapitre). L'analyse croisée des déclarations des exportateurs et des importateurs s'est avérée nécessaire pour (a) rectifier les lacunes et les incohérences des déclarations et (b) tenter de corriger les incohérences dans le codage, car «des règles relatives aux mêmes produits peuvent être appliquées différemment entre pays ... les enregistrements d'importations et d'exportations sont effectués de manière indépendante ... et il se pourrait que les systèmes de classification des marchandises soient différents» (Ronald Jansen, chef

- de la Section des statistiques du commerce de produits, Nations unies, Division de statistiques, communication personnelle, 9 octobre 2003). Au terme de ce processus, la base de données se composait d'environ 82.545 entrées pertinentes pour le commerce des ALPC, sélectionnées en vertu des critères suivants: (a) en cas de disponibilité, les déclarations des exportateurs et des importateurs ont été comparées et la valeur supérieure a été choisie; (b) les déclarations de l'exportateur ont été complétées par les déclarations de l'importateur lorsque le premier cité avait omis de déclarer des exportations ayant été enregistrées par le deuxième cité. En théorie, au niveau mondial, les importations et les exportations devraient être d'une valeur identique, nettes ou FOB (*free on board*, franco à bord, hors assurance et fret) et CIF (*cost, insurance and freight* – coût incluant l'assurance et le fret).
- ¹¹ Codes CTCI: 891.14 (Revolvers et pistolets), 891.22 (Cartouches pour carabines), 891.23 (Plombs pour armes à air comprimés et pièces détachées de cartouches pour carabines), 891.24 (Cartouches et pièces détachées y afférentes, n.m.a.), 891.31 (Armes à feu non militaires), 891.91 (Pièces détachées et accessoires de revolvers ou de pistolets), 891.93 (Canons de carabines de sport), 891.95 (Pièces détachées de carabines et de fusils de sport), 891.99 (Pièces détachées et accessoires d'armes militaires autres que revolvers et pistolets, et armes non militaires autre que les armes à feu et les armes courtes).
 - ¹² CTCI 891.12 (Armes militaires, autres que les revolvers et les pistolets), 891.29 (Munitions de guerre et pièces détachées y afférentes, n.m.a.).
 - ¹³ CTCI 891.39 (Armes non militaires autres que les armes à feu, telles que les armes à air comprimé, les fusils et les pistolets, ainsi que les matraques), 891.13 (Épées, coutelas, baïonnettes, lances et pièces détachées y afférentes).
 - ¹⁴ Conformément aux facteurs fournis par le département de la Défense des États-Unis.
 - ¹⁵ Par exemple, le M-47 (Dragon), le 9K115 Metis (AT-7 Saxhorn) ou le missile sol-air Stinger FIM-92.
 - ¹⁶ Système harmonisé 2002 (HS2002), codes 930111 et 930119; 930120; et 930190.
 - ¹⁷ Pour la définition donnée par l'ONU, voir PRODUCTEURS.
 - ¹⁸ Les Kalachnikovs AK-47, AKM, AKS-74 sont toutes équipées de baïonnettes-couteaux amovibles, à l'instar des HK G36 de Heckler & Koch et de nombreux autres fusils d'assaut. Les baïonnettes et les couteaux les plus vendus sont, par exemple, le SWAT de Smith & Wesson, les M3 à M10 des États-Unis, le couteau Beretta modèle 92 et la baïonnette espagnole FR7, ainsi que les célèbres Gurkha Kukris et machettes, qui sont des armes standard pour les Régiments royaux de fusiliers Gurkha Rifles.
 - ¹⁹ Une quantité d'énergie supérieure à 6 pieds/livre pour les pistolets et à 12 pieds/livre pour les fusils à chargement par le canon est considérée comme très dangereuse et, par exemple, les fusils Patriot de Webley & Scott et le Magnum de Beeman Crow, très populaires, libèrent une énergie de 26-30 pieds-livre à la sortie du canon – sans parler de la possibilité de convertir aisément certaines armes à air pour l'utilisation de munitions classiques.
 - ²⁰ Voir, par exemple, le Prowler XS-B3, produit par la société chinoise Xifeng, qui est le fusil d'entraînement officiel des jeunes recrues chinoises.
 - ²¹ Tels que les Webley & Scott, Beretta, Walther, Smith & Wesson et Colt. Une liste est disponible à l'adresse <<http://www.pyramydair.com>>
 - ²² Parmi les exceptions, citons la Belgique et l'Italie.
 - ²³ Pour obtenir des informations générales sur le processus, voir Lodgaard et Rønnfeldt (1998).
 - ²⁴ Selon Courtney (2002, p. 8), «même s'il représente moins de 1% du commerce mondial total... et moins de 10% des cinq commerces les plus sujets à corruption, des sources du département du Commerce des États-Unis indiquent que [le commerce mondial des armes] représente environ 50% de toutes les transactions impliquant des pratiques de corruption». Le commerce des armes est généralement le deuxième commerce le plus sujet à corruption, après les marchés de travaux publics/de construction, en termes de fréquence et de valeur des pots-de-vin versés (Transparency International, 2002).
 - ²⁵ Il est important d'observer que la transparence n'est qu'une première étape vers la responsabilité. Nous approfondirons, dans les prochaines éditions du *Small Arms Survey*, la responsabilité dans le commerce des ALPC. Pour obtenir des arguments plus détaillés en faveur de la transparence, voir Haug *et al.* (2002).
 - ²⁶ Le premier échange d'informations en 2001 ne concernait pas les transferts.
 - ²⁷ Tel est le cas lorsqu'un Etat identifie à la fois le pays bénéficiaire et le(s) type(s) d'armes exportées vers ce pays. Cette approche diffère des rapports distincts à propos des partenaires commerciaux et des types d'armes exportées. Un pays peut faire rapport sur ces deux éléments, mais ils ne doivent pas nécessairement être liés, en ce sens qu'il est possible de préciser les types d'armes exportées vers quels pays. Ne figurent pas dans ces renseignements, les nombres totaux des livraisons et des licences octroyées et refusées, qui font référence au total des armes exportées (c'est-à-dire en tenant compte des ALPC, ainsi que des armes et des systèmes d'armement plus lourds, et en additionnant les livraisons à tous les pays étrangers). N'y figurent pas non plus les livraisons décomposées par pays (c'est-à-dire une liste de chiffres pour toutes les transactions en armes avec un Etat destinataire donné; par exemple, la Suède signale que ses exportations d'armes (toutes catégories confondues) vers Singapour en 2002 se sont élevées à 419,8 millions SEK (43,4 millions USD) (Suède 2003)). Cela ne nous donne aucune indication quant aux exportations d'armes légères.
 - ²⁸ Les seules exceptions sont la disponibilité (a) sur Internet (b) sans frais (un demi-point pour chacun de ces critères) et les informations à propos des refus de licence, qui ont été pondérées par un coefficient inférieur à celui des informations à propos des licences octroyées et des livraisons effectivement réalisées.
 - ²⁹ Pour un examen complet étayant ce qui suit, voir Marsh (2003) et Lessing (2003).
 - ³⁰ Pour une critique du rapport britannique sur les exportations, voir Saferworld (2003). Une critique similaire du rapport allemand est publiée chaque année par le Gemeinsame Konferenz Kirche und Entwicklung (GKKE).
 - ³¹ Ce tableau s'appuie sur l'analyse effectuée dans Kytömäki et Firchow (2004). Sa structure est adaptée de Haug *et al.* (2002, p. 30-31).
 - ³² Il s'agit de la République tchèque, Chypre, l'Estonie, la Hongrie, la Lettonie, la Lituanie, Malte, la Pologne, la Slovaquie et la Slovénie.
 - ³³ Cette sous-section s'appuie sur Haug (2003).
 - ³⁴ Tous les renseignements indiqués dans ce paragraphe sont extraits des rapports BATF, car il s'agit de la seule source de données qui énumère à la fois la production et les exportations d'armes légères.
 - ³⁵ Cette sous-section s'appuie sur CAST (2003), sauf mention contraire.
 - ³⁶ Les informations à propos du Brésil sont extraites de Dreyfus et Lessing (2003).
 - ³⁷ Le montant effectif mentionné est de 233.264.096 BRL et concerne des pistolets, des revolvers, des carabines et toutes les autres armes à feu non militaires; les munitions et les cartouches pour ces armes; ainsi que les pièces détachées, accessoires et services afférents à ces armes. En outre, cette étude reprend un montant de 38,5 millions USD (89.624.377 BRL) dans une autre catégorie, à savoir celle de «l'équipement militaire lourd», qui regroupe les armes de guerre (*armas de guerra*), les bombes, grenades et autres projectiles; les véhicules blindés de combat; et les pièces détachées, accessoires et services afférents à ces équipements. Certaines de ces armes, notamment les fusils d'assaut, les grenades et les munitions pour mortier, peuvent être des armes légères.
 - ³⁸ Base de données SECEX (ministère brésilien du Développement, de l'Industrie et du Commerce extérieur; secrétariat au Commerce extérieur). Ce chiffre se compose de toutes les sous-catégories douanières du chapitre 93, à l'exception de celles relevant des catégories 9301 (armes militaires), 9303.90 (pistolets de départ, pistolets lance-fusées et armes à projectile captif), 9304 (armes à air comprimé et à ressort), 9305.91 (pièces détachées et accessoires d'armes militaires), 9306.90 (missiles guidés, bombes, grenades et munitions de guerre) et 9307 (épées, coutelas, baïonnettes, etc.).
 - ³⁹ Renseignements relatifs à la société pris auprès de la Commission des Valeurs mobilières du Brésil (Comissão de Valores Mobiliários, CVM). Toutes les informations sont extraites de Rapports annuels (Informações Anuais, IAN) et de Rapports financiers standard (Demonstrações Financeiras Padronizadas, DFP). Voir <<http://www.cvm.gov.br/ingl/indexing.asp>>
 - ⁴⁰ Données extraites de la base de données SECEX.
 - ⁴¹ Pour obtenir des précisions à propos de l'Argentine et d'autres pays d'Amérique latine, voir Dreyfus et Lessing (à venir).
 - ⁴² En 2002, le Brésil a déclaré des exportations d'armes pour un montant de 117,6 millions USD à la Malaisie, dont 67,5 millions USD relevaient des catégories d'exportation non militaire. Toutefois, le caractère anormal de ces totaux, combiné à des informations de presse corroborantes, traitant de la vente d'un système de missile sophistiqué au gouvernement malais, laisse à penser que la majeure partie de ces exportations ne concernait pas des ALPC. Nous ne les avons dès lors pas reprises dans nos estimations.
 - ⁴³ Pour une référence à cette conception européenne des États-Unis en tant que «société rongée par les armes et la violence», voir Blinken (2001).
 - ⁴⁴ Cette section concerne essentiellement les droits de l'homme plutôt que le droit humanitaire international.
 - ⁴⁵ La Belgique a agi de la sorte, à la suite des querelles nées de la vente d'armes au Népal, à propos de laquelle un ministre fédéral démissionna en août 2002 (BICC, 2003, encadré U.18).
 - ⁴⁶ A ce niveau, la notion de répression interne comprend, notamment, «la torture et autres traitements ou châtiments cruels, inhumains et dégra-

dants, les exécutions sommaires ou arbitraires, les disparitions, les détentions arbitraires et les autres violations graves des droits de l'homme et des libertés fondamentales que mentionnent les instruments internationaux pertinents en matière de droits de l'homme, dont la Déclaration universelle des droits de l'homme et le Pacte international relatif aux droits civils et politiques» (Code de Conduite de l'UE, critère deux).

⁴⁷ L'ONG latino-américaine Viva Rio effectue le même type de recherche, mais est surtout connue pour le traçage des armes utilisées dans le cadre de crime.

⁴⁸ Quatre ou plus en moyenne entre 1998 et 2002 sur l'Echelle de la terreur politique. Cette échelle se base sur deux séries annuelles de rapports sur des pays: les rapports d'Amnesty International et les rapports du département d'Etat des Etats-Unis. Chaque rapport est classé sur une échelle allant de 1 à 5, dans laquelle le niveau 1 implique le respect de la loi et l'absence de meurtres politiques, de torture ou d'emprisonnement en raison d'opinions ou de convictions politiques. Le niveau 4 signifie que les meurtres, les disparitions et la torture sont communs. En dépit de sa généralité, à ce niveau, la terreur concerne les personnes s'intéressant à la politique ou aux idées. En ce qui concerne l'échelle 5, la terreur du niveau 4 a gagné l'ensemble de la population. Les responsables de ces sociétés ne placent aucune limite à l'ampleur des moyens qu'ils utilisent pour poursuivre leurs objectifs personnels ou idéologiques. <<http://www.unca.edu/politicalscience/faculty-staff/gibney.html>>

⁴⁹ Kanzhetaev (2001), HRW (2001b).

⁵⁰ HRW (2001b, p. 4).

⁵¹ Davis (2001a).

⁵² Davis (2001a), HRW (2001b).

⁵³ HRW (2001b).

⁵⁴ Fitchett (2001).

⁵⁵ HRW (2001b).

⁵⁶ Global Witness (2002).

⁵⁷ Amnesty International (2003a).

⁵⁸ Nations unies, Conseil de sécurité (2000c).

⁵⁹ OEA 2003.

⁶⁰ Cragin et Hoffman. (2003).

⁶¹ Cragin et Hoffman. (2003).

⁶² McDermott et Harnden (2001); Akbar (2002).

⁶³ GRIP (2002, p. 2).

⁶⁴ Amnesty International et Oxfam (2003).

⁶⁵ GRIP (2002).

⁶⁶ GRIP (2002).

⁶⁷ GRIP (2002).

⁶⁸ GRIP (2002).

⁶⁹ GRIP (2002).

⁷⁰ *Jane's Terrorism and Security Monitor* (2000); *Jakarta Post* (2002).

⁷¹ Davis (2001b); *Jakarta Post* (2002).

⁷² Nations unies, Conseil de sécurité (2003a).

⁷³ Nations unies, Conseil de sécurité (2003a, p.14); HRW (2003, p. 15 et suiv.).

⁷⁴ *Jane's Intelligence Digest* (2001).

⁷⁵ Ashton (2000a).

⁷⁶ *Jane's Intelligence Digest* (2001); Ashton (2000b).

⁷⁷ *Asia-Pacific Defense Reporter* (2000, p. 34).

⁷⁸ *Jane's Defense Weekly* (2001).

⁷⁹ Thaitawat et Charoenpo (2000); *Far Eastern Economic Review* (2000, p. 10).

⁸⁰ *Small Arms Survey* (2002, p.137).

⁸¹ Demetriou (2002, p.36).

⁸² *Small Arms Survey* (2001).

⁸³ *Small Arms Survey* (2001).

⁸⁴ *Small Arms Survey* (2001).

⁸⁵ GRIP (2002, p. 15).

⁸⁶ Nations unies, Conseil de sécurité (2000b).

⁸⁷ Nations unies, Conseil de sécurité (2000b).

⁸⁸ Nations unies, Conseil de sécurité (2000b).

⁸⁹ Nations unies, Conseil de sécurité (2000b).

⁹⁰ Pronina (2002).

⁹¹ Majtenyi (2001).

⁹² Ripley (2000).

⁹³ Nations unies, Conseil de sécurité (1999).

⁹⁴ Smith et Sagramoso (1999).

⁹⁵ Le texte intégral de la convention est disponible à l'adresse <<http://www.arias.or.cr/fundarias/cpr/armslaw/fcomment.html> et également à l'adresse www.armslaw.org>

4. BIBLIOGRAPHIE

Afrique du Sud. 2002. *Annual Summary of Exports Statistics 2000/2001*. Pretoria: Directorate Conventional Arms Control.

Akbar, Arifa. 2002. «IRA Arms Did Go to Columbia, Says Rebel». *Independent* (Londres). 29 janvier.

Allemagne. Gouvernement fédéral. 2002. *Bericht der Bundesregierung über ihre Exportpolitik für konventionelle Rüstungsgüter im Jahre 2002 (Rüstungsexportbericht)*. Berlin.

—. Statistisches Bundesamt. 2003. *Produzierendes Gewerbe. Reihe 3.1 Produktion im Produzierenden Gewerbe*. Wiesbaden: Statistisches Bundesamt.

Al-Jazeera. 2003. «Yemenis Crack Down on Border Arms Trade». 21 octobre. <<http://www.aljazeeraah.info/News%20archives/2003%21/10/2003>>

Amnesty International. 1999. «From Indonesia: East Timor Rapid Response Update 10: MSP Action, July 1999». 21/12/1999 (document interne AD).

—. «Britons Involved in Africa Gun-Running». *Terror Trade Times*. N° 3. Juin.

—. 2003a. *A Catalogue of Failures: G8 Arms Exports and Human Rights Violations*. Londres: Amnesty International. 19 mai.

—. 2003b. *Small Arms and Light Weapons and Human Rights Abuse: An Analysis of Amnesty International Documentation on 10 Countries from 1991-2002*. Background paper. Genève: Small Arms Survey.

—. 2003c. «UN Fails Timor-Leste Police in Firearms Trainings». *Terror Trade Times*. N° 4. Juin.

—. 2003d. «Jamaica: The Killing of the Braeton Seven – A Justice System on Trial». AMR 38/005/2003. Mars.

—. et Oxfam. 2003. *Shattered Lives: The Case for Tough International Arms Control*. Eynsham: Information Press.

Arms Control Today. 2003. «Russia Tops in Quantity of Arms Shipped in 2002». Washington, DC: Arms Control Association. Novembre. <http://www.armcontrol.org/act/2003_11/UNregister.asp?print>

Arrangement de Wassenaar. 2002. *Guide des meilleures pratiques concernant le contrôle des exportations d'armes légères et de petit calibre (ALPC)* adoptées les 11-12 décembre. <http://www.wassenaar.org/docs/best_practice_sawv.htm>

—. 2003. Déclaration publique: 2003. *Réunion plénière de l'Arrangement de Wassenaar concernant le contrôle des exportations d'armes classiques et de biens et technologies à double usage*. 12 décembre.

Ashton, William. 2000a. «Myanmar and Israel Develop Military Pact». *Jane's Intelligence Review*. 1er mars.

—. 2000b. «Myanmar's Military Links with Pakistan». *Jane's Intelligence Review*. 1er juin.

Asia-Pacific Defense Reporter. 2000. «South-East Asian Targets for Russia's Iglu and Kilo». Juin/juillet.

Australie. 2003. *Annual Report: Exports of Defence and Strategic Goods from Australia, 2001/2002*. Canberra: Defence Trade Control and Compliance Industry Division, ministère de la Défense. Février.

Bauer, Sibylle. 2002. «Transparency and Accountability of Arms Transfers – Implications of Europeanisation». Dans Peter Brune et Lennart Molin, eds. *Arms Trade: Final Report from an Ecumenical Conference*. N° 3. Sundbyberg: Sveriges Kristna Råds skriftserie.

—. 2003. «Developing Transparency and Information Exchange as Essential Tools for Developing Collaborative Actions». Présentation lors de la Réunion de coopération UE-Bielorusse en vue d'améliorer la sécurité dans une UE élargie. Varsovie, 24-25 novembre.

BBC Worldwide Monitoring. 2003. «Ministry Brings Case against Carrier for Alleged Arms Smuggling». Unité de Kiev. 11 avril.

Belgique. 2003. *Rapport du Gouvernement au Parlement sur l'application de la loi du 5 août 1991 relative à l'importation, à l'exportation et au transit d'armes, de munitions et de matériel devant servir spécialement à un usage militaire, et de la technologie y afférente. Du 1er janvier au 31 décembre 2002*. Juillet.

Berman, Eric G. 2003. «The Provision of Lethal Military Equipment: French, UK, and US Peacekeeping Policies towards Africa». *Security Dialogue*, vol. 34, n° 2, p. 195-210.

BICC (Bonn International Center for Conversion). 2003. *Conversion Survey 2003*. Baden-Baden: Nomos Verlagsgesellschaft.

- Blinken, Anthony J. 2001. «The False Crisis over the Atlantic». *Foreign Affairs*, vol. 80, n° 3. Mai/juin
- Canada. 2002. *Exportations de marchandises militaires du Canada: Rapport annuel 2001*. Ottawa: ministère des Affaires étrangères et du Commerce international.
- CAST (Center for Analysis of Strategies and Technologies). 2003. *Russia's Exports of SALW*. Background paper. Genève: Small Arms Survey.
- Control Arms. 2003. «The International Human Rights Day Sees World Support Build for International Arms Trade Treaty». 10 décembre. <http://www.controlarms.org/latest_news/ihrd_pr2003.htm>
- Courtney, Catherine. 2002. *Corruption in the Official Arms Trade*. Policy Research Paper 001. Transparency International UK. Sutton: Transparency International. Avril.
- Cragin, Kim et Bruce Hoffman. 2003. *Arms Trafficking and Colombia*. Santa Monica, California: RAND.
- Davis, Anthony. 2001a. «Pakistan in Quandary over New Sanctions against the Taliban». *Jane's Intelligence Review*. 1er février.
- . 2001b. «Thailand Cracks Down on Arms for Aceh». *Jane's Intelligence Review*. 1er juin.
- Demetriou, Spyros. 2002. *Politics from the Barrel of a Gun: Small Arms Proliferation and Conflict in the Republic of Georgia (1989-2001)*. Occasional paper n° 6. Genève: Small Arms Survey.
- Desarme. 2003. «European Firearms in Venezuela: No Code, No Conduct». 6 août. Carlanco/Caracas. <<http://www.desarme.org/publique/cgi/cgilua.exe/sys/start.htm?infoid=1906&sid=8>>
- Dreyfus, Pablo et Benjamin Lessing. 2003. *Production and Exports of Small Arms and Light Weapons and Ammunition in South America and Mexico*. Background paper. Genève: Small Arms Survey.
- . A venir. *SALW Production and Exports in South America and Mexico*. Occasional paper. Genève: Small Arms Survey.
- Ebo, Adedeji avec Laura Mazal. 2003. *Small Arms Control in West Africa*. Londres: International Alert Security and Peacebuilding Programme, Série Afrique de l'Ouest n° 1. <http://www.international-alert.org/pdf/pubsec/MISAC_west_africa.pdf>
- Espagne. 2003. *Informe sobre las estadísticas españolas de exportación de material de defensa y de doble uso*. Madrid: Subdirección General de Comercio Exterior de Material de Defensa y de Doble Uso.
- Etats-Unis. 2003. *FY 2002 Security Assistance Information for the Report on Military Assistance, Military Exports, and Military Imports*. Defense Security Cooperation Agency. 17 mars.
- . BATF (Bureau of Alcohol, Tobacco, Firearms and Explosives). Différentes années. *Annual Firearms Manufacturing and Export Report*. Washington, DC: département du Trésor.
- . Département du Commerce. 2003. *US Imports History*: Résumé historique 1998-2002. Washington, DC: Foreign Trade Division, US Census Bureau. Juin.
- . Département d'Etat, 2003. *Report by the Department of State pursuant to Sec. 655 of the Foreign Assistance Act: Direct Commercial Sales Authorizations for Fiscal Year 2002*. Washington, DC: département d'Etat des Etats-Unis.
- Far Eastern Economic Review*. 2000. «Burma's Wa Run Guns». 10 août, p. 10.
- Finlande. 2002. *Annual Report According to the EU Code of Conduct on Arms Exports: National Report of Finland for 2002*. Helsinki: ministère de la Défense.
- Fitchett, Joseph. 2001. «Success Paves Way for More Gains on Ground». *International Herald Tribune*. 12 novembre.
- France. Ministère de la Défense. 2002. *Rapport au Parlement sur les exportations d'armement de la France en 2000*. Février.
- . 2003. *Rapport au Parlement sur les exportations d'armement de la France en 2001*. Juin.
- Frey, Barbara. 2002. *The Question of the Trade, Carrying and Use of Small Arms and Light Weapons in the Context of Human Rights and Humanitarian Norms*. Working paper. Genève: Sous-Commission sur la promotion et la protection des droits de l'homme, E/CN.4/Sub.2/2002/39.
- Gillard, Emanuela-Chiara. 2000. «What's Legal? What's Illegal?». Dans Lora Lumpe, éd. *Running Guns: The Global Black Market in Small Arms*. Londres: Zed Books, p. 27-52.
- Global Witness. 2001. *Taylor-made: The Pivotal Role of Liberia's Forests and Flag of Convenience in Regional Conflict*. Londres: Global Witness.
- . 2002. *All the Presidents' Men: The Devastating Story of Oil and Banking in Angola's Privatised War*. Londres: Global Witness. Mars.
- . 2003. *The Usual Suspects: Liberia's Weapons and Mercenaries in Côte d'Ivoire and Sierra Leone*. Londres: Global Witness. Mars.
- Grässlin, Jürgen. 2003. *Versteck dich, wenn sie schießen*. Munich: Droemer.
- Grimmett, Richard F. 2002. *Conventional Arms Transfers to Developing Nations 1994-2001*. Washington, DC: Service de recherche du Congrès américain, Bibliothèque du Congrès. Août.
- GRIP (Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité). 2002. Sous la direction de Berghezan, Georges. *Traffics d'armes vers l'Afrique. Pleins feux sur les réseaux français et le «savoir-faire» belge*. Les Livres du GRIP n° 161-162. Bruxelles: GRIP-Complexe.
- Haug, Maria. 2003. «US Small Arms Exports in 2002». Background paper. Genève: Small Arms Survey.
- . et Martin Langvandslien, Lora Lumpe, et Nicolas Marsh. 2002. *Shining a Light on Small Arms Exports: The Record of State Transparency*. Genève: Small Arms Survey/NISAT. Janvier.
- HRW (Human Rights Watch). 1998a. *Zambia: No Model for Democracy*. New York: HRW. Mai. <<http://www.hrw.org/reports98/zambia/>>
- . 1998b. *Sudan: Global Trade, Local Impact*. New York: HRW. Août. <<http://hrw.org/reports98/sudan/>>
- . 2001a. *No Questions Asked: The Eastern Europe Arms Pipeline to Liberia*. Document préparatoire. New York: HRW. 15 novembre.
- . 2001b. *Afghanistan: Crisis of Impunity*. New York: HRW.
- . 2003. *Weapons Sanctions, Military Supplies, and Human Suffering: Illegal Arms Flows to Liberia and the June-July 2003 Shelling of Monrovia*. Document préparatoire. New York: HRW. 3 novembre.
- IBGE (Institut brésilien de statistiques nationales et de géographie). 2002. *Pesquisa Industrial 2001*. Rio de Janeiro: IBGE.
- International Firearms Trade*. 2003. «BATF/F.A.I.R. Trade Import Seminar a Huge Success: Heavily-attended Second Annual Import Regulation Conference Unveiled Wealth of Regulatory Data». Vol. 2, n° 8. 1er août 2003.
- IISS (International Institute for Strategic Studies). 2003. *The 2003 Chart of Armed Conflict*. Londres: IISS.
- Interfax. 2003. «V blizhaishye tri goda obiyom proizvodstva zavoda im. Degtyaryova uvelichitsya do 10-11 mlrd. Rub». 20 février 2003.
- Italie. Camera dei Deputati. 2003. *Relazione sulle operazioni autorizzate e svolte per il controllo dell'esportazione, importazione e transito dei materiali di armamento nonché dell'esportazione e del transito dei prodotti ad alta tecnologia (Armo 2002)*. Mars.
- Jahn, George. 2004. «AP Investigation: Soviet Weapons Cache, Arms Dealing and Dirty Bomb Cause Concern in Moldova's Separatist Enclave». Associated Press. 9 janvier.
- Jakarta Post*. 2002. «Illegal Guns Enter Indonesia through Four Countries». 10 juillet.
- Jane's Defense Weekly*. 2001. «More Bombs from Vietnam for Myanmar». 25 juillet.
- Jane's Intelligence Digest*. 2001. «Burma: A Special Report». 2 mars.
- Jane's Terrorism and Security Monitor*. 2002. «Aceh: Indonesia's Continuing Headache». 1er décembre.
- Kanzhetayev, Marat. 2001. «Arms Deliveries to Afghanistan in the 1990s». *Vooruzsbeni Export*. Novembre-décembre.
- Kytömäki, Elli. 2003. *Romanian Export Report 2001*. Background paper. Genève: Small Arms Survey.
- . et Pamina Firchow. 2004. *Transparency in Arms Trade*. Background paper. Genève: Small Arms Survey.
- Lessing, Benjamin. 2003. «Counting Guns. Customs Codes». Mimeo. Projet de contrôle des armes légères, Viva Rio. Rio de Janeiro: Viva Rio.
- Lodgaard, Sverre et Carsten F. Ronnfeldt. 1998. *A Moratorium on Light Weapons in West Africa*. Oslo: NISAT.
- Majtenyi, Cathy. 2001. «Government Officials Involved in Small Arms Flows». *Africa News* (Nairobi). Novembre.
- Marsh, Nicholas. 2003. *Counting Guns: The Methodology of Aggregating Small Arms Customs Data*. Background paper. Genève: Small Arms Survey.
- McDermott, Jeremy et Toby Harnden. 2001. «The IRA and the Columbian Connection». *Daily Telegraph* (Londres). 15 août.
- Nations unies. Assemblée générale 2003a. *Transparence dans le domaine des armements*. Résolution 58/54, adoptée le 8 décembre. Reproduite dans le document des Nations unies A/RES/58/54 du 10 décembre.

- . 2003b. *Tenue du Registre des armes classiques de l'Organisation des Nations unies et les modifications à y apporter*. Note du Secrétaire général. A/58/274. 13 août.
- Nations unies. Conseil de sécurité. 1999. *Rapport du Comité du Conseil de sécurité créé par la Résolution 1160 (1998)*. S/1999/216. 4 mars.
- . 2000a. *Rapport du Groupe d'experts sur les violations des sanctions du Conseil de sécurité contre l'UNITA*. S/2000/203. 10 mars.
- . 2000b. *Rapport du Groupe d'experts désigné par la Résolution 1306 (2000) du Conseil de sécurité, paragraphe 19, à propos de la Sierra Leone*. S/2000/1195. 20 décembre.
- . 2000c. *Rapport final de l'instance de surveillance des sanctions contre l'Angola*. S/2000/1225. 21 décembre.
- . 2001. *Rapport du Groupe d'experts désigné par la Résolution 1343 (2001) du Conseil de sécurité, paragraphe 19, à propos du Liberia*. S/2001/1015. 26 octobre.
- . 2002. *Rapport du Groupe d'experts désigné par la Résolution 1395 (2002) du Conseil de sécurité, paragraphe 4, à propos du Liberia*. S/2002/470. 19 avril.
- . 2003a. *Rapport du Groupe d'experts désigné par le Paragraphe 25 de la Résolution 1478 (2003) du Conseil de sécurité à propos du Liberia*. S/2003/937. 28 octobre.
- . 2003b. *Rapport du Groupe d'experts sur la Somalie désigné par la Résolution 1425 (2002) du Conseil de sécurité*. S/2003/223. 25 mars.
- . 2003c. *Prolifération des armes légères et de petit calibre et mercenariat: menaces à la paix et à la sécurité en Afrique de l'Ouest*. S/RES/1467(2003). 18 mars.
- Nations unies. Comtrade (Base de données des Nations unies sur les statistiques du commerce de produits). 2003. Genève: Division des statistiques. <<http://unstats.un.org/unsd/comtrade/>>
- Naylor, R.T. 1998. 'The Rise of the Modern Arms Black Market and the Fall of Supply-Side Control'. *Transnational Organized Crime*, 4:3/4, p. 209-236.
- NISAT (Norwegian Initiative on Small Arms Transfers – Initiative norvégienne sur les transferts d'armes légères). 2003. *Various Calculations from the NISAT Database on Authorised Arms Transfers*. Background paper. Genève: Small Arms Survey.
- Norton-Taylor, Richard et John Aglionby. 2003. 'FO Faces Court over Arms to Indonesia'. *Guardian* (Londres). 10 décembre.
- Norvège. 2003. *Eksporten av forsvarsmateriell I 2002*. Oslo: ministère des Affaires étrangères.
- OEA (Organisation des Etats américains). 2003. *Report of the General Secretariat of the Organization of American States on the Diversion of Nicaraguan Arms to the United Defense Forces of Colombia*. OEA/Ser.G CP/doc.3687/03 du 6 juin.
- Ogunbanwo, Sola. 2002. 'Evaluation Study on the ECOWAS Moratorium on Importation, Exportation, and Manufacture of Small Arms in West Africa'. Soumis à la CEDEAO le 21 octobre.
- OSCE (Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe). 1993. *Principes régissant les transferts d'armes classiques*. 25 novembre.
- . 2000. Forum pour la coopération en matière de sécurité. *Document de l'OSCE sur les armes légères et de petit calibre*. 24 novembre.
- Portugal. 2002. *Anuário Estatístico da Defesa nacional 2001*. Lisbonne: ministère de la Défense.
- Pronina, Lyuba. 2002. 'Sudanese Shopping for Arms'. *Moscow Times*. 23 avril.
- Pyadushkin, Maxim, avec Maria Haug et Anna Matveeva. 2003. *Beyond the Kalashnikov: Small Arms Production, Exports, and Stockpiles in the Russian Federation*. Occasional paper 10. Genève: Small Arms Survey.
- Ripley, Tim. 2000. 'The UCK's Arsenal'. *Jane's Intelligence Review*. 1er novembre, p. 22-23.
- Roumanie. 2002. *Report on Arms Export Control 2000-2001*. Bucarest: Agence nationale pour le contrôle des exportations stratégiques et de l'interdiction des armes chimiques. <http://www.ancesiac.ro/raport_arme/arms_rep.pdf>
- Royaume-Uni. 2003. *Strategic Export Controls Annual Report 2002*. Londres: Foreign and Commonwealth Office.
- Saferworld. 2003. *An Independent Audit of the 2001 UK Government Annual Report on Strategic Export Controls*. Londres: Saferworld.
- Salopek, Paul. 2001. 'The Guns of Africa'. *Chicago Tribune*. 23 décembre.
- Siddiqi-Agha, Ayesha. 2002. 'Pakistan's Export Plans Face Major Hurdles'. *Jane's Defence Weekly*, vol. 37, n° 13. 27 mars.
- SIPRI (Stockholm International Peace Research Institute). 'European Union Arms Embargo on China'. <<http://projects.sipri.se/expcon/euframe/euchiemb.htm>>
- Small Arms Survey. 2001. *Small Arms Survey 2001: Profiling the Problem*. Oxford: Oxford University Press.
- . 2001. *Annuaire sur les armes légères 2001: Gros plan sur la problématique*. Bruxelles: GRIP (Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité).
- . 2002. *Small Arms Survey 2002: Counting the Human Cost*. Oxford: Oxford University Press.
- . 2002. *Annuaire sur les armes légères 2002: Evaluer le coût humain*. Bruxelles: GRIP (Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité).
- . 2003. *Small Arms Survey 2003: Development Denied*. Oxford: Oxford University Press.
- . 2003. *Annuaire sur les armes légères 2003: Impasse sur le développement*. Bruxelles: GRIP (Groupe de recherche et d'information sur la paix et la sécurité).
- Smith, Chris et Domitilla Sagramoso. 1999. 'Small Arms Trafficking May Export Albania's Anarchy'. *Jane's Intelligence Review*. 1er janvier.
- Suède. 2003. *Report on Sweden's Export Control Policy and Exports of Military Equipment in 2002*. Stockholm: ministère des Affaires étrangères. Mars.
- Suisse. 2003. *Ausfuhr von Kriegsmaterial im Jahr 2002*. Berne: Staatssekretariat für Wirtschaft (SECO).
- Thaitawat, Nusara et Anucha Charoenpo (2000). 'Ethnic Rebels Launch Arms Spree'. *Bangkok Post*. 1er juillet.
- Transparency International. 2002. *Transparency International Bribe Payers Index 2002*. <<http://www.transparency.org/cpi/2002/bpi2002.en.html>>
- UE (Union européenne). 1998. *Code de conduite de l'Union européenne sur les exportations d'armes*. 5 juin. 8675/2/98 DG E – PESC 4. <http://ue.eu.int/pesc/ExportCTRL/en/8675_2_98_en.pdf>
- Vines, Alex (2003). 'Hunting the Illegal Arms Traffickers'. *Gun Traffic*. BBC2. 7 décembre.
- Wezeman, Pieter D. 2003. *Conflicts and Transfers of Small Arms*. Mimeo. Stockholm: SIPRI. Mars.

REMERCIEMENTS

Autres collaborateurs

Sibylle Bauer, Center for Analysis of Strategies and Technologies (CAST), Pablo Dreyfus, Sergio Finardi, Pamina Firchow, Maria Haug, Elli Kytömäki, Benjamin Lessing, Nicholas Marsh, Sarah Meek, Lisa Misol, David Mutimer, Norwegian Initiative on Small Arms Transfers (NISAT), Stéphanie Pézard, Ruxandra Stoicescu, Carlo Tombola et Brian Wood.